L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1513 - VENDREDI 08 FÉVRIER 2019 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

COMPAREZ VOS ASSURANCES AGRICOLES AVEC GROUPAMA

3 MOIS OFFERTS
sur votre contrat prévoyance «Capital Santé»
(arrêt de travail, invalidité, décès) pour toute souscription avant le 31/03/19.

Contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre agence

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Document et visuel non contractuels. 01/2019

Entrée en vigueur d'Egalim

Une grande cacophonie...



Photo : Réussir

Stratégies diversifiées des GMS, contournements illégaux, opacités de certaines pratiques… mais aussi conduites vertueuses dans le respect de la loi… L'entrée en vigueur de la loi Egalim se fait dans la plus grande cacophonie. Les distributeurs ajustent leur comportement en fonction de leur stratégie commerciale, non sans dénoncer à grand renfort de communication une prévisible amputation du pouvoir d'achat du consommateur. Entre info et intox, pas facile de s'y retrouver. Du côté de la FNSEA on souligne la nécessité d'un arbitrage fort et d'une grande clarté sur les sanctions et les contrôles, afin que l'application qui en est faite ne vide pas la loi de sa substance, au fil des petits « arrangements » avec la légalité.

Page 3

Côte d'Or

› Journées bâtiments

Des outils pour bien travailler



Nièvre

› Salon de l'agriculture

Du changement pour la journée charolaise



Yonne

› Myciculture

Il pleut des pleurotes



fendt.fr

FENDT



Conditions spéciales sur machines en stock

Presses à balles rondes Fendt:
une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET - Lionel POMMERAY



- Bâtiments Agricoles et Industriels
- Bardage bois/ Bardage métallique
- Panneaux préfabriqués
- Aménagement intérieur
- Panneaux photovoltaïques

Route de Bourgogne - 58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
accueil@mc58.fr - www.metalconstruction.fr

Sommaire

Côte-d'Or
04-05 • Journées bâtiments: Des outils pour bien travailler
06 • Béliers Charollais: Une rencontre de haut niveau
07 • CER France BFC: La fin d'année a tout gâché
Nièvre
08 • Marie-Guite Dufay en visite chez Monnet-Sève
09 • Salon de l'agriculture: Du changement pour la journée charolaise
10 • Viticulture: Un film pour ouvrir le débat
11 • Plan prévisionnel de fumure: Les réponses à vos questions
Yonne
12 • Cuma: Les Cuma en territoires
13 • Économie: «*Les bonnes années d'aujourd'hui ne sont plus les bonnes années d'hier !*»
14 • Myciculture: Il pleut des pleurotes
15 • Loi alimentation: Le Nutella au secours des agriculteurs... ou presque !
Région et ailleurs
16 • Grandes cultures: Des pistes pour peaufiner l'optimisation
Filières
17 • Cultures Ajuster l'azote en fonction du développement de son Colza
18 • Élevage La BVD ou maladie des muqueuses, qu'est-ce que c'est ?
19 • Élevage Zoom sur la station UCC de Créancey
Dossier
20-25 • Spécial manutention
Infos Services
26-27 • Analyses et tendances
28-29 • Petites annonces
30-34 • Annonces légales
35 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

le billet

Dire, redire et reredire !

Et paf, une nouvelle fois à la veille du Salon international de l'agriculture, une « affaire » mettant en scène certaines pratiques en matière de mise en marché de produits carnés. On ne s'étendra pas sur le fait lui-même. Mais il est important de dire, de redire et de reredire combien le système de production de viande en France est normé, réglementé, suivi… Et dire, redire, reredire que la réaction des autorités en charge de la problématique sanitaire a été performante… Et dire, redire et reredire que les viandes produites en France sont reconnaissables grâce à des logos. Que des personnes et des structures indélicates, sans foi, ni loi essaient de contourner les règles n'est pas nouveau. Et cela, malheureusement, se reproduira sans doute. Que des viandes frauduleuses issues d'un pays membre de l'UE puissent atterrir sur le marché hexagonal dans des boucheries artisanales est bien évidemment inquiétant. Donc, dire, redire, reredire ce qui se fait de bien demeure primordial.

THIERRY MICHEL

en bref

Colza 8 000 ha détruits en raison d'une contamination fortuite d'OGM

Trois de lots de semences de colza Dekalb distribués en France ont été identifiés par les autorités comme présentant un taux de présence fortuite d'OGM de 0,005 %, a indiqué le groupe Bayer à Agra Presse le 5 février. 8 000 ha sont concernés (la France cultive environ 1 million d'hectares de colza) et environ 700 agriculteurs. Il s'agit d'un OGM autorisé à la consommation humaine et animale, et autorisé à l'importation, mais pas à la production dans l'UE. Le groupe a eu connaissance de ce résultat en septembre 2018 et a établi un protocole avec la DGAL pour identifier les lots encore chez les distributeurs et les détruire, mais surtout chez les agriculteurs pour détruire les cultures et les accompagner. « *C'est une situation difficile pour eux et nous allons les accompagner financièrement, mais aussi au niveau agronomique pendant deux ans, et au niveau réglementaire, notamment pour leur déclaration Pac* », insiste Catherine Lamboley, directrice des opérations de Bayer CropScience. Les trois lots provenaient d'Argentine, d'une zone normalement indemne de production de semences de colza OGM. « *Nous avons décidé de cesser toute production de semences en Argentine pendant nos investigations afin de comprendre la source de contamination fortuite,* poursuit Catherine Lamboley. *Et nous allons revoir l'ensemble de nos process* ».

Multirisque climatique La surface couverte toujours en hausse

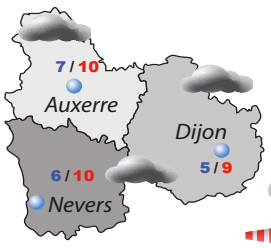
« *Un peu plus de 30 %* » des surfaces en grandes cultures et viticulture seraient aujourd'hui couvertes en assurance multirisques climatiques, a indiqué François Schmitt, vice-président de Groupama dans une conférence de presse le 5 février. L'année dernière, ce chiffre atteignait 26 % en grandes cultures et 25 % en viticulture. « *Pour la première fois, les surfaces en viticulture seraient à quelques dixièmes de pourcent plus développées qu'en grandes cultures* » notamment à la suite des épisodes de gels sur vignes en 2017, a précisé François Schmitt. L'assureur a par ailleurs regretté la non-application en France de l'abaissement du seuil de déclenchement de l'assurance climatique permis par le règlement européen Omnibus. « *Cette mesure permettrait d'arriver au doublement des surfaces couvertes. On estime que 60 à 65 % des surfaces devraient être couvertes pour dire que l'agriculture française est véritablement résiliente* », a précisé Jean-Yves Dagès, le président de Groupama. En 2018 le groupe a versé 187 M€ d'indemnisations au titre de l'assurance climatique, notamment pour des dommages liés à la grêle (41 %) ou à la sécheresse (23 %), pour 220 M€ de primes. L'activité n'est toutefois « *pas équilibrée* » et reste portée par les autres activités du groupe, le montant des indemnisations ne prenant pas en compte les frais de gestion. Depuis 2005 et le lancement de sa première offre d'assurance climatique « *Groupama a versé 2,4 Mrds € d'indemnisation pour 2,5 Mrds € de primes* », a d'ailleurs précisé Delphine Letendart, directrice du marché agricole du groupe.

Agriculture de conservation Le ministère et l'Apad planchent sur un PSE

François Maudin, agriculteur en Vendée, a été élu président de l'Association pour la promotion d'une agriculture durable (Apad), lors de son assemblée générale, organisée le 5 février à Genech (Nord). Il remplace à ce poste Benoît Lavier, président depuis 2011. « *Ma priorité est de faire reconnaître l'agriculture de conservation des sols comme une agriculture durable auprès des professionnels et du grand public* », a-t-il indiqué à Agra Presse. Il souhaite par notamment travailler sur la « *valorisation* », via la création d'une marque dans les prochains mois. Un groupe de travail a par ailleurs été constitué sous l'égide du ministère de l'Agriculture, afin de créer des « *indicateurs de résultat* » adaptés à l'agriculture de conservation, pour la mise de place de paiements pour services environnementaux (PSE), dans le cadre de la future Pac. Il a également notifié son intention de travailler « *avec les instituts techniques* », *sur la question du désherbage, pour identifier les « situations d'impasse»*.

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 8 Février



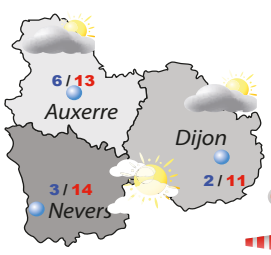
Couvert
Un ciel menaçant en perspective pour ce vendredi. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 7 à 11°C

Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Sainte Jacqueline
Soleil : 08h10 - 18h00
Lune : 10h00 - 21h41

Samedi 9 Février



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents resteront modérés.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 11 à 14°C

Vents : Sud-Ouest 30 km/h

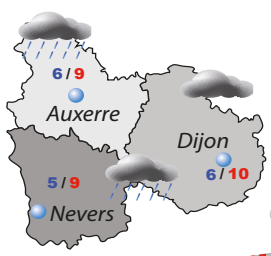
Sainte Apolline
Soleil : 08h09 - 18h02
Lune : 10h21 - 22h45

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 10 Février



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce. Les températures seront en baisse l'après-midi.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 8 à 10°C

Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Arnaud
Soleil : 08h07 - 18h03
Lune : 10h43 - 23h50

Prévisions à 7 jours

Lundi 11 Février au Mercredi 13 Février
Un temps très nuageux à couvert avec quelques pluies.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 7 à 9°C T° maxi : 12 à 14°C

Du Jeudi 14 Février au Dimanche 17 Février
Le temps sera agréable et bien ensoleillé.
Vents : Sud-Est à 10 km/h
T° mini : 0 à 2°C T° maxi : 12 à 14°C

à lire

Tournesol



« Guide de culture tournesol 2019 » est un document publié et édité par Terres Inovia (www.terresinovia.fr).

Terres Inovia vient de publier son nouveau guide de culture pour le tournesol. Cet outil est destiné aux agriculteurs et aux techniciens. Ce guide met à jour les conseils et l'expertise de Terres Inovia pour chaque étape de la culture du tournesol. Organisé en 11 chapitres, ce guide actualisé permet de tout savoir sur la conduite de la culture du tournesol : du choix des variétés à la récolte et conservation, en passant par l'implantation, l'irrigation, la fertilisation et le désherbage. L'occasion aussi de mettre à jour les conseils pour lutter contre les ravageurs et les maladies qui touchent le tournesol. Dans cette nouvelle édition, on retrouve aussi les chapitres dédiés au couvert végétal avant tournesol et à la double culture en dérobé, et pour terminer les grands rendez-vous de la culture. Plusieurs tableaux techniques (par exemple, période de semis et précocité de la région) et cartes complètent la lecture. On y trouve aussi les contacts des 12 experts régionaux de cette culture. Téléchargeable sur le site de Terres Inovia.

T. M.

Entrée en vigueur de la loi Égalim

Comment se comportent les distributeurs ?

Le début de l'année 2019 est marqué par l'entrée en vigueur d'ordonnances issues de la loi EGalim mais aussi par les négociations commerciales annuelles. Pour déterminer l'impact des EGA il est nécessaire d'observer le comportement des distributeurs, qui pour certains fustigent ces ordonnances en déclarant qu'elles amputent le pouvoir d'achat. On note que s'ils semblent prêts à revaloriser les prix en amont, certains mettent également en place des dispositifs, légaux ou pas, pour contourner la loi.

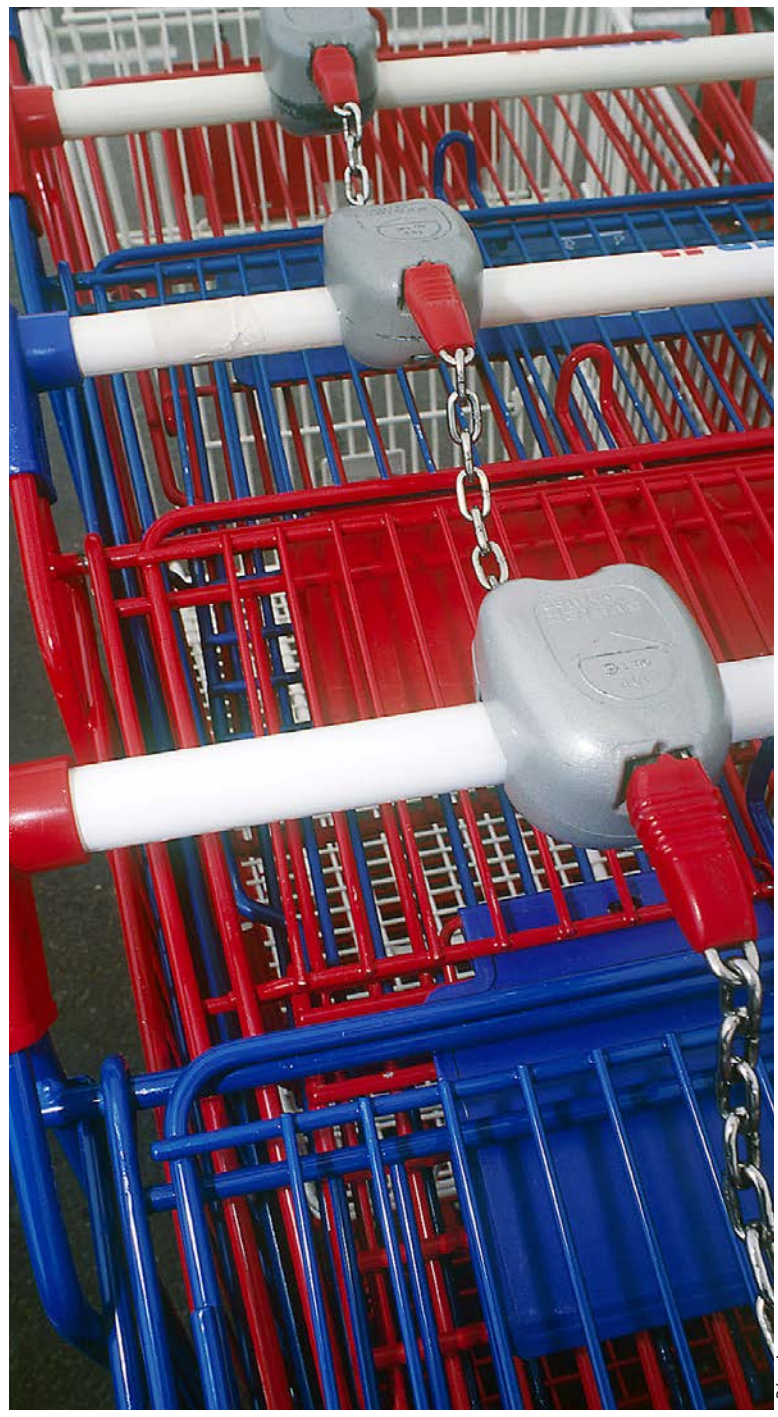
Le 1er février, l'ordonnance de la loi Egalim, relative au relèvement du SRP, est entrée en vigueur. Un mois plus tôt, c'est celle concernant l'encadrement des promotions qui entrait en application, celle relative à l'encadrement des promotions en volume sera publiée le 1er mars. Le début de l'année 2019 est donc marqué par ces ordonnances mais aussi par les négociations commerciales qui doivent se conclure le 1er mars. En parallèle on assiste à une campagne de communication de certaines enseignes de distribution afin d'expliquer aux consommateurs que les ordonnances de la loi Egalim vont affecter fortement leur pouvoir d'achat. Un comportement dénoncé par le ministre de l'Agriculture qui estime qu'un consommateur ayant un panier alimentaire équilibré ne verra pas son pouvoir d'achat amputé. Pour s'assurer que les enseignes de distributions respectent la loi leur comportement est scruté attentivement. Respectent-elles l'encadrement des promotions ? Les négociations tarifaires prennent-elles en compte les prix payés aux producteurs ? Quelles sont les voies de contournement imaginées par les enseignes ? Des questions déterminantes afin de connaître l'impact réel des EGA sur la répartition de la valeur et la rémunération des producteurs. Pour Patrick Bénézit, vice-président de la FNSEA, les distributeurs sont fidèles à leur image, et oublient ainsi de rappeler les engagements pris sur les indicateurs de coûts de production, car la loi EGA ne se limite pas au relèvement du SRP mais inclut les promotions, l'inversion de la construction et la prise en compte des indicateurs de coûts de production pour une juste rémunération des producteurs. Il ajoute que les niveaux d'inflations mis en avant par certaines GMS, opposées à cette loi, sont loin de la réalité. *«Certains produits vont légèrement augmenter, mais cette augmentation peut être indolore pour les consommateurs en rémunérant mieux les producteurs, je ne vois pas pourquoi les agriculteurs français devraient payer les faibles marges des produits d'appel»*, souligne Patrick Bénézit.

Certaines pratiques des maillons de la chaîne s'avèrent tout de même vertueuses. Ainsi, on remarque que des laiteries et des GMS multiplient les initiatives afin de revaloriser le prix à l'amont. Intermarché, par exemple, a signé des accords avec Savencia, Bel et Sodiaal afin de revaloriser l'achat de produits laitiers. Le prix moyen payé aux producteurs devrait être supérieur à 370 euros les 1 000 litres (prime incluse) dans les trois accords qui concernent 60 % des achats de produits laitiers du distributeur. Lidl, de son côté, a revalorisé le prix du lait à 356 €/1 000 litres pour les producteurs de la coopérative Sodiaal. Si ces accords vont dans le bon sens, le prix payé n'atteint pas encore le prix de revient que le Cniel a fixé à 396 €.

Des premiers contournements de la loi

De plus, on note un risque de report de la guerre des prix sur les marques des distributeurs. Intermarché, par exemple, indique qu'il baisse les prix de tous ses produits alimentaires commercialisés sous sa propre marque, Leclerc indique baisser les prix de ces marques pour tous les produits sauf l'alimentaire. Ces communications semblent être le signe d'un report de la guerre des prix sur les MDD qui ne sont pas concernés par le relèvement du SRP. Enfin, on assiste déjà à des contournements, légaux ou pas, de la loi EGalim et de ses ordonnances. Certaines enseignes utiliseraient les cartes de fidélité afin de proposer à leurs clients des promotions personnalisées sur les produits alimentaires. Cumulables à des promotions sur prospectus, elles permettraient d'aboutir à un rabais supérieur à 34% des volumes (limite de l'ordonnance EGalim sur l'encadrement des promotions en volume). Cette pratique n'est pas permise par l'ordonnance, elle est donc illégale et doit être signalée à la DGCCRF. D'autres contournements sont légaux, ainsi l'emploi du terme offert, plutôt que de gratuit est permis. De plus, les distributeurs multiplient les *«super-promos»* sur les produits non alimentaires et relancent de manière massive les jeux, concours et autres loteries. Si ces pratiques semblent légales, leur financement doit tout de même être expertisé par la DGCCRF afin de vérifier que, de manière directe ou indirecte, ce ne soit pas les fournisseurs de produits alimentaires qui financent ce type d'opération commerciale. La FNSEA estime ainsi qu'il est nécessaire de pouvoir compter sur un arbitre fort afin de mettre en œuvre les moyens pour veiller au respect de la loi. Il est ainsi important que les modalités de contrôle des ordonnances soient communiquées. *«Face à une propagande purement commerciale, il est nécessaire que toutes les ordonnances soient publiées, notamment celle sur les prix abusivement bas mais aussi sur les sanctions et les contrôles, afin que toutes les modalités soient connues et que des sanctions puissent être prises par les autorités compétentes. C'est le seul moyen pour que la loi soit correctement appliquée et ainsi qu'on observe un retour de valeur»*, insiste le vice-président de la FNSEA.

ACTUAGRI



Réussir

Viande bovine Un accord trouvé sur le prix de revient dans la filière

«Les représentants de la section Bovin d'Interbev ont validé la méthode de calcul d'un indicateur de prix de revient en viande bovine», indique la Fédération nationale bovine (FNB) et les Jeunes agriculteurs dans un communiqué commun du 31 janvier. À partir des données du second semestre 2017, les prix de revient obtenus sont de *«4,64 €/kg carcasse pour une vache allaitante, 5,08 € pour une génisse, 4,50 € pour un jeune bovin et 3,08 € du kilo vif pour un broutard». «Intégrant les différents postes de charge et une rémunération de l'éleveur basée sur 2 Smic, ce prix de revient sera mis à jour tous les six mois en suivant les indices Ipampa et ajusté tous les ans en fonction du montant des aides touchées par les éleveurs»*, explique la Coordination rurale dans un communiqué du 1er février. Mais les syndicats ne se réjouissent pas pour autant de cette annonce. Pour la FNB et la JA, il s'agit *«d'une première étape»* avant de *«construire une contractualisation avec une formation du prix en marche avant»*. Pour la CR, *«il serait […] bien naïf de crier victoire»* car l'indicateur va être pondéré par des indicateurs de marché dans les formules de calcul de prix. Pour la Confédération paysanne, il s'agit d'un *«accord a minima»* car le *«système est inopérant»* comme la filière ne contractualise que *«pour une part infime des volumes»*.


À Paris aussi,
le Département soutient ses agriculteurs

Une journée au Salon de l'Agriculture à Paris,
ça vous tente ?
Gagnez votre place sur la page Facebook du Département de la Côte-d'Or
cotedor.fr
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE-D'OR
Côte d'Or LE DÉPARTEMENT
© Direction Communication CD21 / JPL • Photo : J. Dromas • 01/19

Journées bâtiments

Des outils pour bien travailler

La Chambre d'agriculture proposait la visite de neuf bâtiments la semaine dernière dans le département : l'occasion de découvrir des équipements et modes de travail pertinents.

Une alimentation robotisée

L'EARL Deschamps a mis en place un système automatisé qui lui permet d'effectuer le paillage mais aussi la distribution de concentrés, de paille et de foin. Cet équipement unique dans le département, en système ovin, a attiré près de 80 personnes le 28 janvier à Poiseul-la-Ville. *« Nous avons rénové et rallongé un ancien bâtiment. Nos allées ne sont pas très larges et rendaient difficile le passage d'un tracteur, il fallait trouver quelque chose pour alimenter et pailler les animaux »*, indique Jean-François Deschamps. La visite de plusieurs élevages équipés d'une telle machine a convaincu les membres de l'EARL à investir dans ce type de technologie. Sa mise en route, il y a un an, a été simple et très rapide. *« Deux ou trois jours ont été nécessaires pour bien la prendre en main. Aujourd'hui, le bilan est positif, le gain de temps est certain, les avantages sont nombreux en termes de pénibilité »*, ajoute Jean-François Deschamps.


Ce dispositif distribue l'alimentation et assure le paillage des ovins.

Seules vingt-cinq minutes sont nécessaires pour chaque utilisation. *« Le paillage et la distribution sont réalisés quasiment en même temps »*, explique Arnaud, son fils, *« avant, il nous fallait une heure, rien que pour pailler. Nous paillons désormais deux fois par jour tellement ce système est pratique. La quantité de paille distribuée reste légèrement inférieure à celle utilisée auparavant. Seul l'enrubannage, trop rigide, ne peut pas être distribué »*. L'acquisition de cette machine, de l'ordre de 70 000 euros en comptant l'achat et l'installation de deux longs rails, nécessite bien entendu une certaine assise financière.


Des élèves de La Barotte se sont rendus dans trois exploitations durant cette semaine bâtiments. La classe de Seconde professionnelle CEC (Conduite d'élevages et de cultures) et leur professeur Éric Demouron étaient présents à Poiseul-la-Ville. L'an prochain, alors en classe de Bac1, ces mêmes élèves participeront aux Ovinpiades des jeunes bergers et suivront un module de 56 heures dédié à l'élevage ovin.

Performances et praticité

Le Gaec de l'Île, basé à Saint-Maurice-sur-Vingeanne, proposait la visite d'un bâtiment destiné à loger 56 vaches allaitantes et 20 laitonnes en races charolaises et salers. Les quatre associés Jacky Estivalet, Jérôme Souverain, Mickaël Robin et Jérôme Jardel ont fait part de leurs stratégies pour économiser de la paille et du temps de travail dans l'un de leurs trois sites d'élevage : *« Nous louons ce bâtiment seulement pour la seconde année. Initialement, celui-ci était destiné aux vaches laitières. Nous cherchions à nous organiser au mieux »*. La mise en place de plusieurs systèmes de libre-service de grandes capacités, avec un chargement assuré uniquement le lundi, le mercredi et le vendredi, facilite grandement le travail sur l'ensemble de la ferme. *« Dorénavant, deux d'entre nous peuvent prendre leur week-end, c'est très appréciable »*, indique Jacky Estivalet. La consommation de paille, elle, n'est pas forcément supérieure à ce qu'elle était auparavant. Mieux : pour en économiser, les éleveurs ont opté pour un système de raclage à l'aide d'un tracteur et d'un racleur « maison » trois fois par semaine : *« les vaches mangent uniquement sur l'aire raclée, là où se trouvent également les abreuvoirs. Les animaux ne vont sur l'aire paillée que pour se coucher, ils restent donc très propres. Nous sommes aujourd'hui aux environs de 6,5 kg de paille par vache et par jour, cela représente une économie de l'ordre de 35 %. Dépenser moins de paille est dans l'air du temps, surtout avec les étés secs que nous connaissons et au prix qu'elle atteint »*. Un système de volets roulants est une autre particularité de ce bâtiment situé à Mornay : *« mis en place il y a plusieurs années par le propriétaire, cet équipement assure une ventilation et une ambiance très satisfaisantes. Nous l'actionnons en fonction du temps qu'il fait dehors, nous le baissons même quand nous paillons »*. Dans le même objectif de performances, les quatre associés prévoient de progresser très prochainement dans le domaine de la contention.


Mickaël Robin, Jacky Estivalet et Jérôme Souverain, dans l'un de leurs bâtiments situé à Mornay.

Un confort toutes saisons

Pierrick Verne, éleveur à Saint-Symphorien-sur-Saône, a fait construire un bâtiment pour 50 vaches laitières dans le cadre de son installation sur la ferme familiale. Opérationnelle depuis février 2018, la structure donne entière satisfaction au jeune Côte-d'orien de 24 ans : *« L'une de mes priorités était d'avoir la meilleure aération et la meilleure luminosité possible pour mes animaux. Dans notre ancien bâtiment, au moindre rayon de soleil, les vaches étaient systématiquement couchées dans l'aire paillée qui débordait dehors. Pour leur bien-être, j'ai donc opté pour des filets, ou plus exactement des bâches, sur les quatre pans. Le coût est de 40 000 euros : c'est bien plus cher que du bardage mais c'est bien le seul inconvénient »*. Simple d'utilisation, ce dispositif électrique est utilisé toutes les saisons, comme le décrit Pierrick Verne : *« l'été, il n'y a plus que le toit de la stabulation ! Même l'hiver, j'ouvre le côté sud quand il fait un peu de soleil. Je peux faire ventiler uniquement du haut ou uniquement du bas si besoin. Les vaches sont très bien. Il n'y a eu, par exemple, aucune baisse de production cet été avec la canicule. L'enroulement central est très pratique, il n'y a pas de vague quand il y a beaucoup de vent, c'est aussi un atout supplémentaire pour la durée de vie du produit »*. Bien d'autres discussions ont porté sur l'organisation du travail, lors de cette visite organisée le 30 janvier. Pierrick Verne a notamment choisi une aire paillée, préférée aux logettes : ces dernières pourront toutefois être installées dans le futur, en cas de besoin, suite à une conception bien pensée.


Pierrick Verne a installé des bâches sur les quatre pans de son bâtiment. La ventilation, la luminosité et l'ambiance sont optimales.

Grands espaces et bien-être

La plus grande bergerie de Côte-d'Or se trouve désormais dans le Châtillonnais, à Nesle-et-Massoult. La structure de Dominique Prieur, longue de 96 mètres, est en mesure d'accueillir 768 brebis sous le même toit. Plus d'une centaine de personnes se sont rendues le 28 janvier dans cette impressionnante bergerie. *« L'augmentation de la troupe ovine et l'envie de mécaniser le travail m'ont conduit à construire ce bâtiment »*, indique Dominique Prieur. Deux larges allées permettent le passage d'un bol mélangeur. Comme chez l'EARL Deschamps, visitée le même jour en matinée, Dominique Prieur a opté pour un dôme translucide ventilant. *« Ce type de dispositif a un coût relativement important, mais il apporte bien des avantages en termes de ventilation et de luminosité, c'est le top »*, commente Édouard Bénayas, conseiller bâtiment à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. L'installation de nombreuses fenêtres translucides sur les deux longs pans améliore d'autant plus le confort des animaux, et celui de l'éleveur. Chaque brebis dispose d'une place très satisfaisante, aux environs de 2 m². Ce bâtiment très fonctionnel et bien pensé permet à l'éleveur de conserver sa deuxième activité, relative à la tonte de moutons dans d'autres élevages du département.


Dominique Prieur, au centre, a fait construire un bâtiment très fonctionnel pour loger plus de 700 brebis.



Lors de la visite du bâtiment de Dominique Prieur. Au centre de la toiture : un dôme translucide ventilant.

Une belle affluence

Les journées bâtiment ont rencontré un nouveau succès en enregistrant près de 750 visites lors de cette édition. *« C'est effectivement une très belle affluence, celle-ci aurait pu être encore plus importante si les conditions climatiques n'avaient pas été si mauvaises en fin de semaine »*, relève Édouard Bénayas. Le conseiller bâtiment de la Chambre d'agriculture se félicite de la qualité des échanges dans chacune des neuf exploitations qui ouvraient leurs portes la semaine dernière : *« les discussions ont été nombreuses et enrichissantes entre les éleveurs, j'espère qu'elles leur seront bénéfiques et qu'elles profiteront au plus grand nombre. La Chambre d'agriculture et Alysé remercient chaleureusement les élevages qui nous ont accueillis. Sans eux, il n'y aurait pas de journées bâtiments »*. Interrogé sur les questions financières, Édouard Bénayas a confirmé l'existence d'aides pour l'année en cours : *« nous en saurons davantage lors de la sortie du prochain cahier des charges, nous espérons avoir de bonnes nouvelles prochainement. Des projets, il y en a encore une fois beaucoup, à court ou plus long terme, sur le territoire. Ils sont toujours aussi nombreux en système bovin. Une très belle dynamique est à relever chez les ovins et caprins, c'est une tendance depuis plusieurs années ».*


Terres de Bourgogne contactera les élevages ne figurant pas dans cette double page dans les semaines et mois à venir, notamment dans le cadre de son dossier bâtiments prévu le 21 juin prochain.

Chèvrerie de Mairey

Qualité, prix, efficacité…

Le bâtiment bois avec aire paillée, stockage fourrage, installation de traite et local pour la transformation laitière de Clémence Commereuc s'avère un modèle du genre. Conçu pour abriter une cinquantaine de chèvres, il accumule les points forts, dont le plus important est son coût bien maîtrisé.


Le versant exposé plein sud du bâtiment a été équipé de panneaux photovoltaïques qui ne nuisent ni à son esthétique, ni à sa remarquable intégration paysagère.

Jeune installée, Clémence Commereuc a su raisonner son projet afin d'en tirer le meilleur parti. Comme dans tous les projets certains points se sont révélés à l'usage perfectibles, mais globalement, les points forts l'emportent largement sur les points faibles. Le bâtiment en bois abrite 44 chèvres et chevrettes en stabulation libre 100 % aire paillée, dans une chèvrerie de 215 m². Ces dimensions, comme le choix du bois, assurent une bonne ambiance, améliorée encore par un long dôme translucide ventilant en faîtière, qui remplit bien son office de puits de lumière. Attenant à la chèvrerie, un espace de stockage du fourrage de 130 m2 est ouvert sur deux pans, il abrite une petite case d'isolation pour l'un des deux boucs, quand l'humeur des mâles se fait ombrageuse. Enfin, un atelier de transformation de 50 m² complète l'ensemble. Clémence Commereuc a commencé sa production fromagère en février 2018. À l'usage, elle constate aujourd'hui que l'atelier de transformation est un peu trop proche de la chèvrerie, ce qui provoque quelques nuisances (mouches) en été. Autre point faible, l'accès au local ne peut se faire qu'à pied, l'éleveuse ayant privilégié le confort des chèvres en leur assurant un accès facile au pré. Clémence serait aussi tentée aujourd'hui de limiter la hauteur de la chèvrerie par un faux plafond, mais Édouard Benayas, conseiller bâtiment à la Chambre d'agriculture préfère l'en dissuader, arguant que *« quand un bâtiment fonctionne bien, il faut éviter d'y toucher… »*

Et ce bâtiment bois, économe dans sa conception, fonctionne bien, pour un coût estimé à 256 €/m², soit 1 100 € la place ; la fromagerie étant à 1 321 € la place. Les subventions accordées dans le cadre du PCAE ont permis de limiter l'effort d'investissement. Les subventions au titre du Conseil régional, Conseil départemental, État et Feader ont représenté 55 % du coût sur la chèvrerie et 40 % sur la fromagerie. Au final subventions déduites, le coût à la place en chèvrerie s'évalue à 495 € et en fromagerie à 793 €.

L'aire paillée en terre battue concourt à la bonne ambiance et la fromagerie a été bien dimensionnée. C'est un point important pour la technicienne d'Alysée, *« il faut rester à l'aise »* et donc anticiper une éventuelle augmentation de la capacité de transformation. Chez Clémence pas de souci, cet espace suffit très largement à assurer la transformation laitière et le troupeau n'est pas appelé à augmenter (44 chèvres et chevrettes pour 1 UTH). Reste quelques petits points de détail qui préoccupent encore la jeune éleveuse soucieuse du confort de ses animaux, comme les abreuvoirs trop bas et les cornadis inutiles pour le léger gabarit des chevrettes.

AMK


En faîtière, le dôme translucide ventilant fait office de puits de lumière.

Béliers Charollais

Une rencontre de haut niveau

Le foirail d'Arnay-le-Duc accueille une vente aux enchères de béliers le 14 février.

L'association des éleveurs de moutons Charollais de Côte-d'Or (AEMCCO) donne rendez-vous jeudi 14 février à Arnay-le-Duc pour sa vente annuelle de béliers. Un large choix de reproducteurs vaccinés FCO et résistants à la tremblante sera proposé, avec des garanties sanitaires et un tri préalablement réalisé sur la conformation et le niveau génétique. Sept élevages exposeront des béliers, dont l'EARL Joubert, qui fera le déplacement avec cinq antenais. Annie et Jean-Pierre Joubert participent à cet évènement depuis une dizaine d'années. «*Cette vente aux enchères nous permet de valoriser notre production et notre travail de sélection*», indiquent les deux éleveurs de Coulmier-le-Sec, «*des groupements d'acheteurs sont présents et se procurent la majorité des animaux, il y a aussi un certain nombre de particuliers. Les béliers partent un peu partout en France : dans le Nord, en Bretagne, dans le Massif Central, dans le Sud-Ouest et même parfois en Belgique, comme cela a été le cas récemment*». L'an passé, l'EARL Joubert avait vendu ses quatre béliers à une moyenne de prix proche de 500 euros.


Jean-Pierre et Annie Joubert, avec leurs cinq antenais prêts pour Arnay.

Préparation en amont

Une telle participation ne s'improvise pas. Les deux éleveurs du Châtillonais préparent leurs animaux dès le mois de juillet, comme le précise Annie Joubert : «*Nous sélectionnons les agneaux dès le sevrage. Le résultat des pesées nous renseigne sur la valeur laitière et la prolificité de chaque animal : nous ne conservons que ceux dont l'indice est nettement supérieur à 100. L'aspect visuel est pris en compte, de nombreux critères doivent être respectés, comme la couleur de la tête, l'absence de laine ou encore la dentition*». L'EARL Joubert est l'un des trois élevages du Châtillonnais à être inscrit à l'Organisme de sélection du mouton charollais : «*cela nous permet de suivre la génétique de notre troupeau, de sélectionner les meilleures laitières et les ovins les plus prolifiques. Des données concrètes nous donnent la possibilité de conserver les meilleurs mâles et les meilleures femelles*», ajoutent les deux éleveurs. En plus du rendez-vous d'Arnay-le-Duc, l'EARL Joubert présente tous les ans des agneaux à la station de Palinges et se rend régulièrement à la foire d'Agrimax, près de Metz. Une participation à la vente aux enchères de Charolles figure également sur l'agenda.

Rendez-vous dès 11 heures

Le hall de l'agriculture d'Arnay-le-Duc sera ouvert jeudi 14 février à partir de 11 heures, il sera possible de se restaurer sur place. Le catalogue des ventes est disponible sur demande ou sur le site : www.association-mouton-charollais.com. Renseignements au 06 17 96 39 61 ou 06 89 40 12 66. Pour rappel, 71 des 80 béliers proposés en 2018 avaient été vendus au prix moyen de 540 euros. La top-vente a été réalisée par un bélier du Gaec Gaudry de Marcheseuil, qui a été vendu 890 euros à un particulier normand. **AG**

L'heure des agnelages

Les naissances ont débuté le 15 janvier à l'EARL Joubert et devraient se poursuivre jusqu'à mi-mars. L'élevage de Coulmier-le-Sec compte 70 reproductrices, près de la moitié des brebis et des agnelles avaient déjà agnelé la semaine dernière. Cette période de l'année est très intense pour les éleveurs, qui ne doivent pas quitter leurs animaux plus de deux heures.



Focus

Le dernier rendez-vous au foirail arnétois s'est tenu le 26 janvier, avec une exposition-vente de bovins Charolais organisée par le comice agricole local. L'évènement, suivi par huit exposants et une vingtaine d'animaux, a permis d'écouler plusieurs bêtes. Yves Lechenault, du village de Foissy, a vendu l'un de ses deux veaux à l'occasion de sa première participation.



Station d'évaluation charolaise

À vos boîtiers !

La vente du GIE Charolais Évaluation se tient cet après-midi au pôle agricole de Créancey.

Le coup d'envoi de la vente aux enchères de Créancey est imminent, quarante futurs reproducteurs charolais seront proposés à partir de 14 heures. Les trois premiers bovins à s'élancer sur le ring seront Nobel (EARL Dominique Compot), Océan (Gaec Gheeraert) et Orion (EARL de Pétrange Semin), selon un ordre de passage tiré au sort et disponible sur le site internet de la station (www.stationevaluation.com). La mise à prix, à 2 600 euros, reste identique aux années précédentes. Les enchères se feront par tranches de 50 euros à l'aide de boîtiers électroniques. Les personnes qui réserveront leur boîtier avant le déjeuner pourront tenter de gagner deux chèques de 100 euros offerts par la Sicafome. Pour les non-initiés, les organisateurs prendront le temps de rappeler le fonctionnement de ces boîtiers et le déroulement de la vente plusieurs minutes avant l'arrivée du premier veau. L'entrée reste bien sûr libre comme chaque année, les gradins et catalogues seront à disposition des spectateurs. Il est possible d'accéder aux animaux dès 10 heures, l'occasion d'échanger avec d'autres éleveurs et de déjeuner sur place, en toute convivialité. Bovins Croissance 21, le HBC ou Simon Genetic sont présents pour répondre à toute question. Près de 2 000 euros et de nombreux lots offerts par les partenaires de la station seront encore une fois attribués par tirage au sort parmi les acheteurs. **AG**



Une cinquantaine de boîtiers sont généralement distribués avant la vente. Même les personnes se procurant des animaux à la mise à prix doivent se munir de ce matériel.

CER France BFC

La fin d'année a tout gâché

CER France a présenté les résultats prévisionnels de l'année écoulée. Certains systèmes de productions ont connu et connaissent des mois très compliqués avec la sécheresse.



Les systèmes bovins viande et bovins laitiers sont les plus impactés avec des fourrages limités, chers, et parfois de mauvaise qualité.

Parfaitement lancée durant son premier semestre, l'année 2018 a terminé sur une très mauvaise note avec la sécheresse. Cet évènement climatique tardif et de grande ampleur a fortement perturbé la fin de l'exercice. Pire, ses plus grands impacts se feront ressentir en 2019. *«Certains éleveurs sont aujourd'hui dans le dur»*, s'est inquiété François Massuard, le 25 janvier, lors de la traditionnelle réunion d'informations de CER France dédiée aux cadres et partenaires de l'agriculture.

L'alimentation coûte cher

Le début de campagne était pourtant favorable. Pour les producteurs laitiers, les volumes de production étaient importants, les prix bien orientés et les fourrages de qualité. *«L'année n'est pas mauvaise dans sa globalité. Mais les effets de la sécheresse se font ressentir depuis le mois d'octobre et l'arrivée des mauvais ensilages. Là, ça se complique sérieusement, avec des besoins importants en fourrages et en concentrés dont les prix repartent à la hausse, 2019 s'annonce mouvementée»*, commente François Massuard, faisant d'ores et déjà état d'une baisse importante de la production.

La conjoncture est tout aussi difficile pour les systèmes bovins viande, confrontés à la même problématique fourrages : *«l'année 2018 n'avait déjà pas été très favorable, même si les prix des broutards se sont bien tenus. Le marché des femelles et des vaches de réforme a été constamment déprimé. Les marges de sécurité sont très faibles dans bon nombre d'exploitations. Nous attendons avec impatience les premières pousses de printemps»*.

De bonnes nouvelles

La sécheresse 2018, tardive, a permis un bon déroulé des moissons. *«C'est la bonne nouvelle de l'année, notamment pour les grandes cultures d'hiver du plateau, qui ont bénéficié d'un printemps arrosé»*, relève François Massuard, *«les rendements ont été bons cette année, tout comme les prix. Cela donne un peu de souffle aux exploitations qui, pour la première fois depuis cinq campagnes, assurent leur équilibre financier. Il faudra bien entendu d'autres années de ce type pour renflouer les trésoreries»*. Les grandes cultures de la plaine restaient pour leur part sur une belle campagne 2017. *«L'excès d'eau de 2018 ne leur a pas été favorable»*, rappelle le chargé d'études, *«des baisses de rendements sont constatées et l'impact de la sécheresse a été marqué dans les cultures d'été»*. Le retour des prix à un niveau satisfaisant est très apprécié, celui-ci devrait se poursuivre en 2019 : *«nous avons de bonnes raisons de le penser. Le niveau des stocks est particulièrement bas, le ratio stocks sur consommation est le plus faible depuis sept ans. La production mondiale a été moins importante en 2018 et le niveau de consommation reste élevé»*.

AG

Drive fermier en Côte d'Or

Une belle dynamique

Les quarante producteurs du drive fermier augmentent leurs ventes depuis plusieurs semaines.

Lancé l'été 2016, le drive fermier de Dijon a connu une fin d'année exceptionnelle en termes de ventes. Ce dynamisme lancé en septembre se poursuit en ce début d'année 2019, au plus grand plaisir des quarante producteurs fermiers et des papilles des consommateurs. Les efforts en termes de communication et les stratégies adoptées pour développer l'activité semblent porter leurs fruits. L'envoi d'une newsletter s'effectue désormais chaque semaine ou presque, des rappels SMS sont utilisés pour rappeler l'offre à la clientèle. La dernière participation à la foire gastronomique, grâce à l'accueil du Conseil départemental sur l'espace Côte-d'Or, a assuré la promotion du drive : les contacts ont été nombreux avec les Dijonnais et un impact s'est aussitôt fait ressentir sur le nombre de commandes. L'organisation d'un marché de Noël rue Davout, à la caisse régionale du Crédit-Agricole de Champagne Bourgogne, a été tout aussi bénéfique d'un point de vue promotionnel et commercial. Pour satisfaire le plus grand nombre, les adhérents du drive ont instauré un système de livraison sur ce lieu de travail, et également à Bretenière auprès des salariés des OPA. Dans la même logique, une autre nouveauté vient de voir le jour avec la possibilité, pour tout habitant dijonnais du centre-ville, de se faire livrer sa commande par une personne se déplaçant à vélo, moyennant une participation de huit euros. Renseignements au 07 85 76 13 52 ou sur internet : www.drive-fermier.fr/21/ et page Facebook *«Drive Fermier de Côte d'Or»*.

AG



Céline Marin (Fenay) et Florence Molé (Chemin d'Aisey), lors d'une livraison le vendredi après-midi, rue Léon Delessard à Dijon.

Un fonctionnement bien rodé

Le Drive fermier 21 propose de nombreux produits fermiers de saison et 100 % Côte d'Or : pain, fruits et légumes, pâtes, viandes et charcuterie, volailles et œufs, fromages et produits laitiers, glaces, poissons, escargots, aromates et condiments, produits de la ruche, confitures et produits sucrés, épicerie, boissons sans et avec alcool, vins et spiritueux, bières fermières et maltes… Sans engagement et sans montant minimum, les consommateurs passent commande depuis leur ordinateur, leur téléphone ou leur tablette, au plus tard le mercredi à 23 heures, avant de venir retirer leurs achats le vendredi de 12 h 30 à 19 heures au marché de l'Agro, anciennement nommé le marché de gros, près d'Ikéa.

► Formations

14-02 Vente de béliers à Arnay

L'association des éleveurs de moutons Charollais de Côte-d'Or (AEMCCO) organise comme tous les ans sa vente de béliers charollais à Arnay-le-Duc, qui se déroulera jeudi 14 février à 14 heures. Le hall de l'agriculture arnétois ouvrira dès 11 heures, il sera possible de se restaurer sur place. Le catalogue est disponible sur de-mande ou sur le site : www.association-mouton-charollais.com. Renseignements au 06 17 96 39 61 ou 06 89 40 12 66.

13-02 Agroforesterie à Til-Châtel

Bio Bourgogne organise une formation sur la thématique "Planter et entretenir des haies et agroforesteries à l'échelle d'une exploitation agricole bio" mercredi 13 février à à Til-Chatel. Renseignements auprès d'Adrien Lurier (03 86 72 92 27, 06 77 30 78 82 ou adrien.lurier@biobourgogne.org)

21-02 Rendez-vous charolais à Saulieu

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise une exposition-vente de reproducteurs à l'espace Jean-Bertin de Saulieu, jeudi 21 février. Les bovins présentent des garanties sanitaires, de race pure et de performances. La liste des animaux à vendre est disponible est disponible sur le site de la Chambre d'agriculture https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/. Renseignements : 03 80 90 68 80 ou lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

Sorties des anciens exploitants

Chaque année, la Section départementale des anciens exploitants de Côte-d'Or (SDAE21) organise des séjours et sorties pour ses adhérents. Une journée conviviale est organisée à Rungis jeudi 4 avril, au sein du plus grand marché français, avec un départ de Châtillon-sur-Seine et des tarifs variant de 110 à 125 euros sur une base de 30 à 49 personnes. Une balade est aussi à l'étude pour se rendre six jours au bord de l'océan, en Pays basque. Renseignements et inscriptions au 03 80 68 67 67.

► Formations

15/02 Créancey - Directive nitrates : faites le point sur les évolutions

Contact : Anne Hermant, CA21 - 03 80 68 66 61 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

15 et 21/02 Secteur Châtillon - Bien-être du trayeur (bovins lait)

Contact : Jean-François Dessolin - Alyse- 03.80.68.67.10 - jfd@alyse-elevage.fr

21/02 Bretenière - Optimiser le pâturage (bovins allaitants)

Marie-Claude Guerier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

▸ Agenda

09/02 Salon de l'apprentissage
La Chambre des métiers et de l'artisanat organise le salon de l'apprentissage le samedi 9 février de 09h30 à 17h au centre expo de Nevers. Une journée dédiée au CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur. Une trentaine d'exposants seront présents. L'entrée est libre. Renseignements : www.artisanat-bourgogne.fr

09/02 Portes ouvertes
Le Legta du Morvan organise une journée portes ouvertes à destinations des BTSA. Rendez-vous de 09h à 13h rue Pierres Mendès France- 58120 Château-Chinon.

14/02 Assemblée Générale Admien
L'Admien organise son assemblée générale le jeudi 14 février au centre d'affaire campus, 2 rue des minotiers, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Rendez-vous à partir de 8h30. Renseignements au 06.61.64.54.43

15/02 Inauguration agropôle du Marault
Le Conseil Départemental organise le vendredi 15 février, l'inauguration des travaux de l'agrôpole du Marault à Magny-Cours. Au programme : de 16h à 16h30, inauguration du bâtiment principal et de la nouvelle salle de restauration «*Albert Raymond*». À partir de 17h : table ronde sur le thème de l'expérimentation et des FabLab. 19h-20 : signature de la convention entre l'agropôle du marault et agronov.

11-15/02 Banc d'essai moteur et vérification outils de levage
La Fédération Cuma Bourgogne Franche-Comté organise des passages de tracteur au banc d'essai moteur ainsi que la vérification d'engin de levage, que vous soyez adhérent de Cuma ou NON. Le passage dure une heure, les tests se déroulent sur un seul site, généralement une cour de ferme au centre géographique des inscrits.
Les tarifs sont de 120€ HT pour les tracteurs au banc d'essai et de 42€ à 74€HT pour les vérifications d'engin de levage.
Inscription des animateurs Cuma au 03 86 93 40 29 ou par mail à bourgogne.58@cuma.fr



Économie

Marie-Guite Dufay en visite chez Monnet-Sève

La présidente de la région Bourgogne Franche-Comté a fait étape le 30 janvier dernier à Sougy-sur-Loire sur le site de l'entreprise Monnet-Sève, spécialisée dans les éléments de charpentes. L'occasion pour Marie-Guite Dufay de découvrir un exemple de valorisation du bois.


De gauche à droite : Guillaume Crusille, le directeur du site, Marie-Guite Dufay, la présidente de la région BFC et Jean-Claude Sève, le P.-D.G. du groupe Monnet-Sève.

Visite rapide mais constructive. Telles sont les impressions de Marie-Guite Dufay, la présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté à l'issue de son passage à la Scierie du Groupe Monnet-Sève située à Sougy-sur-Loire. Accueillie par Jean-Claude Sève, le P.-D.G. du groupe, Marie-Guite Dufay a d'abord eu droit à l'historique de l'usine et des chiffres de l'entreprise. L'aventure du bois et du sciage a débuté en 1986 grâce au groupe Béguin-Say connu pour sa spécialisation dans la sucrerie et le papier. Le site de Sougy a été inauguré par l'ancien Président de la République François Mitterrand en 1988 et Pierre Bérégovoy en tant que ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. En 1995, le groupe Monnet-Sève rachète l'usine et investi 100 millions d'euros jusqu'à aujourd'hui pour moderniser l'outil de production. À ce jour l'entreprise est spécialisée dans les éléments pour la charpente. Elle livre aussi bien la France avec l'imprimerie de Golbey dans les Vosges que le chantier de l'Université de Fukushima au Japon. *« Ceux qui ont réussi comme nous à se faire certifier au Japon sont quand même costauds »* a déclaré fièrement Guillaume Crusille, le directeur du site. Le site de Sougy-sur-Loire travaille essentiellement des grumes de douglas et d'épicéa, et elle valorise tout ce qui peut être considéré comme du déchet comme la sciure ou des écorces par exemple. Ces *« déchets »* ainsi transformés deviennent des co-produits granulés pour les chaudières ou des copeaux de bois.


230 m³ de pièces de bois sciées comme celles-ci sont produits chaque année à Sougy.

« Un site extraordinaire »

La visite de la présidente de la région BFC a été également l'occasion pour les dirigeants de l'entreprise de lui exprimer un certain nombre de problématiques liées à leur activité. La première d'entre elle, concerne le transport. *« Nous avons très peu de solutions pour diminuer le nombre de camions sur les routes »* a déploré Claude Sève avant de poursuivre sur le sujet de la gestion du douglas dans le département. *« Il y a beaucoup de désinformations sur ce sujet. Nous avons besoin de la forêt mais il faut bien comprendre que le bois est la première ressource pour l'entreprise. Nous exploitons 800 000 m³ de bois par an, alors les premiers écologistes c'est nous »* a martelé le P.-D.G. avant de remercier la présidente de sa venue.

THÉOPHILE MERCIER


La production est contrôlée en permanence par un opérateur.

En chiffres

- **220 personnes travaillent sur le site de Bois et Sciages de Sougy-sur-Loire**
- **30 % de l'activité est réalisée à l'export.**
- **Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 est de 60 millions d'euros, soit 6 % de hausse par rapport à 2017**
- **400 000 m³ de grumes sont utilisées chaque année à Sougy-sur-Loire.**
- **230 m3 de pièces de bois sciées sont produites chaque année.**

Deux questions à Marie-Guite Dufay

Quel était le sens de votre visite dans la Nièvre ?
« La sylviculture et l'exploitation du bois sont l'une des grandes ressources de la Nièvre. Il est donc normal que je vienne prendre du temps pour échanger et découvrir comment la production est organisée. Ici à Sougy-sur-Loire nous avons un modèle de transformation qui d'un point de vue technologique est extraordinaire. Derrière, nous avons plein de questions liées à l'environnement, de transports, l'alimentation en très haut débit qui peinent à arriver. Et puis il y a la question au niveau écologique de l'exploitation de la forêt. Ce sont des sujets complexes qui nécessitent du temps d'échanges avec les acteurs ».

Vous avez été interpellée notamment sur le sujet de la gestion du douglas dans le département. Quelle est la position de la région sur ce dossier ?
« La région cherche à préserver les grands équilibres. Nous sommes en train d'élaborer un contrat « forêt-bois » que nous écrivons avec les acteurs de la filière et les associations environnementalistes. Mais le problème c'est qu'avec les compromis, personne n'est content car ils ont l'impression de ne pas en avoir assez. Entre, d'un côté les écologistes qui estiment que la Région ne protège pas assez et les industriels qui pensent qu'il y a trop de contraintes. Mais à mon sens cela veut dire que l'on est dans le bon équilibre ».

Salon de l'agriculture

Du changement pour la journée charolaise

Pour la première fois depuis la création du salon de l'Agriculture à Paris, la journée consacrée à la race charolaise va se dérouler dès le premier dimanche. Huges Pichard, président de Charolais de France et vice-président du Herd-Book Charolais revient sur l'origine de ce changement.



Le concours charolais se déroule le dimanche 24 février de 14 h 30 à 17 h 30 au Hall 1 du Parc des Expositions de Paris, portes de Versailles.

Comment expliquez-vous le changement de date ?
«Les éleveurs charolais exprimaient une demande forte de passer en première semaine du salon. Ils souhaitaient qu'un changement de date soit fait pour une meilleure visibilité de la race et de la filière. Nous avions soumis l'idée d'une alternance aux organisateurs qui n'y voyaient pas d'inconvénients. Or après avoir rencontré l'ensemble des races, nous avons essuyé une fin de non-recevoir. Il n'y a qu'Alain Vuaillat le président de l'OS Montbéliard qui a accepté l'idée d'une alternance. Du coup tous les deux ans, la race charolaise alterne avec ces derniers pour être placée en première semaine. C'est un enjeu important car les délégations étrangères sont davantage présentes les premiers jours du salon ».

Comment va se passer le concours ?
«C'est un concours classique où 47 animaux seront présentés. Dans le détail, nous avons 8 animaux de boucheries et 39 d'élevages. Il se déroule de 14 h 30 à 17 h 30 au Hall 1 du Parc des Expositions de Paris. C'est une première pour les éleveurs plus habitués à concourir en semaine. C'est pour eux une fierté car ils vont pouvoir pour certains amener leurs enfants.
Mais c'est aussi l'occasion de capter un public plus familial et donner envie pourquoi pas aux jeunes de rejoindre nos métiers. C'est en tous les cas l'endroit privilégié pour valoriser l'agriculture. Le mot d'ordre que je vais faire passer aux éleveurs : parler de ce que vous savez faire».

Qu'attendez-vous de ce salon ?
«Nous souhaitons avant tout des retombées pour l'export. Les délégations étrangères seront présentes, charge à nous de leur montrer que nous sommes capables de produire des races à viande nourries à l'herbe. Avec l'ouverture de nouveaux marchés comme la Chine, c'est aussi l'occasion de prouver que nous sommes une race bouchère. Et surtout l'un des points les plus importants, il faut susciter l'envie aux visiteurs de manger de la viande en laissant de côté les extrémistes. L'enjeu est important car derrière c'est 46 000 éleveurs charolais qui vivent de ce métier».

Quels sont les autres temps forts pour la race charolaise ?
«Nous aurons le mardi 26 février des démonstrations des jeunes bouchers qui ont gagné le festival du bœuf charolais à Charolles. Car pour moi il n'y a pas que la génétique dans l'élevage. Je pars aussi du principe que la génétique ne se vend bien que si la viande se vend bien également. Ces démonstrations servent à montrer la manière avec laquelle nos bouchers valorisent cette viande. Depuis le début de mes mandats, je cherche à développer la relation éleveurs - filière, c'est très important. C'est pour toutes ces raisons que nous vous donnons rendez-vous dès le 24 février au salon de l'agriculture».

PROPOS RECUEILLIS THÉOPHILE MERCIER

Salon de l'agriculture

Trophée National des lycées: le Legta de Challuy se prépare

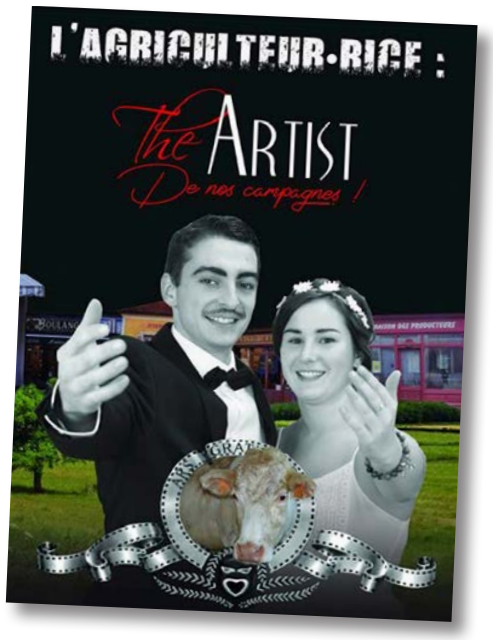
Des élèves du lycée agricole de Challuy participent dans quelques jours au Trophée National des Lycée Agricole. Une épreuve de prestige qui va se dérouler du 26 février au 3 mars au salon de l'Agriculture à Paris.

Le stress commence à se lire sur leurs visages. Dans quelques jours, les huit élèves de Productions Animales et Analyse et Conduite de Systèmes d'Exploitation vont participer au Trophée National des Lycées Agricoles.

Ce concours, qui se déroule durant le salon de l'Agriculture à Paris, à un double objectif : d'une part, valoriser l'élevage nivernais, d'autre part, mettre en avant le territoire et l'établissement. Les élèves ont dû travailler autour du thème *«agriculteurs : des femmes, des hommes, des talents»*.
Quatre épreuves sont au programme de ce trophée. La première a débuté en octobre et consisté à créer une page Facebook dédiée à la préparation de l'évènement mais aussi une affiche. Les élèves sont ensuite notés sur la manipulation de la bête, sur l'application sur le stand et sur la réalisation d'une saynète de 5 minutes en anglais. *«Nous avons choisi de faire la présentation de la vache (Florabella) et du veau (Picasso) en anglais»* explique Lise Boulanger, l'une des huit élèves. Pour présenter ces épreuves, les élèves ont dû choisir six titulaires et deux remplaçants.

Pour ce qui est du déroulement, ce trophée est organisé comme un concours agricole classique. Les élèves de Challuy vont être placés dans la deuxième section, celle des races à viande.

Enfin pour mener à bien leur projet, le petit groupe s'est doté d'un budget de 4 500 euros récoltés grâce aux soutiens financiers du lycée et aux



Affiche réalisée par les élèves pour le trophée des lycées.

Les 8 élèves de Challuy :
Julien Perrier (remplaçant)
Lise Boulanger (Titulaire)
Chloé Vincent (Titulaire)
Hélène Vigneron (Titulaire)
Yann Pothier (Titulaire)
Pierre Jeandot (Remplaçant)
Pierre Cordebois (Titulaire)
Valentin Lebourg (Titulaire)
Pour suivre leur préparation et le déroulement de leur épreuve, rendez-vous sur leur page Facebook TNLA 2019 : Des prairies au Grand Paris, en avant Challuy

Viticulture

Un film pour ouvrir le débat

Des stagiaires du CFPPA de Cosne-sur-Loire ont organisé le 5 février dernier à la médiathèque de la ville, une soirée cinéma autour du film «*Wine Calling*» de Bruno Sauvard sorti en octobre 2018 et qui met en avant des producteurs de vins nature. Une soirée qui avait pour objectif d'ouvrir le débat sur une pratique encore marginale.



Les six stagiaires en BPREA ont assuré le service des vins nature

L'initiative est originale. six stagiaires en BPREA viticulture - œnologie (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole en productions animales ou horticoles) de Cosne-sur-Loire ont décidé de se servir du film «*Wine Calling*» de Bruno Sauvard pour mettre sur pied cette soirée débat autour du *«vin nature»*. Ces stagiaires sont issus du CFPPA de Cosne-sur-Loire (formation pour adulte) et rattaché au lycée viticole de la ville. Ils terminent cette semaine leur formation et souhaitaient organiser un événement de ce type «*pour clore comme il se doit leur cursus*».

Le film projeté à la médiathèque met en scène des néoproducteurs de vin naturel dans la région Occitanie. Ils étaient auparavant soit salarié, en recherche d'emploi ou recherchaient un autre sens à leur vie. Quel que soit leur parcours, ils avaient tous le même rêve : produire du vin nature avec des méthodes ancestrales. Ces amoureux de la nature sont filmés dans leur quotidien et sans voix off. Plus que leur système d'exploitation, le documentaire s'attache à montrer la manière avec laquelle il travaille la vigne. Certains utilisent par exemple le cheval pendant que d'autres arrachent les mauvaises herbes à la main.

«Je me lève avec la patate»

Tout le long du film, ces nouveaux vignerons se confient parfois face caméra sur leurs doutes mais aussi leur fierté d'exercer ce nouveau métier. Ils manquent clairement d'expérience et pour certains, il ne suffit de pas grand-chose pour les voir craquer. Mais malgré les *«galères»* et les sacrifices, ils s'accomplissent dans cet exercice. Des mots comme humain, entraide et solidarité sont égrainés durant tout le documentaire. Ces apprentis agriculteurs organisent même des journées de solidarité en cas de coup dur de l'un de leurs confrères.

«Depuis que je suis devenu agriculteur, je me lève avec la patate» estime un vigneron. Les femmes aussi se sont lancées dans l'aventure : «*Les gens qui pensent qu'il suffit de mettre des grappes de raisins dans une cuve et qu'il ne faut rien faire se trompent. Il faut sans arrêt faire des analyses car on peut tout perdre en un instant*» déclare l'une des seules viticultrices du film.

Point de vue rendement, les volumes paraissent dérisoires au regard de ce que l'on connaît en région Bourgogne Franche-Comté.

Un des *«acteurs»* du film donne un exemple : «*aujourd'hui, il me faut 30 000 bouteilles pour arriver à l'équilibre. Je vends ces dernières environ 7,30 euros pour sortir un salaire aux alentours du Smic. Je suis sur des rendementsentre 15 et 17 quintaux à l'hectare»* explique-t-il. En région BFC, ces rendements sont plutôt autour de 60 à 65 q/ha.

«Il va falloir qu'on s'y mette»

Dans la salle de la médiathèque de Cosne-sur-Loire ce soir-là, des curieux venus s'informer sur cette nouvelle pratique. Parmi l'un des rares professionnels présent à s'être exprimé il y avait Dominique Wignanitz, chef de culture au domaine Lucien Crochet à Bué dans l'appellation du sancerre. «*Ce film m'interpelle et suscite des interrogations. À titre personnel, je pense qu'il va falloir tendre vers ce type de pratique. On ne va pas pouvoir continuer à polluer les sols comme on le fait aujourd'hui.*»

Une réflexion qui est encore bien marginale dans la région. Pour prolonger les discussions et tenter de convaincre les spectateurs présents, les stagiaires ont organisé une dégustation de vin naturel. Chacun a pu se faire son propre avis.

THÉOPHILE MERCIER

Élections à la Chambre d'Agriculture

Le dépouillement suit son cours

L'ensemble du personnel de la Chambre d'Agriculture était mobilisé ce mercredi à la préfecture pour le dépouillement des élections. À la mi-journée, le taux de participation était de 33, 23 %. Un chiffre en baisse par rapport au précédent scrutin.

Ambiance studieuse dans la salle Vauban de la préfecture à Nevers. Autour de la table des salariés de la Chambre d'Agriculture dépouillent patiemment les bulletins de 5 collèges. 12 653 électeurs sur l'ensemble du département étaient appelés aux urnes. La nouveauté de cette année, c'était le vote électronique. À l'heure où nous écrivons ses lignes 1 263 personnes se sont exprimés par ce moyen. À la mi-journée, seuls les collèges des petits groupements, 5A (Cuma) et 5E (syndicalisme) étaient dépouillés. Une opération électorale supervisée par Stéphane Costaglioli, secrétaire général de la préfecture.

La proclamation des résultats doit être assurée Syvlie Houspic, la préfète de la Nièvre.

Nous reviendrons en détail dans notre prochaine édition sur les enseignements de cette élection.

THÉOPHILE MERCIER



À la mi-journée ce mercredi, le taux de participation était de 33,3 %.

Plan prévisionnel de fumure

Les réponses à vos questions

La fertilisation représente une charge opérationnelle importante dans les systèmes agricoles actuels notamment dans les systèmes céréaliers où ce poste représente en moyenne 47 % des charges opérationnelles en blé (source : réseau de référence économique de la CA58). Les différents apports réalisés jouent un rôle majeur sur le rendement et la qualité des récoltes.


Réussir

Qu'est-ce qu'un plan prévisionnel de fumure ?
«Obligatoire en Zone Vulnérable, la réalisation du plan prévisionnel de fumure vous permet d'assurer l'équilibre de la fertilisation azotée en calculant, selon de nombreux critères, les besoins réels de la culture. Ce document s'établit avant les apports de fertilisants réalisés en sortie d'hiver. Il vous permet également de planifier vos fractionnements afin d'apporter les fertilisants aux périodes où ils seront le plus efficaces pour la culture et le moins risqué pour la qualité de l'eau».

Qu'elles sont les informations que doit obligatoirement contenir un plan prévisionnel de fumure ?
«Un plan prévisionnel de fumure doit comporter pour chaque îlot cultural, des éléments précis comme : l'identification et surface de l'îlot cultural, le type de sol, la quantité d'azote total et efficace à apporter par fertilisation après l'ouverture du bilan…
Pour vous aider, la Chambre d'Agriculture a mis en ligne sur son site internet des « documents d'enregistrement à la parcelle » et fournit sur demande un carnet de plaine conforme à la nouvelle directive nitrate».

Puis-je réaliser mon plan prévisionnel de fumure seul ?
«Oui. Rien n'oblige un agriculteur à passer par un prestataire pour réaliser son PPF. Ce dernier peut être fait sur papier ou sur ordinateur, seul ou avec l'aide d'un logiciel spécifique. Pour vous faciliter la tâche, la CA58 vous propose l'outil informatique « mes parcelles » pour vous permettre de faire votre PPF en toute tranquillité grâce à une interface de calcul simplifiée et aux nombreuses vérifications réglementaires».

Puis-je déléguer la réalisation de mon plan prévisionnel de fumure ?
«Oui, il est possible de déléguer la réalisation de votre plan prévisionnel de fumure ainsi que votre cahier d'épandage et registre phytosanitaire à des organismes comme la chambre d'Agriculture. Certains organismes le réalisant vous aideront également à valoriser ce document réglementaire par des apports techniques adaptés à votre exploitation. En effet, la méthode du bilan utilisée pour les calculs regroupe nombre de critères afin d'ajuster au mieux les doses de fertilisants à apporter».

Mon plan prévisionnel de fumure vaut-il cahier d'épandage ?
«Non. Votre plan prévisionnel de fumure ne contient pas toutes les informations nécessaires au cahier d'épandage. Le cahier d'épandage est le document écrit qui retrace les interventions de fertilisation que vous avez réalisées sur la parcelle et non le calcul de dose et les apports prévus. Votre cahier d'épandage peut être réalisé avec les mêmes outils que cités précédemment».

À qui puis-je m'adresser pour avoir de plus ample informations ?
L'équipe *«Mes Parcelles»* du service Territoire, Environnement de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre est disponible au 03 86 93 40 62 afin de répondre à vos questions. N'hésitez pas également à demander à vos conseillers référents de transmettre vos éventuelles questions.
Vous pouvez également trouver un grand nombre d'informations sur le site de la Chambre d'agriculture de la Nièvre rubrique Environnement - directive Nitrate.

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Agribashing

La FNSEA obtient une avancée importante

L'agribashing… Comme sur tant d'autres sujets qui affectent le monde paysan, il y a ceux qui en parlent et il y a ceux qui travaillent. La FNSEA est au boulot et obtient des résultats avec la dernière communication du ministère de l'Éducation Nationale auprès des établissements scolaires et des rectorats.

C'est une grande avancée contre l'agribashing que le réseau FNSEA vient de remporter !
En mai dernier, la FNSEA alertait le ministre de l'Éducation Nationale des craintes face à la création de la branche «*éducation*» de L214 chargée de développer et diffuser des outils pédagogiques anti-élevage dans les salles de classe.
Cette annonce s'est rapidement suivie des faits puisque de nombreuses interventions et animations en milieu scolaire, des classes élémentaires aux lycées, ont été répertoriées par le réseau des FDSEA sur l'ensemble du territoire national.
Face à cette incompréhension, un premier courrier resté sans réponse a fait l'objet d'une relance en novembre dernier, afin de réclamer la suspension de ces interventions antispécistes en milieu scolaire.
C'est dorénavant chose faite, puisqu'une circulaire émise la semaine passée, vient d'être adressée à l'ensemble des établissements scolaires nationaux et aux rectorats.
Il y est explicitement demandé aux chefs d'établissements et recteurs de «*respecter les orientations de la politique éducative mise en œuvre*» par l'État.
Il est en outre rappelé que l'éducation à l'alimentation doit «*permettre aux élèves d'apprendre à bien se nourrir, à travers une alimentation saine et équilibrée*».
Les interventions proposées par l'association L214 «*ne s'inscrivent pas dans ce cadre*».
Au regard de cette première mais réelle avancée syndicale, nous appelons l'ensemble des agriculteurs à la vigilance et invitons à faire remonter toutes informations qui contrarieraient cette circulaire ministérielle pour faire pleinement appliquer les règles auprès des chefs d'établissements.

SERVICE SYNDICAL FDSEA 58



▸ Agenda

09/02 Assemblée générale du syndicat des apiculteurs de l'Yonne et de l'association sanitaire apicole du département
L'assemblée générale du syndicat des apiculteurs de l'Yonne aura lieu le samedi 9 février à 9h30 à la Salle des Conférences du centre Vaulabelle, Boulevard Vaulabelle à Auxerre. Y seront abordés la situation économique de l'apiculture, la problématique liée à l'environnement et à la biodiversité. A 14h30, la journée se poursuivra avec l'assemblée générale de l'association sanitaire apicole de l'Yonne.

14/02 Bio'ti full day – Journée agriculture biologique
Une journée pour s'informer, optimiser, pérenniser et réussir son projet d'exploitation en bio ! Organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à partir de 10 h à Joux-la-ville à l'EARL Boursier (sortie du village, direction Précy le Sec, hangar à gauche).

9/02 et 16/03 Portes ouvertes des MFR de Bourgogne-Franche-Comté
Réussir autrement grâce aux formations par alternance (50% école 50% stage) ou apprentissage, c'est possible avec les MFR ! N'hésitez pas à nous retrouver dans une des MFR de Bourgogne Franche-Comté le 9 février et le 16 mars pour découvrir nos formations de la 4ème d'orientation au BTS. Vous pourrez échanger avec les jeunes et l'équipe qui répondront à toutes vos questions sur les contenus de formations, la pédagogique de l'alternance, mais aussi nos spécificités d'accueil et d'accompagnement. Plus de renseignements sur www.mfr-bfc.fr. Facebook/instagram/Youtube : MFR Bourgogne Franche-Comté

19/02 Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra le mardi 19 février à la chambre d'agriculture 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03.80.52.93.52- dijon@apecita.com

23/02 53ème Foire agricole de St-Léger Vauban
Le rendez-vous agricole de Saint Léger Vauban se tiendra le samedi 23 février. Au programme : Exposition d'animaux d'élevage, matériel agricole, automobiles, quads, motoculture, etc., exposants divers, fabrication de boudin à l'ancienne, repas sous rotonde chauffée le midi, tartiflette le soir suivie du bal gratuit. Depuis 53 ans, les producteurs ont permis de maintenir la foire agricole de Saint-Léger Vauban, devenue l'évènement incontournable de la région. Cette année encore, ils sont invités à exposer de nouveau leurs animaux. Afin de répondre à la règlementation sanitaire, seuls les animaux issus de cheptel indemne IBR seront acceptés. Renseignements et inscriptions au 03 86 32 24 29 - 06 98 83 01 62 - Maisondeschamps89@live.fr

Cuma

Les Cuma en territoires

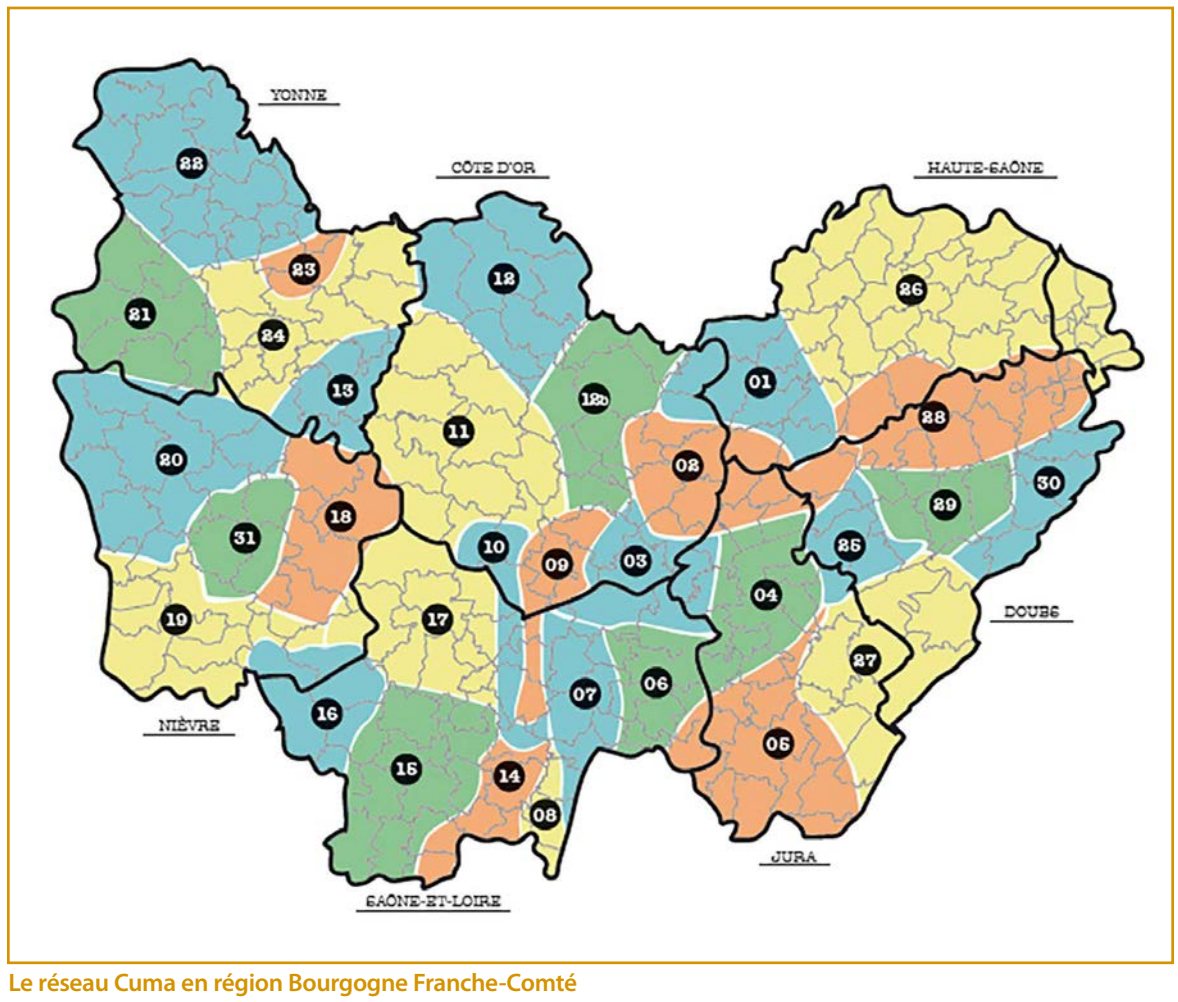
La nouvelle organisation des Cuma Bourgogne Franche-Comté donne du sens pour garder du contact et de la proximité en définissant des zones de regroupement. Dans l'Yonne, quatre territoires ont été définis.


La première AG de territoire de l'Yonne a eu lieu en Puisaye-Forterre

La région Bourgogne Franche-Comté compte aujourd'hui trente deux territoires. Ce nouveau découpage permet de garantir une présence territoriale rapprochée entre les Cuma et la fédération pour répondre aux besoins des Cuma. Chaque territoire est tenu de réaliser une assemblée générale annuelle, au cours de laquelle des référents sont élus. Les Cuma d'un secteur sont rattachées à des référents, ce qui permet d'avoir un contact régulier sur le terrain entre les Cuma.
Dans l'Yonne quatre territoires sont identifiés. L'assemblée de territoire de Puisaye-Forterre s'est tenue le 25 janvier dernier, réunissant vingt deux Cuma pour cette matinée d'échanges. À l'ordre du jour la présentation de la nouvelle organisation qui a suscité de nombreuses remarques sur le fait de communiquer plus facilement dans un groupe plus petit, d'un même territoire avec des projets identiques. L'échange, le partage de pratiques et d'expériences qui permet aux Cuma de se renseigner et de se concerter sur des idées de projets pour leur concrétisation. Chaque Cuma s'est exprimée sur son fonctionnement et sur ses projets.

Optimiser le matériel sous-utilisé des Cuma

Alain Gouin, président de la Cuma de l'Agréau, précise tout l'intérêt pour les jeunes d'adhérer à une Cuma : «*Cela permet de partager du matériel performant, parfois difficile à investir seul sur une exploitation*». Pour aller plus loin dans l'optimisation du matériel en commun la Cuma de Coopensil, présidée par Mathieu Babut a présenté l'idée de partager un atelier entre deux Cuma : ce dispositif se nomme l'intercuma. Le principe est le suivant : une Cuma B adhère à une Cuma A. Pour se faire, la Cuma B souscrit du capital social et détermine une durée d'utilisation pour les services auxquels elle adhère, par la signature d'un bulletin d'engagement. Les objectifs : optimiser le matériel en commun sous-utilisé, diminuer les charges de mécanisation, dynamiser un territoire et construire des projets en commun. Mathieu Babut précise qu'il est important de bien se renseigner sur l'idée du projet pour étudier les différentes solutions possibles, ne pas se précipiter, étudier l'idée ensemble avec les adhérents des deux Cuma.



Le réseau Cuma en région Bourgogne Franche-Comté

Une Cuma pour les salariés ?

Francis Letellier, adhérent de la Cuma de Saint-Privé et président de l'organisme Agri-viti-emploi 89 (AVE 89) a présenté cette structure qui propose des solutions adaptées aux besoins de main-d'œuvre. AVE 89 s'occupe également de gérer les formalités administratives ainsi que le recrutement. Francis Letellier précise la facilité d'utilisation de ce service, qui permet de s'affranchir des contraintes administratives parfois chronophages, ce qui libère du temps sur d'autres postes. AVE 89 offre l'opportunité d'embaucher un salarié à plusieurs, ce qui permet d'optimiser les temps de travaux. L'assemblée de territoire s'est clôturée après l'élection des référents du secteur Puisaye-Forterre qui sont : Alain Gouin, Nicolas Lambrecht, Mathieu Babut et Sébastien Sevin

SOPHIE DUSSEAU, ANIMATRICE CUMA 89

Économie

«Les bonnes années d'aujourd'hui ne sont plus les bonnes années d'hier !»

Le Cerfrance de l'Yonne a présenté les résultats économiques de la ferme Yonne en conférence le 30 janvier dernier.



Les experts du Cerfrance ont présenté les résultats moyens des exploitations des différents secteurs agricoles.

«Les risques augmentent, avec la disparition de nombreux filets de sécurité du fait de l'évolution des politiques agricoles. Les aléas climatiques sont de plus en plus fréquents et violents. Les aléas économiques, conséquences des deux précédents, dans un marché mondialisé, sont eux aussi de plus en plus violents. Et les besoins sont plus importants, avec la nécessité sans cesse rappelée de constituer une épargne de précaution. Mais avant toute chose, le besoin de reconstituer les trésoreries, mises à mal par la récolte 2016, mais aussi par plusieurs années consécutives de résultats médiocres» a introduit le président Éric Coquille. Des années difficiles qui se succèdent, à l'image de cette année 2017-2018, marquée par un printemps très humide, et un été et un automne particulièrement secs.

En grandes cultures, 2018 a vu une amélioration des prix des céréales, avec une belle récolte sur les plateaux, la ferme moyenne de la zone enregistrant un EBE moyen de 51 665 €. Les résultats sont plus décevants dans le nord du département habitué à des rendements élevés, où l'EBE moyen de la ferme type s'élève à 63 872 €. Le Cerfrance note la diminution de la part des prélèvements privés chez les céréaliers depuis plusieurs années.

La viticulture retrouve le sourire

La vendange 2018 a redonné le sourire aux viticulteurs icaunais durement touchés par les aléas climatiques ces dernières années. Les cours ont diminué pour retrouver le niveau de la récolte 2015 qui était également une bonne vendange, mais les chiffres économiques de la vendange 2018 s'annoncent bien meilleurs que ceux de 2017. Le poste le plus gourmand économiquement reste la main-d'œuvre, avec une offre de postes supérieure à la demande, déséquilibrant le marché du travail.

En élevage allaitant, le déficit de pousse d'herbe entraîne un hiver difficile, avec des stocks corrects consommés dès l'été, sans espoir de regain à cause de la sécheresse. Les prix de la paille et du foin se sont envolés. En un sens, la sécheresse de 2016 qui avait provoqué une baisse de la qualité du foin, donc une baisse de la fertilité des vaches est bénéfique aujourd'hui, puisqu'il y a moins d'animaux. Le cours du maigre s'en voit légèrement plus rémunérateur. En système polyculture-élevage, le Cerfrance enregistre un prix de revient de 261 €/100 kg de viande en 2018. Il s'élève à 277 €/100 kg de viande en système allaitant spécialisé. L'inquiétude est présente, avec des chiffres plutôt stables sur la durée, mais une rémunération des producteurs qui continue de s'amenuiser dangereusement. En élevage laitier produisant moins de 220 000 l/UTH, le prix de revient a augmenté de 351 €/1 000 l de lait en 2017 à 418 €/1 000 l en 2018. Après une augmentation des résultats économiques en 2017, les chiffres restent stables en 2018. Pour les exploitations produisant plus de 220 000 l/UTH, le prix de revient de 346 €/1 000 l en 2017 est passé à 390 €/1 000 l en 2018.

Le Cerfrance a profité de la conférence pour présenter des démarches de producteurs de Bourgogne Franche-Comté valorisant leur production en tenant compte des attentes des consommateurs : ouverture d'une boulangerie avec la farine de l'exploitation, démarche *«c'est qui le patron ?»* ou encore utilisation de produits locaux en cuisine centrale. L'an prochain, le Cerfrance se penchera sur la thématique de la transmission et de l'installation.

ORIANNE MOUTON

À noter

Réunion d'information : À la découverte de la noix

La Chambre d'agriculture vous propose une réunion d'information *«À la découverte de la noix»* le lundi 11 février à 9h30 à la Chambre d'agriculture à Auxerre (14 bis rue Guynemer).

Seront abordés au cours de cette réunion :

- Les repères techniques de la production de noix
- Les repères économiques
- Débats/échanges

Cette réunion sera présidée par Loïc Guyard, élu Chambre d'agriculture et membre de l'association des producteurs de noix et noisettes de Bourgogne, au sein de laquelle neuf producteurs se sont lancés dans l'aventure et ont déjà planté 2 500 arbres. *«Nous recherchons depuis plusieurs années une meilleure valorisation de nos terres à faibles potentiels pour pérenniser nos exploitations. Ayant pour objectif de trouver une culture à forte valeur ajoutée et de nous ancrer davantage dans notre territoire, nous nous sommes lancés dans la plantation de vergers de noix et de noisettes.»* Explique Hugo Verdonck, président de l'association.

À l'issue de cette réunion, il vous sera proposé de nouvelles dates de formation avec un déplacement dans le Lot.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

La conditionnalité sur mon exploitation, suis-je à jour en cas de contrôle ? (HVE 1) session «grandes cultures». 2 sessions à venir : le 12 février ou le 5 mars 2019. Contact : Jules Martin, 03 86 94 26 38.

Mes p@rcelles : solution internet pour piloter mes cultures. Les 14 et 21 Février 2019 Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Découverte de la biodynamie en grandes cultures. Les 18 et 19 février 2019 suivis d'une troisième journée entre avril et juin 2019, à Auxerre. Contact : Marianne Roisin, 03 86 94 28 45

Je crée ou j'entre dans une société : je réussis mon projet d'association. Les 8 et 12 mars 2019 - Contact : Cyrille Fournier, 03 86 94 22 10

Prendre en main le VI programme d'actions Directive nitrates avec Mes p@rcelles. 1 dernière session proposée : Le 12 mars 2019 - Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Comprendre le bas volume
Je le mets en œuvre et améliore mes applications de produits phytosanitaires. Les 18 et 20 Mars 2019 - Contact : Lise Gauthier, 03 86 64 45 65

Connaître les chiffres clés pour gérer mon exploitation. Les 19 et 22 Mars 2019 - Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41.

Immersion dans les grandes cultures bio. Les 19 mars et 29 Mai 2019 (2 matinées) - Contact : Marianne Roisin, 03 86 94 28 45

Élaborer une stratégie patrimoniale pour optimiser la transmission de l'exploitation agricole . Les 21 Mars et 4 avril 2019 - Contact : Sylvie Huyghe, 03 86 94 22 16

Évaluer mon exploitation (Valeur économique, financière et patrimoniale) Le 3 avril 2019 - Contact : Sylvie Huyghe, 03 86 94 22 16

Formation «Télépac».
8 dates avec des lieux différents ont été arrêtées pour des formations d'1 journée entre le 16/04/19 et le 9/05/19 - Inscription auprès de: Valérie Rousseau, 03 86 94 28 48

Formations BIO Bourgogne :
Méthodes alternatives en gestion du parasitisme chez les herbivores - le 21 février 2019 à Blacy (89). Contact : Aurélie Billon, 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org

Planter et entretenir des haies et agroforesteries à l'échelle d'une exploitation agricole bio
12 février à Lucy sur Yonne (89) et le 13 février à Til-Chatel (21).
Contacts : Adrien Lurier



Myciculture

Il pleut des pleurotes

Alexis Prou s'est lancé en septembre dans une aventure hors du commun : il a monté sa propre champignonnière à Ligny-le-Châtel. Une production singulière qui fonctionne bien et répond à la demande locale.



Alexis Prou a lancé sa production de pleurotes en septembre. Il produit, trie, commercialise et livre les champignons.

À 21 ans, Alexis Prou est déjà un micro-entrepreneur : il produit et commercialise des pleurotes en agriculture biologique sous la marque *«Champ'icaunais»* depuis le mois de septembre. Le lien est faible avec l'exploitation familiale de 180 ha de céréales gérée par son père en parallèle d'une entreprise de travaux forestiers, si ce n'est la passion de l'agriculture et de la forêt.

C'est ce qui a guidé le jeune homme vers ses deux BTS en productions végétales d'abord, puis en gestion forestière. Ensuite, c'est la myciculture, la production de champignons, qui s'est imposée d'elle-même : «J*'ai eu envie de créer ma propre activité et il y avait ces bâtiments vides qui étaient utilisés pour l'activité de pépiniériste arrêtée en 2002. Je me suis dit «pourquoi ne pas valoriser ces bâtiments ?» Après étude du potentiel des locaux, je pouvais faire de l'endive ou des champignons. J'adore la forêt depuis tout petit, alors les champignons se sont imposés !»*

Alexis a donc réalisé une semaine de formation sur la production de champignons pendant sa dernière année de BTS, pour finalement se lancer en septembre dernier. Aujourd'hui, la production est au rendez-vous et la clientèle aussi !



Les pleurotes poussent au travers des trous des bâches enveloppant les substrats (blocs de paille ensemencés de mycélium). En conditions idéales, une fois qu'ils commencent à sortir au niveau des trous, ils poussent en quelques jours.



Les champignons commencent à sortir en grappe.

La culture des pleurotes

«Je cultive des pleurotes, c'est un champignon facile à produire, il y a pas mal de retours techniques dessus et il y a beaucoup de demande. J'essaie de faire pousser des Shiitakés en ce moment pour voir, à la demande de mes clients, mais chaque champignon a des conditions de pousse différentes. Alors pour l'instant je reste sur ce champignon, et on verra ensuite». Hygrométrie élevée, température idéale de 15 C°, bonne ventilation pour éviter la concentration en CO2 et luminosité journalière sont contrôlées pour permettre une pousse du champignon optimale. Le cycle de production du pleurote se compose de deux phases : l'incubation où un substrat de paille humidifié préalablement pasteurisé est imprégné de mycélium puis placé en conditions plus chaudes pendant deux semaines. Une fois le milieu colonisé, la période de fructification peut commencer, avec une première récolte au bout de 10 à 15 jours. Pour ses débuts, Alexis achète ses blocs de substrat déjà incubés mais il compte bien réaliser l'ensemble des opérations bientôt.

Une affaire qui roule

Le lancement de l'activité a été rapide, l'investissement s'est limité aux substrats, c'est une affaire bien vue par le jeune homme. *«Je cueille tous les jours pendant un mois à un mois et demi sur un substrat qui donne trois récoltes. J'installe de nouveaux blocs régulièrement pour étaler ma production. Les champignons ne restent pas plus de 24 heures chez moi une fois coupés, c'est du très frais ! Après la cueillette, je trie, j'emballe et je livre. Pour le moment je produis 60 kg de pleurotes par semaine qui partent dans des magasins, primeurs, chez des restaurateurs, et en vente directe. Les gens du coin voulaient des champignons alors j'ai instauré des horaires d'ouverture du local pour la vente».*

Le jeune homme installé depuis quelques mois est très satisfait de sa production : *«L'avantage c'est que c'est un cycle très court, donc si on fait quelque chose qui ne va pas, on peut s'adapter et rectifier le tir pour les cultures suivantes rapidement, pas comme en céréales !»* Il prévoit d'ailleurs *«d'appuyer sur le champignon»* en installant une deuxième champignonnière. *«La seconde pièce est immense, je ne me voyais pas commencer par autant de production. Mais comme ça marche bien, je vais produire dans celle-ci aussi, elle est déjà équipée comme il faut, avec brumisateurs et ventilation. C'est prévu pour 2019 !»*

ORIANNE MOUTON

Rendez-vous

Le bio'tifull day le 14 février

Une journée consacrée à l'agriculture biologique pour s'informer, optimiser, pérenniser et réussir son projet d'exploitation en bio.

Dans le cadre des journées Innov'action, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé organisent le jeudi 14 février prochain à Joux-la-Ville une porte-ouverte consacrée à l'agriculture biologique à l'EARL Boursier, exploitation hôte. À destination des agriculteurs en AB, à ceux qui réfléchissent de près ou de loin à une conversion, à ceux qui souhaitent en savoir plus sur l'agriculture biologique cet événement sera l'occasion d'échanger avec les agriculteurs présents et les experts qui interviendront tout au long de la journée.

Au programme :

- Le blé bio : quels marchés ?
- La conversion et la réglementation : de l'engagement au maintien
- Comment produire des grandes cultures bios ?
- L'élevage : un atout supplémentaire ?
- Et les résultats économiques ? On en parle…
- Des marges brutes calculées à la rotation
- Les impacts sur les charges de mécanisation
- Quelques chiffres de rentabilité en grandes cultures bio

Buffet offert (sur inscription : www.yonne.chambagri.fr)

L'après-midi, les conseillers de la Chambre accueilleront les agriculteurs et porteurs de projets sur des stands thématiques (marché du blé, conversion, élevage, stratégie d'entreprise, diversification, mécanisation…) et seront disponibles pour répondre aux questions. Ce temps d'échange sera suivi d'une présentation de l'installation de triage et stockage par les agriculteurs hôtes.

Rendez-vous jeudi 14 février à partir de 10 heures, à Joux-la-Ville (sortie de village direction Précy-le-Sec, hangar à gauche).

Renseignements et contact : Marianne Roisin, Chambre d'agriculture de l'Yonne - 06 80 93 95 00 et sur www.yonne.chambagri.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Loi alimentation

Le Nutella au secours des agriculteurs... ou presque !

Emmanuelle Ducros est journaliste à l'Opinion. Elle anime sur twitter des rubriques hautes en couleurs. Ses prises de position contre les fausses informations, notamment véhiculées par Élise Lucet dernièrement sont très remarquées. Emmanuelle Ducros interviendra fin mai à l'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne. Voici sa réaction sur l'application de la loi alimentation par les grandes surfaces.



Le compte twitter d'Emmanuelle Ducros compte plus de 17 000 abonnés.

Le prix du Nutella n'influe pas sur la rémunération des agriculteurs français. C'est un produit dont les composants viennent du monde entier et, hormis un tout petit peu de lait, rien de français dans l'équation.

Derrière la loi [EGA et sur le seuil de revente à perte], c'est plus compliqué mais pas illogique. Les distributeurs Leclerc bons plans en tête se livrent depuis des années à une guerre des prix. L'idée, c'est de faire des promos fracassantes sur des grands noms de l'agroalimentaire, typiquement le Nutella. Le but de ces promos est de faire venir les clients. Cela s'appelle un produit d'appel, on casse les prix sur le Nutella, les clients qui viennent l'acheter font le reste de leurs courses dans la même enseigne.

Limiter la pression des GMS sur les producteurs !

Pour que cela marche, il faut un prix vraiment bas. Or ces produits sont fabriqués par de grandes entreprises (Nestlé, Coca, Ferrero…) qui restent puissantes face à la grande distribution.

Ces dernières ne peuvent pas se passer d'elles dans les linéaires. La capacité à leur imposer des prix bas est limitée pour les GMS, donc si Leclerc bon plan veut son Nutella à bas prix pour appâter le chaland…

Pas le choix, il doit sacrifier sa marge. Et même le vendre à perte sans répercuter ses coûts de stockage, logistiques, etc. C'est la première partie de l'équation.

Le but de Leclerc étant quand même de gagner un peu d'argent, même si les marges nettes du secteur sont basses, entre 1 et 2 %, Leclerc va se refaire sur d'autres produits. Il va donc aller chercher de la marge ailleurs. Comment ? En faisant pression sur les PME et les TPE de l'agroalimentaire ou des producteurs de produits agricoles peu transformés. C'est plus facile : plus petits, moins organisés, leurs produits peuvent aussi être absents des rayons sans pénaliser le distributeur. Le client le remarque moins, donc le distributeur écrase les prix d'achat sur ces gammes mais applique d'importantes marges 30 à 40 %, parfois plus.

Les marges des GMS et des grands faiseurs, faites sur le dos des agris ?

C'est là que la loi intervient et que l'on reparle de notre Nutella en interdisant au distributeur de le vendre à perte.

On force le distributeur à gagner sa vie sur ce produit donc à constituer une marge, ce qui rend moins nécessaire d'aller pressurer les PME et agriculteurs pour gagner leur vie. Logiquement ça doit ramener de la valeur jusqu'au producteur !
Voilà donc le lien pour que ça marche entre Nutella et agriculteurs.
Il faut que le distributeur y mette du sien. [En fait, depuis une semaine, les distributeurs ne racontent qu'une partie de l'histoire et essayent de passer plus de hausses que nécessaire]. La chanson est *«on me force à augmenter mes prix»* mais cela doit aussi permettre de donner de l'air aux fournisseurs de plus petite taille.

Voilà donc toute l'histoire du SRP (seuil de revente à perte) ou comment le Nutella doit aider les agriculteurs à vivre.

Officiellement, la hausse sur les prix alimentaires devrait être limitée entre 1,4 et 1,7 %. 6 %, cela devrait être plus ou moins la hausse sur les produits d'appels. Certains distributeurs entretiennent la confusion à dessin.
Est-ce que la grande distribution jouera le jeu ? On verra. Il faut noter qu'il y a beaucoup d'inconnus dans l'équation, plein d'inconnu, notamment que la grande distribution n'est contrainte à rien… et que dans les box de négociation *«ça tabasse !»*

FDSEA 89
D'APRÈS LES TWEETS D'EMMANUELLE DUCROS

Point de vue syndical

Seuil de revente à perte: instrumentalisation des chiffres

L'application de la hausse du Seuil de Revente à Perte (SRP) issue de la loi EGAlim se met en place. Un *«grand distributeur»* annonce une hausse des prix de 6,3 % sur 24 produits et tente de faire l'amalgame avec une hausse généralisée des produits.
FNSEA et JA expriment toute leur révolte face à cette hasardeuse instrumentalisation des chiffres. En effet ce n'est pas parce qu'il y a une hausse sur certains produits que le panier global va augmenter. Il s'agit plutôt d'un rééquilibrage, pour aller d'une marge zéro sur les produits d'appel (et une marge plus que confortable sur le reste), vers une répartition plus raisonnable.

Le SRP fait donc partie d'un dispositif dont l'objectif est de mieux répartir la valeur, pas d'augmenter les prix ; de mieux rémunérer les agriculteurs, pas de matraquer les consommateurs.

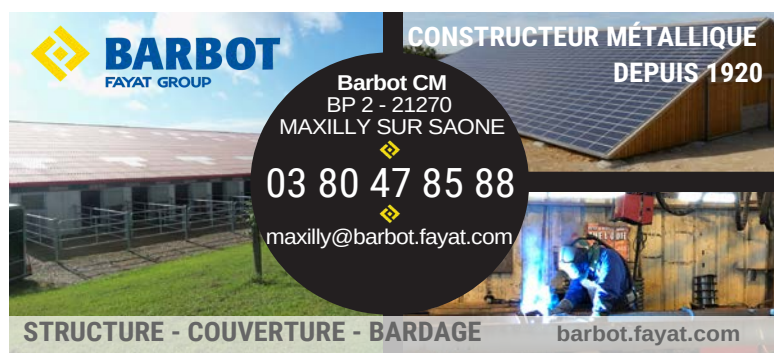
Dire que les prix des produits agricoles vont augmenter mécaniquement avec la hausse du SRP c'est tenter de nous faire croire que tous ces produits alimentaires sont vendus quasiment à prix coûtant. Nous savons bien que c'est faux et qu'aujourd'hui ce sont les produits de nos régions, pressurisés par les centrales d'achat, qui payent la distribution du Coca-cola ou du Nutella. Et ce sont bien sûr les agriculteurs en bout de chaîne qui payent la facture ! Rappelons que la *«moyenne»* supposée des 6,3 % ne concerne ici que 24 produits. Quelle logique y a-t-il à réduire le panier du consommateur de la sorte si ce n'est pour jouer sur ses craintes ?

La hausse du SRP, avec les autres leviers du dispositif législatif (prise en compte des indicateurs de coûts de production dans les contrats, construction du prix en marche avant, encadrement des promotions, interdiction des prix abusivement bas), doit contribuer à mettre fin aux pratiques qui condamnent l'agriculture française. Il suffit pour cela que les distributeurs acceptent de rémunérer un tout petit peu plus les fournisseurs sur la très grande majorité des produits sans augmenter les prix au consommateur, en compensation du rétablissement de leur marge sur quelques produits phares que la hausse du SRP leur permet de réaliser.
Bien sûr l'effet n'est pas garanti si le distributeur ne joue pas le jeu de la Loi EGAlim pour sortir de la guerre des prix. Si l'objectif du *«grand distributeur anonyme»* n'est clairement pas celui-ci, nous avons bon espoir que les concurrents sauront être plus vertueux !

D'APRÈS UN COMMUNIQUÉ DE LA FNSEA ET JA



Réussir



Grandes cultures

Des pistes pour peaufiner l'optimisation

Arvalis a organisé un colloque le 29 janvier à Beaune sur le thème « Créer de la performance en grandes cultures ». Si des solutions et des leviers ont été présentés, il a bien été précisé qu'aucune ne représente une solution miracle adaptable à toutes les exploitations.

Si les résultats des exploitations en 2018 font état d'une nette amélioration dans leur ensemble, il n'en demeure pas moins qu'ils cachent une grande disparité de revenus entre les structures quelle que soit la filière, une grande volatilité de ces résultats surtout depuis dix ans et une grande dépendance au marché.

Ce qui faisait dire à Didier Lenoir, membre du conseil d'administration d'Arvalis, que *«50 % des exploitations Otex 15 dégagent moins d'un Smic par UTANS (unité de travail annuel non salarié) et qu'un tiers a un revenu négatif»*.
Face à cette précarité, l'Institut du végétal a lancé avec seize autres partenaires le projet R3 en 2017 sur l'Yonne et la Côte-d'Or. R3, pour Retrouver de la Robustesse et de la Résilience en grande culture. Le colloque du 29 janvier a été l'occasion de revenir sur les constats faits et d'en tirer des enseignements.

Décaler les semis

Ainsi parmi les leviers techniques présentés par Luc Pelcé, ingénieur Arvalis BFC, *«le décalage de la date de semis des céréales à paille est à étudier pour permettre aux céréales de mieux résister aux maladies»*. Le choix des variétés aussi, tout comme le recours à un outil d'aide à la décision pour des intrants les plus efficients possible.
De son côté, Michaël Geloen de Terres Inovia a présenté de nouveaux itinéraires techniques pour le colza, comme notamment ne pas hésiter à le semer précocement (début août, voire fin juillet) en prenant plus en compte les conditions météo (pluie) et les objectifs visés (éviter l'exposition à certaines maladies ou à certains insectes) que le calendrier.
Par ailleurs, le colza se gère aussi différemment selon la variété choisie et la mise en place d'un couvert associé. *«Les études ne se focalisent plus seulement sur la féverole et montrent l'intérêt d'associer le colza avec d'autres légumineuses, comme les lentilles, fenugrec, gesse»*.

Optimiser les intrants

Les ingénieurs Arvalis ont cherché à estimer le gain de production à l'hectare de ces différents dispositifs. Partant d'une ferme type à 200 ha, les hypothèses de ces itinéraires optimisés tablent sur un gain de 10 000 € pour l'exploitation et de 6 900 € par Utans.
De toutes ces solutions présentées, les intervenants ont insisté sur le fait qu'il ne s'agit pas *«de baisser le recours aux intrants au maximum au risque de perdre du rendement, mais bien d'optimiser leur recours par rapport au contexte de l'année et au type de sol»*.

Autre étude rapportée dans le cadre de technique d'opportunité : l'orge de printemps semé à l'automne dans les secteurs à débouché brassicole. Treize essais ont été menés entre 2008 et 2018 dans la campagne berrichonne (où les risques de gel jusqu'à -12 °C allaient de 1 année à 5 années sur 10). Il a été constaté une augmentation de rendement de l'ordre de 12-13 quintaux pour l'orge semée à l'automne par rapport à une orge semée au printemps (ce que ferait une orge hivernale à haut rendement). *«Cependant, ces pratiques sont à réserver dans les zones où les risques de gel sont les moins élevés et où les orges de printemps ont des difficultés à faire du rendement au printemps car soumis à des excès de sécheresse»*, a rapporté Luc Pelcé.

Gérer l'azote par OAD

Quant à savoir comment gérer l'azote, là encore une étude semble démontrer qu'il vaut mieux ne pas limiter les apports en début de campagne (dans l'optique de faire des économies en prenant en compte la variabilité des prix blé/azote) et qu'il convient d'adapter le pilotage d'azote en fonction des demandes des cultures en cours de saison. Les outils d'aide à la décision peuvent alors être précieux.

Enfin, les études concernant le relay cropping, c'est-à-dire l'association de culture en relais, ne sont pour l'instant pas concluantes mais laissent penser qu'elles doivent être développées. *«De nouveaux essais vont être menés en 2019, notamment en Bourgogne Franche-Comté»*, a annoncé en conclusion Diane Chavassieux, d'Arvalis.

Françoise Thomas

Nouvelles formes d'organisation du travail

Des leviers complémentaires de performance

Le second volet du colloque organisé par Arvalis était consacré notamment aux nouvelles formes d'organisation du travail.


Fabrice Genin, associé du gaec MGGG (Marsannay-le-Bois 21) a retracé vingt années d'évolution d'une organisation collective arrivée aujourd'hui à maturité.

Créer de la performance en agriculture cela passe par de l'innovation technique, comme les participants au colloque Arvalis ont pu le découvrir en matinée, mais cela peut aussi découler d'une organisation du travail plus performante, dans la forme comme dans le fond, en gérant de façon plus fine les investissements. Cela peut commencer par un redimensionnement du matériel à la réalité des besoins, réévalués en fonction des marchés visés et du potentiel réel de production.

Ces conseils de bon sens ont été explicités par Damien Brun et Valérie Leveau, ingénieurs Arvalis et illustrés par plusieurs témoignages d'agriculteurs.

Charges de mécanisation : poids lourd des charges fixes

Le poste mécanisation et la productivité de la main-d'œuvre représentent un véritable enjeu économique, une charge fixe qui peut s'avérer très lourde en fonction de la variabilité du produit en grandes cultures (45% des charges comptables, hors rémunération de la main-d'œuvre familiale). Pour les SCOPeurs, ce sont des éléments essentiels de compétitivité, alors que les charges de mécanisation ont fortement augmenté ces dix dernières années. Il faut donc être particulièrement attentif à augmenter la productivité du travail, tout en réduisant ou en limitant l'investissement en matériel/ha.

Dans un contexte fluctuant il est important de réfléchir au type de matériel et à son dimensionnement, ce qui suppose aussi d'ajuster son calendrier d'interventions en fonction de l'aléa climatique et de la capacité de chacun à assumer une certaine prise de risque.

La réflexion sur le dimensionnement du matériel doit intégrer certaines données économiques essentielles : la capacité de remboursement, le niveau des prélèvements obligatoires, le retour sur investissement, la pertinence de certaines solutions alternatives (laisser vieillir le matériel, louer, partager, acheter en commun, travailler en cuma…) le tout réfléchi selon un raisonnement pluriannuel.

Les charges de fonctionnement restent bien *«le nerf de la performance économique»*, indissociable de tout effort pour améliorer la résilience d'une exploitation.

Le collectif au service de la résilience du système

Certaines formes d'organisation du travail participent aussi de cette volonté de résilience. C'est ce qui amené des agriculteurs associés aujourd'hui au sein du Gaec MLGG (Marsannay-le-Bois en Côte d'Or) à construire un projet commun en partageant le travail comme les terres. En vingt ans, les associés qui sont passés de 3 exploitations à 6, ont appris à travailler en commun, à investir en commun, à mutualiser les récoltes et les risques… La productivité du travail (1 130 t équ blé/actif) parle d'elle-même. Les coûts de production ont baissé, la gestion humaine et technique est optimisée, la diversité des productions améliore la résilience de l'ensemble et lisse le revenu, les associés gagnent en sérénité ce qu'ils perdent en autonomie de décision.

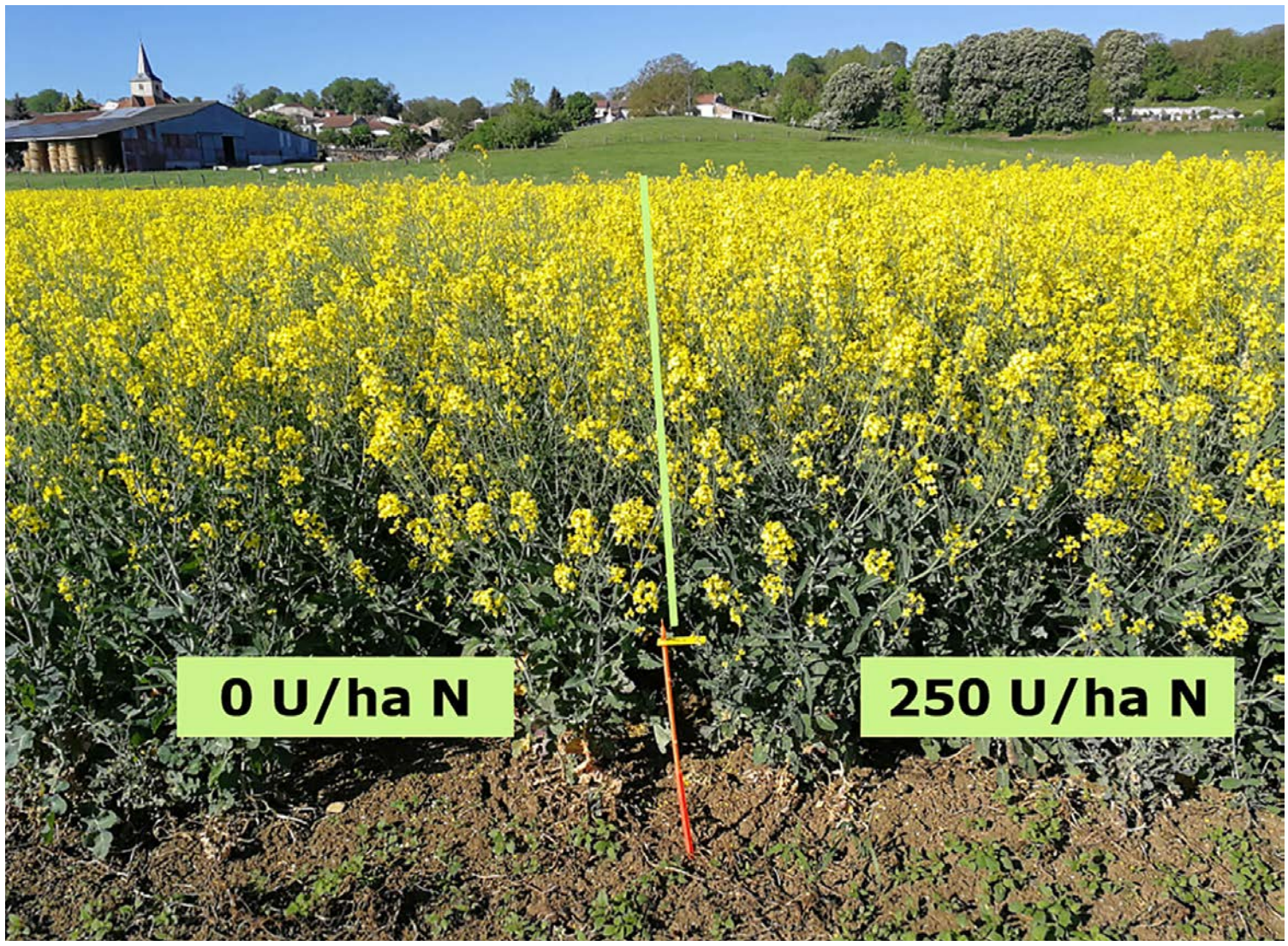
Rien bien entendu n'est reproductible en l'état, mais s'il y a une leçon à retenir de ce colloque c'est bien que tous les leviers sont complémentaires, la gestion technique comme la gestion d'entreprise vont de pair.

Amk

Fertilisation

Ajuster l'azote en fonction du développement de son Colza

Cette année, les conditions climatiques automnales 2018 hétérogènes ont amené de fortes différences de développement entre les parcelles. Ces multiples situations vont exiger une gestion différenciée de la fertilisation, se traduisant non seulement au niveau des doses d'azote à apporter mais également sur les dates de ces apports.



Effet visuel nul de l'azote.

La stratégie de fractionnement de l'apport d'azote devra prendre en compte plusieurs éléments parmi lesquels la dose d'azote totale à apporter qui conditionnera des stratégies en 1 ou jusqu'à 3 apports pour les doses les plus élevées.

Mesurer la biomasse des colzas

La pesée de biomasse aérienne permet d'évaluer la quantité d'azote déjà absorbée par la plante et de calculer la dose à apporter dès la reprise de végétation pour atteindre l'objectif de rendement avec la Réglette Azote colza®. Cette mesure est à faire sans tarder en particulier pour les colzas peu développés.

Il est recommandé de combiner cette mesure à la première pesée réalisée en entrée hiver. Il sera ainsi possible de tenir compte des feuilles qui ont potentiellement gelées pendant l'hiver pour ajuster au mieux vos apports au réel besoin de la culture. L'azote de ces feuilles gelées n'est pas complètement perdu puisque l'on considère que 50 % sera récupéré par les plantes durant la croissance printanière.

Un premier apport à piloter en fonction de la biomasse : ne pas se précipiter

En effet, il faut souligner que les colzas sont toujours en période de repos végétatif et qu'un apport d'azote trop précoce ne serait donc pas valorisé. La reprise de végétation, liée à la longueur du jour, ne devrait pas démarrer avant mi- février.

Pour les colzas bien développés, les quantités d'azotes absorbées sont déjà importantes et, sans pénaliser le rendement, les doses à apporter seront vraisemblablement peu élevées : des économies en perspectives sur ce poste.

En effet, le raisonnement de la fertilisation des «gros Colzas» n'est pas toujours appliqué par les agriculteurs. Les doses préconisées semblent souvent trop faibles à leurs yeux et les cas de sur-fertilisation sont encore nombreux. Des essais menés au cours de la campagne 2017-2018 dans le Nord et l'Est de la France ont mis en évidence que la sur-fertilisation *«d'assurance»* des gros colzas est une perte économique pour l'agriculteur.

En effet, la dose conseillée par la Réglette Azote Colza®, définie à partir de la biomasse et de l'objectif de rendement de l'agriculteur a toujours permis d'atteindre le potentiel de production de la parcelle et l'optimum économique.

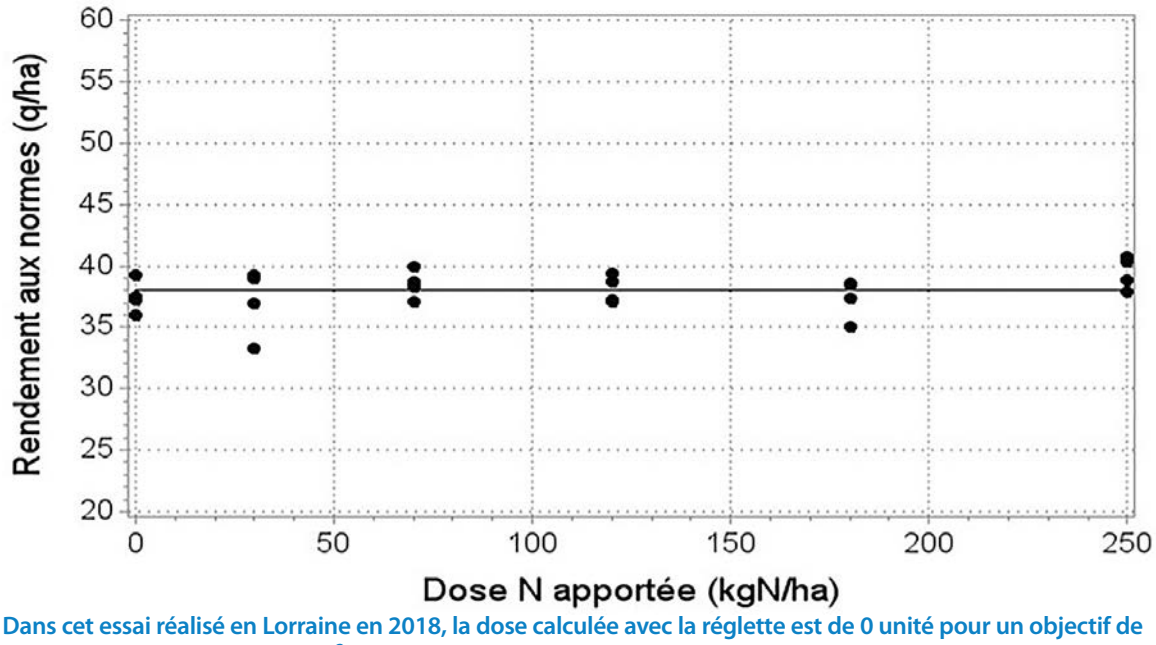
De plus, il est important de rappeler que la sur-fertilisation impacte la teneur en huile. Il a été mesuré qu'un surplus de 45u d'N fait diminuer de 0.5 point la teneur en huile.

Si un apport d'azote s'avère nécessaire sur les gros colzas, attendez le début de la montaison pour le faire.

En effet, le colza a des besoins en azote importants dès la reprise de végétation mais plus particulièrement à partir du début montaison, pour l'élaboration des feuilles mais surtout des tiges et plus tard, des siliques.

Pour les *«petits colzas»*, la pesée est à faire très rapidement. Un premier apport de 50 unités début février est envisageable sur les très petits colzas de façon à faciliter la reprise de végétation, tout en tenant compte de la règlementation sur les dates d'épandages.

Mais attention, un apport d'azote trop conséquent serait contre-productif puisque les colzas ne seraient pas en capacité d'absorber et donc de valoriser tout l'azote apporté.



Dans cet essai réalisé en Lorraine en 2018, la dose calculée avec la réglette est de 0 unité pour un objectif de 40 q/ha (Biomasse SH : 3.8kg/m², pas d'apport de MO).

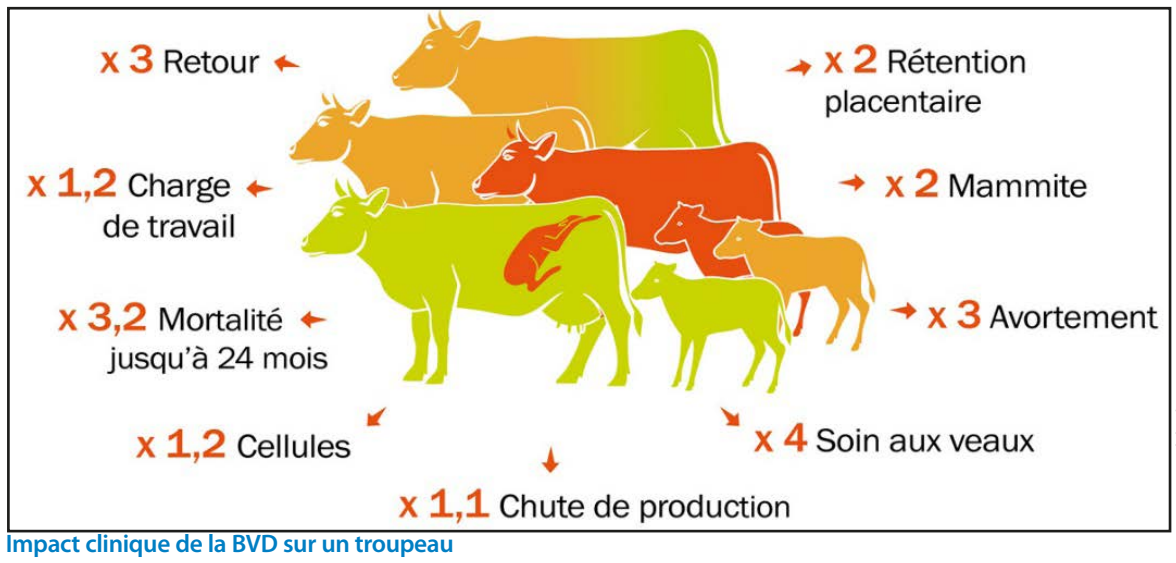
N.Latraye –M.Geloen– Terres Inovia

LE SPÉCIALISTE DE LA CONSERVATION DES POMMES DE TERRE
Antigerminatifs :
- Biox-M (Huile de menthe)
- Xedamate 60 (CIPC)
Désinfection de bâtiment
Décontamination de bâtiment
COMYN
59, rue de Flandre
80700 TILLOLOY
03 22 87 10 77
infos@comyn-conservation.com

Sanitaire

La BVD ou maladie des muqueuses, qu'est-ce que c'est ?

La BVD (Diarrhée virale bovine), parfois appelée maladie des muqueuses, est une maladie virale des bovins. Par un jeu de questions-réponses, nous allons tenter de vous éclairer sur cette maladie qui peut avoir un impact clinique important en élevage bovin et pour laquelle une prophylaxie collective se mettra prochainement en place(1).



Impact clinique de la BVD sur un troupeau

Source : contrelabvd.com

La BVD, qu'est-ce que c'est ?

La BVD est une maladie virale aux signes cliniques variables : avortements, malformations, infécondité, retards de croissance, diarrhées, problèmes respiratoires, mammites ; ainsi que de la maladie des muqueuses (voir plus loin). Quelle que soit la forme clinique rencontrée, une circulation du virus BVD dans un élevage affaiblit les défenses immunitaires des individus avec pour conséquence une dégradation de la santé du troupeau.

La transmission de la BVD entre bovins se fait essentiellement par voie aérienne (contact mufle à mufle) mais aussi par voie génitale (via le sperme) et par voie transplacentaire au cours de la gestation.

Un IPI qu'est-ce que c'est ?

Un animal IPI (Infecté Permanent Immunotolérant) est un animal qui porte le virus de la BVD en lui (= Infecté Permanent) sans développer d'anticorps vis-à-vis de ce virus (=Immunotolérant). Le virus est considéré comme un élément normal chez cet animal, ce dernier ne produit pas d'anticorps vis-à-vis de ce virus. Ainsi, le virus n'est pas éliminé et reste présent en permanence dans l'organisme.

Un animal devient IPI lorsqu'il est infecté au cours sa conception entre le 1er et le 5ème mois de gestation. Un veau va donc naitre « IPI » et excréter le virus en permanence jusqu'à sa mort. L'IPI est la source principale de contamination des autres animaux.

Une femelle IPI, si elle atteint l'âge adulte, peut elle-même devenir gestante et dans ce cas, elle donnera toujours naissance à un IPI.

Lorsque l'on souhaite maîtriser la BVD au sein d'un troupeau, il est donc primordial de détecter ces IPI pour les éliminer.

IPI ou virémique transitoire : quelles différences ?

Un animal IPI a été infecté au cours de la gestation dans l'utérus de sa mère. Il est porteur permanent du virus.

Une virémique transitoire a été contaminé par la BVD après sa naissance. Il est porteur transitoire du virus jusqu'à ce que son système immunitaire puisse fabriquer des anticorps pour détruire le virus (cette phase dure 3 à 4 semaines).

Seule l'analyse de laboratoire permet de déterminer si un animal est IPI, virémique transitoire ou vironégatif ce qui lui confère le statut de « bovin non IPI ». Le tableau suivant permet d'interpréter les résultats d'analyse virologique et de définir le statut de l'animal vis-à-vis de la BVD : Pour maitriser la BVD dans un élevage, seuls les animaux IPI sont à éliminer.

Un bovin non IPI conserve ce statut non IPI durant toute sa vie mais il peut être contaminé ultérieurement par le virus et devenir pendant une période « virémique transitoire ».

Analyse virologique ou sérologique : quelles différences ?

Les anticorps sont produits par le système immunitaire en réponse à une infection. Les anticorps BVD sont présents chez les animaux ayant été infectés par le virus de la BVD ou ayant été vaccinés contre le virus. Les veaux peuvent aussi être porteurs d'anticorps provenant du colostrum jusqu'à l'âge de 6 mois.

Ces anticorps sont détectables par analyse sérologique.

Une analyse sérologique n'est interprétable qu'à partir de 6 mois d'âge (interférence des anticorps colostraux auparavant).

La sérologie est principalement un outil de surveillance permettant de détecter un passage viral dans une génération.

Les antigènes sont des morceaux de virus. On ne les détecte que lorsque le virus est présent dans l'organisme (cas d'un animal IPI ou virémique transitoire).

Ces antigènes sont détectables par analyse virologique (analyse PCR ou antigénémie).

La virologie est un outil permettant de déterminer le statut d'un bovin (IPI, virémique transitoire ou non IPI).

	Recherche virologique	Recherche virologique un mois plus tard
IPI	VIROPOSITIF	VIROPOSITIF
Virémique transitoire	VIROPOSITIF	VIRONÉGATIF ☐ non IPI
NON - IPI	VIRONÉGATIF	Pas de nouvelle analyse nécessaire

Qu'est-ce que la maladie des muqueuses ?

Cette expression clinique de la BVD ne se rencontre que chez les animaux IPI. La maladie des muqueuses se manifeste par de la diarrhée, des ulcères au niveau des muqueuses digestives et de l'amaigrissement. Elle conduit inéluctablement à la mort de l'animal. Mais attention, tous les animaux IPI ne feront pas la maladie des muqueuses ! L'IPI n'est donc pas toujours l'animal le plus chétif du lot !

Comment savoir si la BVD circule dans un troupeau ?

- Par recherche du virus (diagnostic direct) : La détection d'un animal viropositif, qu'il soit IPI ou virémique transitoire permet de statuer qu'une circulation de BVD a lieu sur le troupeau.
- Par recherche des anticorps (diagnostic indirect): un sondage sérologique sur des animaux sentinelles (jeunes bovins de 6- 12 mois et de 12-24 mois) permet de conclure à une circulation récente du virus (< 2 ans) si le résultat est positif. A défaut de pouvoir prélever ces animaux, un sondage sur les bovins de 24-48 mois réalisable lors de la prophylaxie annuelle peut permettre de mettre en évidence une circulation virale dans le jeune troupeau adulte.

Quels moyens de prévention ?

La maîtrise de la BVD au sein du troupeau repose sur des mesures de biosécurité.

Introduction d'animaux : La BVD est une maladie qui s'achète. Le risque est d'introduire un virémique transitoire ou un IPI. Un contrôle BVD des bovins à l'introduction et le respect d'une quarantaine stricte dans l'attente des résultats permet de se prémunir de ce risque.

Contact voisinage : La transmission de la BVD se fait principalement par contact direct de mufle à mufle. Un IPI dans le pré du voisin peut donc être source de contamination. Il est donc conseillé d'installer une double clôture empêchant les contacts rapprochés.

Hygiène : La transmission peut aussi être indirecte (risque plus faible) via des objets contaminés : bottes souillées, pinces, mouchettes, bétaillères. Il est donc important de veiller à la bonne hygiène de ces outils.

Les rassemblements d'animaux (concours, foires, pâturage collectif) sont aussi à risque ! Une quarantaine au retour est donc une précaution utile.

Lorsque les mesures de biosécurité ci-dessus (voisinage, rassemblement, introductions…) ne peuvent pas être complétement maîtrisées et en l'absence de prophylaxie collective obligatoire, la vaccination des cheptels reproducteurs est le seul outil de contrôle de la maladie pour protéger la gestation des femelles reproductrices et limiter le risque de conception d'IPI. La vaccination est donc à discuter avec votre vétérinaire qui pourra évaluer le risque BVD pour votre cheptel et vous prescrire si nécessaire un protocole vaccinal adapté à votre situation.

GDS 71, D'APRÈS ARSIA ET CONTRELABVD.COM

(1) Lire notre prochaine édition



Un IPI, ça se reconnait toujours ! ☐ Faux
Certains IPI développent la maladie des muqueuses (diarrhées, ulcères sur les muqueuses, amaigrissement) mais la majorité ne développeront pas de signes cliniques. L'IPI n'est donc pas forcément l'animal le plus chétif du lot !

Un IPI meurt toujours jeune ! ☐ Faux
L'espérance de vie des IPI est en moyenne plus faible que celle des bovins non-IPI mais bon nombre d'entre eux atteignent l'âge adulte en apparente bonne santé.

Une vache IPI donne toujours naissance à un veau IPI ! ☐ Vrai
Mais ce n'est parce qu'un veau est IPI que sa mère est forcément IPI !

Une vache doit être IPI pour donner naissance à un veau IPI ! ☐ Faux
Un animal peut devenir IPI dans 2 cas de figure :
- Sa mère est IPI
- Sa mère n'est pas IPI mais elle a été infectée par le virus de la BVD entre le 1er et le 5ème mois de gestation. Le fœtus qu'elle porte à ce moment-là peut donc devenir IPI.

Un animal viropositif est d'office un IPI ! ☐ Faux
Un IPI sera toujours positif en virologie mais un test viropositif ne veut pas systématiquement dire qu'il s'agit d'un IPI.
Pour confirmer le caractère persistant de l'infection il faut tester l'animal un mois plus tard. S'il est toujours positif, il s'agit bien d'un IPI.

Union Charolais Croissance

Zoom sur la station de Créancey

L'Union Charolais Croissance (UCC) est un groupement de coopératives qui a pour but de proposer aux éleveurs engraisseurs et producteurs de broutards un large choix de taureaux issus d'insémination évalués en station.



Le 1er de station est Néron un fils de First avec 128 en IMOCR, un reproducteur qui apportera de la viande dans le dos et dans l'arrière main avec de la longueur et du bassin.

Tous les veaux qui entrent en station sont sélectionnés sur leur potentiel de croissance et les qualités maternelles des mères. Le but pour l'UCC est aussi de valoriser les mâles issus d'insémination des éleveurs naisseurs apporteurs et de cumuler la génétique sur la voie femelle comme sur la voie mâle. Les veaux mâles pourront entrer en station et les femelles réaccouplées en vue de produire des mâles qui pourront entrer en station.

Un schéma de sélection a été mis en place et propose chaque année sept taureaux d'insémination en mettant en avant une lignée élevage et une lignée croissance. Cette année deux taureaux à génisses et cinq taureaux à vaches sont proposés en pères à taureaux pour les stations UCC.

- Jésus, un fils de Bariton sur Chablis, pourra s'utiliser sur génisses, il apportera croissance, morphologie et qualités maternelles.
- Guetta est un fils d'Utopique sur Pinay, il s'utilisera sur primipares et vaches, un taureau très complet sur tous les postes : croissance, morphologie, qualités maternelles, qualités de races et engraissement.
- Giono, fils d'Aragon sur Padirac est facile à utiliser sur vaches avec son pedigree pour amener finesse et précocité.
- Gaston est un fils de Robustin sur Volvic qui pourra être utilisé sur génisses pour amener des qualités sur les aptitudes bouchères.
- Jubilo P, fils de Tombapik sur Cabar P, donnera des animaux sans cornes qui allieront croissance et muscle et les femelles seront laitières.
- Maximus (Hamel sur Voltaire) et Lucciano P (Heaven P/Savigneux) sont tous les deux des taureaux rentables pour l'engraissement avec de la croissance et du muscle. Ils ont été achetés pas l'entreprise de sélection Gènes Diffusion et mis à disposition en exclusivité pour le programme UCC.

Cette année, Gènes Diffusion a acheté le taureau Never, un fils de Gagnant sur Artois qui termine à la 1ère place à la station UCC de Charmoy (89) avec un index Imocr de 130, une excellente morphologie sur de très bons aplombs, il sera disponible pour les accouplements dès l'année prochaine.

42 veaux sont entrés à la Station UCC de Créancey fin septembre 2018. À l'entrée, tous les veaux ont été génotypés, ils disposent d'index génomiques GD Scan et gIBOVAL. Ceux-ci viennent s'ajouter aux index station pour apporter encore plus d'informations. Les veaux ont fait un GMQ (Gain Moyen Quotidien) de 1 592 g au cours de cette évaluation. Des fils d'Izoard, de Gagnant, First, Castor ou bien encore Giono seront à la vente, ces taureaux sont issus du programme UCC pour apporter de la qualité dans les élevages.



Niso sort avec un 124 en IMOCR, il a un très bon carré de bassin, des longueurs, il apportera de la viande. À noter que sa mère est la grand-mère de Never.

COMMUNIQUÉ ELVA NOVIA

ESTELLE BOUCHOT

La vente aura lieu le mercredi 20 février 2019 au centre d'élevage à Pouilly en Auxois (21). Retrouvez les animaux mis en vente sur le site internet : www.charolaiscroissance.fr ou bien sur www.elvanovia.fr



Chronique ovine

Des brebis prêtes pour l'agnelage



Ciirpo

Bien alimentées en fin de gestation, les brebis le rendent bien !

La fin de gestation est l'un des stades physiologiques au cours duquel il est impératif de couvrir les besoins des animaux, sous peine d'assistance aux animaux plus importants à l'agnelage, selon une étude conduite au Ciirpo. En matière d'énergie et d'azote, les besoins des brebis augmentent progressivement de la sixième semaine avant la mise bas jusqu'à l'agnelage. Tout au long de cette période, les besoins des brebis qui portent deux agneaux sont supérieurs de 14 % en énergie et de 28 % en azote à ceux des femelles avec un seul agneau. Une sous-alimentation de l'ordre de 20 % chez des brebis de portées doubles (soit 300 g d'aliment concentré en moins dans la ration indiquée dans le tableau) a pour conséquence une augmentation de 9 % des agnelages difficiles. D'autre part, la proportion d'agneaux très actifs dans les cinq minutes qui suivent la naissance (déjà debout ou en train de se lever) est diminuée de 29 %. Enfin, une augmentation de 19 % des agneaux qui ne tètent pas tout seul (assistés deux fois pour la tétée) a été enregistrée. Il est actuellement conseillé de se renseigner sur les gammes d'aliments complets pour les brebis. Leur prix peut être équivalent à celui d'un mélange fermier lorsque les céréales sont achetées.

Nombre d'agneau par portée	Un seul		Deux	
Semaines avant mise bas	De 6 à 3 semaines	Les 3 dernières semaines	De 6 à 3 semaines	Les 3 dernières semaines
Concentré par brebis et par jour	300 g	600 g	300 g	800 g

Exemple de rations en fin de gestation avec un foin de qualité moyenne (0,6 UFL ; 70 g de PDIN et 75 g de PDIE par kg de matière sèche) et un aliment complet dosant 0,95 UFV ; 120 g de PDIN et 110 g de PDIN par kg brut

UNION CHAROLAIS CROISSANCE

PORTES OUVERTES
sur rendez-vous au
03 80 90 68 81

Station d'évaluation de CREANCEY (21)

VENTE AUX ENCHÈRES
REPRODUCTEURS CHAROLAIS
LE 20 FEVRIER 2019
à partir de 13h30

Renseignements :
- Bruno ELMANOWSKY : 06 09 82 85 46
 b.elmanowsky@cecna.fr
- Estelle BOUCHOT : 06 22 68 03 67
 estelle.bouchot@elvanovia.fr
- Emilien DEMAIZIERES : 06 86 27 58 94
- Pierre-Antoine COMTE : 06 70 69 48 66

Des chargeuses pour tous les goûts

Le nombre de constructeurs de chargeuses dédiées à l'agricole croît avec le développement de ce marché. La diversité des modèles ne facilite pas la découverte de ces engins encore trop méconnus en France.

Nombreux sont les acteurs de la manutention à se lancer dans la chargeuse agricole, située entre le petit valet de ferme et la grosse agro-chargeuse. Claas, avec Liebherr, a fait le pas en se séparant de son constructeur historique Kramer, il y a peu. Ce dernier vole depuis de ses propres ailes sur le marché français en lien avec le réseau John Deere, ce qui lui a permis de proposer chargeuses, jusque-là absente de l'Hexagone. Plus récemment, Manitou est revenu sur le devant de la scène avec un unique modèle pour le moment, après plusieurs tentatives par le passé, sans oublier les acteurs historiques Schäffer, Thaler et Weidemann, rejoints par la suite par JCB, puis Dieci.

Si, dans le principe, les chargeuses se distinguent principalement des autres automoteurs de manutention par leur mode de direction et leur confortable cabine, digne de celle d'un tracteur, il existe de réelles différences entre elles, tant au niveau du mât de chargement, que du mode de direction ou du type d'oscillation, sur l'essieu ou l'articulation.

Claas, Kramer, Schäffer, Thaler et Weidemann ont opté pour des bras fixes, à l'image d'un chargeur frontal de tracteur, avec une cinématique du bennage/cavage en Z, voire en P, pour les chargeuses classiques. La première est souvent recommandée pour une utilisation à la manutention, tandis que la seconde l'est pour des travaux plus intensifs. Pour pallier le manque de hauteur de chargement, certains constructeurs proposent des bras allongés, qui impactent en revanche la capacité de levage. D'autres, comme Dieci, Manitou et JCB, ont fait le choix d'une solution unique à bras télescopique avec un système de vérins plus ou moins intégrés, et un dispositif



Crédit : Claas

L'essieu arrière des chargeuses Claas Torion Sinus est relié par deux tringles à la partie avant du châssis. Il suit la trajectoire à chaque mouvement.



Crédit : Kramer

Kramer a fait le choix d'un mode de direction à quatre roues directrices plutôt qu'un châssis articulé.



Crédit : Dieci

L'oscillation sur l'essieu arrière est la solution la plus répandue sur le marché.



Crédit : JCB

L'oscillation sur l'articulation permet aux deux parties du châssis d'évoluer indépendamment l'une de l'autre, notamment sur terrain accidenté.

La puissance d'un leader

Chargeuses articulées
Capacité : 3,2 T et 4.2 T
Hauteur de levage : 5.2 m et 5.4 m

Capacité : 3,6 T
Hauteur de levage : 7 m

Capacité : 2.5 T
Hauteur de levage : 6 m

2,33 m
2,70 m
1.97 m

www.jcb.fr
JCB AGRI

DEPUSSAY MANUTENTION AGRI*

OUVERTURE PROCHAINE À ST-AMAND-MONTROND
de votre nouvelle concession JCB

Votre interlocuteur :
Aurélien Rebrioux
06 09 73 14 60

58220 PERROY Tél. 03 86 39 30 64
58000 SAINT-ELOI Tél. 03 86 61 24 78
37240 MANTHELAN Tél. 02 47 92 80 37

*sur secteurs concédés



Crédit : Manitou

Manitou est revenu sur le devant de la scène avec un unique modèle pour le moment.



Crédit : Weidemann

Le télescope est une solution pour pallier le manque de hauteur de chargement.

de bennage par bielle. Certains modèles de Kramer, Shäffer, Thaler et Weidemann disposent également de modèles à bras télescopique.

Essieu ou articulation oscillants

Pour une meilleure traction sur sols irréguliers et un confort accru, deux types d'oscillation se distinguent. L'oscillation sur l'articulation, à l'exemple de JCB, se compose d'une double noix d'articulation renforcée. Avec son débattement de 20°, les quatre roues sont en contact permanent avec le sol. Les deux parties évoluent librement suivant le profil du terrain. Shäffer utilise la même technologie pour ses modèles compacts et Weidemann pour la totalité de sa gamme. A l'inverse, une grande majorité de constructeurs comme Claas, Dieci, Manitou, Schäffer, ou encore Thaler ont fait le choix d'une oscillation sur l'essieu arrière, offrant généralement un débattement d'environ + ou - 10 degrés, quels que soient les modèles. À la conduite, le chauffeur appréhende mieux la stabilité de l'engin dès que la partie avant du châssis bascule légèrement sur le côté.

Des évolutions dans la direction

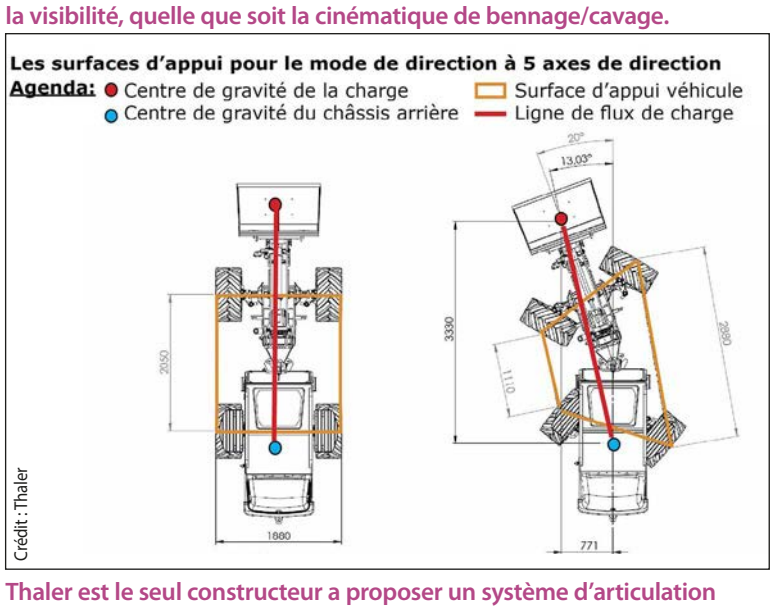
L'évolution la plus marquante de ces derniers mois se constate au niveau du mode de direction des chargeuses. Traditionnellement, le châssis se compose de deux parties reliées par une articulation centrale. Celle-ci s'appuie sur deux axes, un bas et un haut, entre lesquels sont protégés les flexibles et le cardan de transmission. Deux vérins hydrauliques double effet, installés de part et d'autre du point de pivot, assurent un angle de braquage de 40 degrés environ, à droite comme à gauche. Les roues arrière suivent alors les traces des roues avant. Claas se démarque en proposant sur trois de ses modèles Torion, en version Sinus, récemment récompensée au palmarès du Sima 2019, une articulation centrale limitée à 30 degrés, associée à un essieu arrière directionnel. Ce dernier est actionné par un système de tringlerie le reliant directement à la partie avant du châssis et l'actionnant à chaque mouvement de direction. Le constructeur argumente sur une stabilité et une capacité de charge améliorées. Thaler va plus loin sur son petit modèle 3248T-5A, en combinant châssis articulé et quatre roues directrices. L'angle de direction de l'articulation ne dépasse alors pas les 20°, réalignant d'autant plus la ligne de flux de charge, établie entre les centres de gravité de la charge et celui de la machine, aux deux parties du châssis. Différents modes de conduite sont proposés : articulation centrale et quatre roues directrices simultanées, deux ou quatre roues directrices uniquement, marche en crabe... Kramer fait figure d'exception avec sa chargeuse à châssis fixe et ses quatre roues directrices, semblables à ceux d'un chariot télescopique.

Gaëtan Coisel



Crédit : Schäffer

Avec des bras fixes, la hauteur de chargement est limitée, tout comme la visibilité, quelle que soit la cinématique de bennage/cavage.



Crédit : Thaler

Thaler est le seul constructeur a proposer un système d'articulation centrale couplé aux quatre roues directrices de la machine. La stabilité et la capacité de charge s'en trouvent améliorées.



- Performances sur la route et efforts de traction optimisés
- Nouvelle transmission pour des changements de rapports tout en souplesse
- Une gamme élargie comprenant 6 modèles avec 14 versions pour répondre a tous vos besoins
- Un tout nouveau look pour un retour aux sources

NEW HOLLAND TOP SERVICE 00800 64 111 111 ASSISTANCE ET INFORMATION 24/7.
Si vous appelez depuis la France l'appel est gratuit. Toutefois, certains opérateurs européens peuvent facturer l'appel s'il provient d'un téléphone portable. Pour plus d'informations sur les tarifs, veuillez vous renseigner à l'avance auprès de votre opérateur.

www.newholland.com

NEW HOLLAND AGRICULTURE

Chez vos concessionnaires

SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07

et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09

•LESNOUVEAUTÉS•LESNOUVEAUTÉS•LESNOUVEAUTÉS•LESNOUVEAUTÉS•LESNOUV

Agram Une gamme lourde d'outils de manutention

L'offre en outils de manutention s'étoffe d'une gamme lourde bénéficiant d'une fabrication plus robuste. Ces équipements produits en France utilisent pour la plupart de l'acier HLE de 6 ou 8 mm d'épaisseur. Ils sont conçus pour les chargeurs frontaux montés sur les tracteurs de 110 à 130 ch et les chariots télescopiques d'une capacité maximale de levage de 3 tonnes. Cette gamme lourde comprend des godets, des bennes multifonctions, des fourches à palettes, des pinces à désiler, un godet à déversement en pointe… Elle se décline avec la majeure partie des interfaces d'attelage du marché.



Crédit: Agram

Bobcat Le télescopique pour usages intensifs



Crédit : Bobcat

Avec sa force d'arrachement de 7 t et sa force de levage de 4,3 t, le chariot télescopique TL43.80HF présente tous les attributs pour satisfaire aux exigences des applications intensives du fait de sa masse arrière de 1 300 kg et de ses ponts renforcés. Cet engin est, par exemple, capable de travailler avec un godet à matériaux légers de 3 500 l. Sa tête de flèche totalement repensée, avec une cinématique en Z, offre une amplitude bennage/cavage améliorée de 17°, atteignant désormais 152° sur toute la course. Le chariot télescopique reçoit un circuit hydraulique load sensing à haut débit (HF). Son distributeur à répartition de débit autorise la commande simultanée de plusieurs mouvements. Particulièrement compact, le TL43.80HF mesure 2,30 m de large avec des pneus 400/80-24 (2,36 m en 460/70 R24) et 4,99 m de long avec des fourches. Son rayon de braquage se limite à 3,71 m. Cette machine profite en standard de la gestion automatique de la suspension de flèche (activation au-delà de 5 km/h), du régulateur de vitesse et de l'inversion du ventilateur. Elle est propulsée par une transmission hydrostatique (2 gammes mécaniques et 2 gammes hydrostatiques) animée par un moteur 4 cylindres Bobcat délivrant 132 ch. À l'instar de l'ensemble des chargeurs télescopiques Bobcat, sa garantie standard est de trois ans ou 3 000 heures (au premier des deux termes échus). Une extension optionnelle reporte la couverture à cinq ans ou 5 000 heures. Par ailleurs, le constructeur opte pour une distinction des niveaux de finition facilement identifiable, avec un système d'une à trois étoiles. Ce classement est étendu à toutes les gammes de la marque. Capacité de levage : 4 300 kg Hauteur de levage : 7,55 m Portée maxi : 4 m Débit hydraulique : LS 190 l/min.

Avant Tecno Un nouveau modèle dans la gamme 400



Le constructeur finlandais a mis récemment sur le marché un nouvel Avant Tecno de la gamme 400. Baptisé 423, ce chargeur reprend les caractéristiques de la gamme : transmission hydrostatique, arceau de sécurité ROPS et un toit FOPS en plexi teinté certifié qui peut recevoir en option la cabine L, bras télescopique déporté, joint d'articulation rigide et centre de gravité le plus bas possible. L'Avant 423 est compact avec une longueur de 2,195 m, une largeur de 1,05 m pour une hauteur de 1,98 m. Il présente un rayon de braquage inférieur à 2 m et une capacité de levage de 550 kg pour une hauteur maxi de 2,80 m. Propulsé par un moteur diesel Kubota de 22 CV, le valet peut se déplacer à 12 km/h. La gamme AVANT est dotée de plus de 190 accessoires dont le changement est simple et rapide grâce au système de fixation semi-automatique.

Case IH Plus de capacité de levage pour le Farmlift



Les capacités de levage des principaux modèles augmentent. La capacité de levage maximale des deux modèles ayant une hauteur de levage de 6 m a été augmentée de 100 kg soit 3 300 kg pour le Farmlift 633 et 3 600 kg pour le 636. Avec une hauteur de levage de 7 m, le Farmlift 737 a une capacité de levage supplémentaire de 200 kg pour atteindre les 3 700 kg.

Toute la gamme bénéficie d'une nouvelle transmission équipée d'un automatisme de passages de vitesses, sélectionnant le rapport adéquat à l'opération effectuée.

Les modèles Farmlift 633, 737 et 935 sont équipés de série d'une transmission 4x3, avec changement de vitesse manuel. En option, ils peuvent être équipés d'une transmission semi-automatique 6x3, qui fonctionne en automatique entre les rapports quatre, cinq et six. Les deux transmissions permettent d'atteindre une vitesse de transport maximale de 34 km/h.

Les modèles 636 et 742 sont équipés de série d'une transmission 6x3 entièrement automatique en marche av. et qui peut également fonctionner en mode semi-automatique entre les rapports quatre, cinq et six en marche av., ce qui facilite la conduite sur route. Ces modèles bénéficient également d'une vitesse de transport maximale de 40 km/h.

Les deux transmissions sont dotées d'un nouveau système de modulation électronique, qui améliore encore la souplesse de passage des vitesses et des inversions, ce qui augmente le confort de conduite.

Les rapports de démultiplication ont été améliorés pour de meilleures performances dans les situations où une traction élevée est requise.

Deux systèmes de lubrification et graissage automatique sont disponibles en option sur tous les modèles. Le premier est une pompe à commande électronique pour le graissage du châssis, des essieux, des points de pivot de flèche et des vérins, tandis que la seconde est une pompe de lubrification à commande hydraulique située sur la tête de la flèche pour le graissage tous les points mobiles de la flèche. Cette seconde option est contrôlée par le mouvement du vérin d'inclinaison.

Enfin, dans la cabine, l'ergonomie est améliorée par une colonne de direction inclinable et télescopique, montée de série sur les Farmlift 636 et 742, et proposée en option sur les Farmlift 633, 737 et 935.

Mon MÉTIER en CASE IH FARMLIFT 742

ESSAYEZ-LE,
Vous risquez d'être surpris !



Contactez le 06 07 54 76 70

- portée maxi 7 m
- puissance de relevage maxi 4,2 t.
- 40 km/h.
- transmission plus souple
- graissage automatique

CASE IH AGRICULTURE
Pour ceux qui exigent le plus

DAFP MATERIEL AGRICOLE

Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19

et ses agents
ETS Jerusalem - Ancy-le-Franc
03 86 75 11 14
ETS Boblin Michel - Bray-sur-Seine
01 60 67 14 16

VEAUTÉS•LESNOUVEAUTÉS•LESNOUVEAUTÉS•LESNOUVEAUTÉS•LESNOUVEAUTÉS•

Claas Des chargeuses Torion plus maniables

La gamme de chargeuses articulées Torion compte désormais dix modèles avec les trois nouvelles Torion Sinus qui se positionnent entre les modèles compacts et la gamme moyenne. Ces machines se distinguent par leur système de direction cumulant une articulation centrale et des roues arrière directrices. Le vérin hydraulique de l'articulation fait braquer automatiquement l'essieu arrière. Outre le gain de maniabilité, cette conception profite à la stabilité et à la force de levage en réduisant de 10° l'angle de l'articulation. Ces chargeuses reçoivent une transmission hydrostatique à deux gammes synchronisées assurant une vitesse maxi de 38 ou 40 km/h selon les modèles. Elles sont motorisées par un bloc Yanmar 3,3 l répondant au Stage V pour les deux plus petites et par un John Deere 4,5 l conforme au Stage IV (Tier 4f) pour la plus grosse. Les deux plus gros modèles sont disponibles en option avec un bras de levage high lift, augmentant la hauteur de levage.

Modèle : Torion Sinus 537, 644, 956. Puissance : 68, 73, 106 ch.
Charge de basculement : 3 750, 4 430, 5 575 kg
Hauteur de levage : 3,22 m ; 3,35 m (3,79 en option) ; 3,72 m (4,01 en option). Débit hydraulique : 70 l/min (105 en option), 93 l/min (115 en option), 115 l/min.


Crédit : M. Portier

Dieci Du nouveau en télesco


Crédit : G. Coisel

La nouvelle gamme de chariots télescopiques Agri Farmer adopte le nouveau design de la marque signé Giugiaro. On distingue tout de suite la nouvelle cabine suspendue, amortissant à la fois les chocs longitudinaux et transversaux. Suivant les modèles, cette dernière est plus basse de 17 cm, portant la hauteur hors-tout à 2,04 m en roues de 20 pouces et supprimant le marchepied. La cabine adopte une meilleure finition, un accoudoir réglable en profondeur, un inverseur sur le joystick et une climatisation plus performante. Côté motorisation, le bloc Kubota atteint désormais 107 ch et répond à la norme Tier 4f. La transmission hydrostatique offre deux gammes : 0 à 20 et 0 à 40 km/h. Le débit hydraulique atteint 120 l/min. Par ailleurs, le modèle Agri Max subit quelques évolutions au niveau de la motorisation et de l'hydraulique aux performances accrue, ainsi qu'un complément de gamme par le bas. Les télescopiques ultra-compacts Mini Agri ne sont pas en reste en accueillant une deuxième génération.

Modèles : Agri Farmer 28.7 ; 28.9/30.7 et 30.9. Hauteur de levage : 7 et 9 m

MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup 03 86 26 24 49
• 58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
• 58 St. Hilaire 03 86 76 16 87
• 18 Crézancy 02 48 79 02 30
• 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62
Nos agents font notre force
Ets Bourgeat - 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

Contactez le concessionnaire le plus proche de chez vous :

CLAAS BOURGOGNE
L'esprit service
■ 21490 Varois 03 80 68 07 80 ■ 21330 Laignes 03 80 81 60 55
■ 71400 Autun 03 85 52 61 68 ■ 52800 Nogent 03 25 02 12 00
MACHINE OF THE YEAR 2018
Audience Choice Award
www.tractomarket.com/bourgogne
/CLAASBourgogne
claas.fr
/CLAASFrance
CLAAS

•LESNOUVEAUTÉS•LESNOUVEAUTÉS•LESNOUVEAUTÉS•LESNOUVEAUTÉS•LESNOUV

JCB Une nouvelle cabine

JCB dévoile une nouvelle cabine sur la série III des chargeurs télescopiques Agri. Baptisée Command Plus, ce poste de conduite dispose d'un tableau de bord abaissé, améliorant la visibilité frontale, mais aussi et surtout d'un pare-brise incurvé jusqu'au toit, offrant une vue en continu de la charge tout au long de son ascension. L'agencement des commandes a été entièrement revu, tandis que le volume de rangement évolue significativement à la hausse. Bénéficiant d'une finition aboutie, l'espace de conduite gagne en insonorisation, qui passe de 78 à 69 dB.
On note également un gain de capacité de charge pouvant aller jusqu'à 200 kg sur des modèles de 6, 7 et 9,5 m de hauteur de levage. En option, des stabilisateurs hydrauliques font leur apparition sur l'essieu avant.



Crédit : JCB

Manitou Une petite chargeuse télescopique

Surprise sur le Lamma show, un des principaux salons de machines agricoles outre-Manche : Manitou dévoile deux nouveaux engins de manutention. Le skid-steer 2700 V n'est autre que le 2700 V NXT2 de Mustang, marque du groupe Manitou, aux couleurs du français. Selon nos confrères irlandais de Agriland, tous les skid-steer de la marque Mustang seraient rebadgés Manitou. Qu'en sera-t-il des autres engins Mustang ? Déjà en novembre dernier, au salon Interpom en Belgique, Manitou avait présenté une chargeuse articulée sous la marque Mustang mais aux couleurs Manitou.



Crédit : DR

Massey Ferguson Un télescopique à plus de 4 tonnes



Crédit : Massey Ferguson

L'automoteur de manutention TH.8043 vise les applications intensives en se dotant d'une masse arrière de 1 280 kg et de ponts renforcés. Il gagne ainsi en capacité, tout en conservant le gabarit d'un modèle inférieur. Sa tête de flèche intègre une cinématique en Z, offrant une amplitude bennage/cavage améliorée de 17° sur toute la course. Le TH.8043 reçoit un circuit hydraulique load sensing alimentant notamment un plus gros vérin de levage de flèche. Particulièrement compact, le TH.8043 mesure 2,36 m de large avec des pneus 460/70 R24 et 4,99 m de long avec des fourches, l'empattement s'établissant à 2,87 m. Cette machine profite en standard de la gestion automatique de la suspension de flèche (activation au-delà de 5 km/h), du régulateur de vitesse et de l'inversion du ventilateur. Elle est propulsée par une transmission hydrostatique (2 gammes mécaniques et 2 gammes hydrostatiques) animée par un moteur Doosan 4 cylindres 3,4 l. Puissance : 130 ch. Capacité de levage : 4 300 kg. Hauteur de levage : 7,50 m. Hydraulique : LS 190 l/min





VEAUTÉS•LESNOUVEAUTÉS•LESNOUVEAUTÉS•LESNOUVEAUTÉS•LESNOUVEAUTÉS•

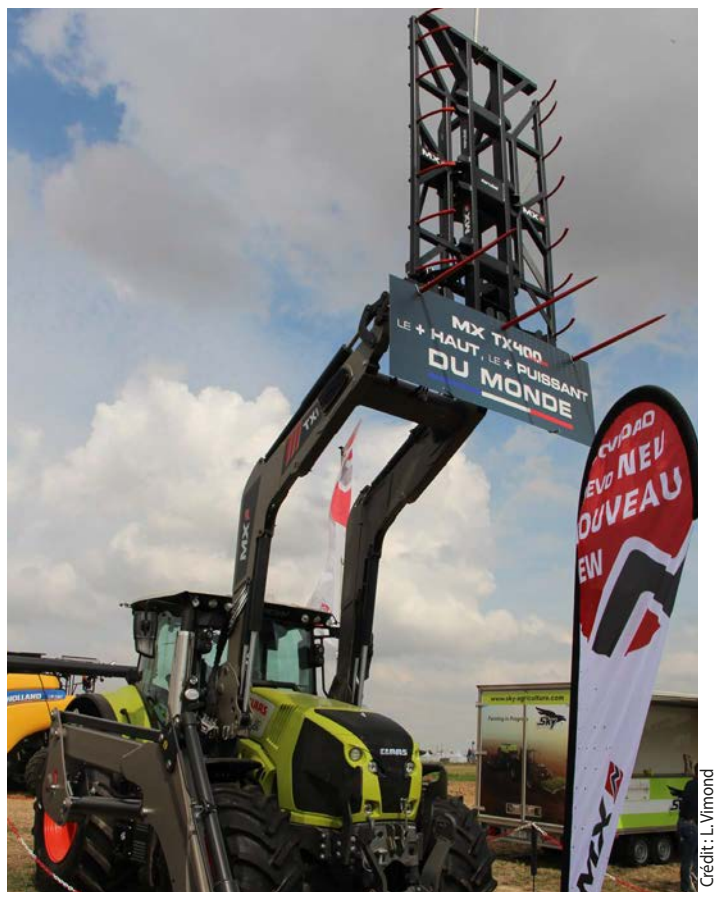
Merlo Les gros Multifarmer passent Tier 4f


Crédit : D. Laisney

Les deux modèles de chargeurs télescopiques polyvalents Multifarmer 40.7 et 40.9 (4 t, 7 et 9 m) délaissent le moteur Deutz pour un bloc FPT quatre cylindres de 4,5 l. Développant 166 ch (+ 10 ch par rapport à l'ancienne génération), ce bloc répond à la norme Tier 4f, grâce à un DOC et un SCR.
Pouvant recevoir des pneumatiques jusqu'à 26,5 pouces, ces engins bénéficient d'un relevage arrière de 7 tonnes. Les performances hydrauliques sont revues à la hausse, avec un circuit à détection de charge développant 150 l/min, contre 120 auparavant. Enfin, ces Multifarmer disposent de la pesée embarquée de série.
Par ailleurs, la gamme Multifarmer accueille deux nouveaux modèles Medium Duty MF34.7 et 34.9.

MX TX 400, le chargeur frontal XXL

La gamme de chargeurs frontaux TX 400 se compose de trois modèles et s'adresse aux tracteurs de forte puissance jusqu'à 400 ch, disposant d'un débit hydraulique minimal de 110 l/min. Elle intègre un parallélogramme hydraulique, un système d'accroche au bâti à l'aide d'une broche, de connexions électrohydrauliques rapides tracteur-chargeur Mach System et chargeur-outil Mach 2, ainsi que de conduites hydrauliques rigides. Ces appareils sont pilotés de série avec la commande e-Pilot pouvant combiner trois fonctions simultanément.
Particularité des TX 400, les attaches modulables, facilement interchangeables, permettent de passer rapidement d'un attelage Euro à un attelage JCB, Manitou ou Merlo, sans augmenter le porte-à-faux, tout en conservant le verrouillage hydraulique de l'outil depuis la cabine Fast Lock, proposé de série.
Modèle : TX 420 ; 425 et 430
Puissance minimale : 170 ; 200 et 250 ch
Poids minimal du tracteur : 7 ; 8 et 9,25 t
Hauteur de levage (axe de rotation) : 5,10 ; 5,10 et 5,50 m
Capacité de levage à hauteur maxi : 2,75 ; 3,2 et 3,2 t



Crédit : L. Vimond

New Holland Les télescopiques revêtent le jaune



Matérialisée par la couleur jaune dominante, la nouvelle gamme de chargeurs télescopiques New Holland se compose de 6 modèles et 4 finitions, totalisant 14 déclinaisons. La finition S comprend un moteur de 133 ch, une transmission à convertisseur 4x3, une pompe hydraulique à engrenages et un angle de déversement de 128°.
En sus, la finition Classic intègre un essieu arrière à différentiel à glissement limité, une pompe hydraulique à débit variable, un angle de déversement de 142° et un ventilateur réversible. La finition Plus remplace la boîte 4x3 par une 6x3 et ajoute un siège à suspension pneumatique, une colonne de direction télescopique, la climatisation, l'attache rapide hydraulique des outils et des projecteurs derrière la cabine. Enfin, la version Elite dope le moteur à 146 ch et accueille un système de dépressurisation du circuit hydraulique.
Modèle : TH 6.32 ; TH 6.36 ; TH 7.32 ; TH7.37 ; TH 7.42 et TH 9.35
Hauteur de levage : 6 ; 6 ; 7 ; 7 ; 7 et 9 m
Capacité de levage : 3,2 ; 3,6 ; 3,2 ; 3,7 ; 4,2 et 3,5 t

Schäffer Un valet de ferme plus véloce et plus sobre



Crédit : Schäffer

Remplaçant du modèle 2034, le valet de ferme Schäffer 2630 est motorisé par un trois cylindres Kubota de 1,7 litre de 25 ch. Il se démarque par l'adoption d'une transmission hydrostatique haute pression (510 bars) à commande électronique, censée réduire le coût d'utilisation en abaissant la consommation de carburant. Cet entraînement, propulsant l'engin jusqu'à 20 km/h, présente aussi l'intérêt de rendre la machine plus véloce. L'intégration de la gestion électronique procure de nouvelles fonctionnalités, comme le régulateur de vitesse, utile à la distribution de fourrage ou au paillage.
Hauteur de levage : 2,88 ou 3,11 m
Capacité de levage : 1 650 kg
Poids : 2 300 kg



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 5/02/2019	Bourg-en-Bresse 05/02/19	St-Christophe-en B. 30/01/2019	National 30/01 au 05/02/19
Vaches viande (V)	U	3,80 € →	-	3,89 € →	3,82 € →
	R	3,35 € →	3,45 € →	3,62 € ↘	3,49 € ↘
	O		3,00 € →	-	3,17 € →
Vaches mixte (M)	R	3,15 € →		-	3,15 € →
	O	2,95 € →	2,75 € →	-	2,97 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,65 € →	-	-	2,63 € ↗
	P	2,55 € →	2,30 € →	-	2,40 € ↗
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,31 € →	4,11 € ↗
	R	3,25 € →	3,80 € →	3,81 € →	3,54 € →
	O	3,20 € →	-		3,08 € ↗
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,50 € →	3,05 € →	2,79 € ↘

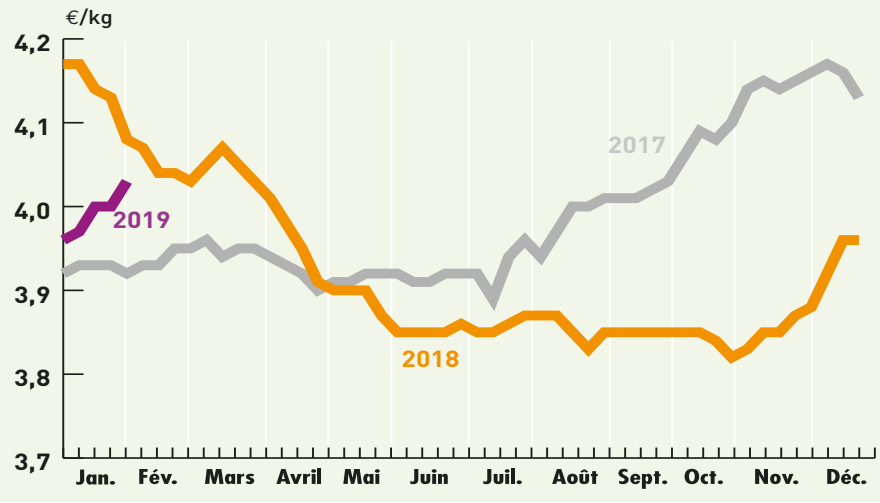
VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 28/01/19 au 03/02/19

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,04 €	3,77 €	-			
Races mixte		-	3,52 €	3,51 €	3,49 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,97 €	3,87 €	3,79 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,92 €	3,86 €	3,78 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,93 €				
Races mixte				3,31 €	3,19 €		
Races lait					2,84 €	2,77 €	2,73 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,60 €	4,27 €	3,98 €	3,87 €			

Tendance : Marché très calme, offre limitée.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 28/01/19 au 03/02/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,98 €	3,98 €	3,94 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,78 €	4,50 €	4,17 €	3,91 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,92 €	3,76 €				
Races mixte					3,32 €	3,29 €		
Races lait						-	2,74 €	2,69 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **05/02/2019**

Effectif total: 778 - Taux de vente: 98%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	U	200-250	3,16 €	3,21 €	3,20 €	+0,04
			250-300	3,06 €	3,09 €	3,07 €	+0,02
			300-350	2,86 €	3,06 €	2,93 €	-0,01
			350-400	2,73€	2,94 €	2,84 €	+0,04
			400-450	2,61 €	2,77 €	2,69 €	+0,03
			450-500	2,47 €	2,73 €	2,62 €	
		R	200-250	2,99 €	3,21 €	3,12 €	+0,08
			250-300	2,83 €	3,06 €	2,94 €	+0,02
			300-350	2,73 €	2,89 €	2,79 €	-0,03
			350-400	2,63 €	2,72 €	2,66 €	-0,05
			400-450	2,54 €	2,64 €	2,59 €	+0,01
	F	U	200-250	2,84 €	2,89 €	2,87 €	
			250-300	2,75 €	2,86 €	2,82 €	+0,10
			300-350	2,69 €	2,83€	2,76 €	+0,04
			350-400	2,57 €	2,70€	2,67 €	-
		R	200-250	2,67 €	2,81 €	2,76 €	-
			250-300	2,54 €	2,71 €	2,67 €	+0,03
			300-350	2,63 €	2,67 €	2,66 €	+0,04
			350-400	2,53 €	2,62 €	2,58 €	-

BROUTARDS : Excellente dynamique commerciale dans les sujets de 200 à 380 kg accompagnée d'une hausse des tarifs notamment dans les lots vaccinées FCO 4 et 8 depuis plus de 60 jours. Dans les bons mâles typés pour le marché Italien de 380 à 440 kg, la demande est régulière et les tarifs sont facilement maintenus.

LAITONNES : Les tarifs sont stables dans la bonne marchandise lourde et vaccinée. Transactions un peu plus calmes dans les plus légères de conformation inférieure.

Effectif total: 38 - Taux de vente: 89%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS							
	M	U	350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
			500 et +			-	
	F	U	400 - 450	2,34 €	2,36 €	2,35 €	-
			450 et +	-	-	-	-

Effectif total: 271 - Taux de vente: 98%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
VACHES - GÉNISSES - TAUREAUX						
	E	- 5 ans	2,22 €	2,41 €	2,28 €	-0,09
		5 à 10 ans	2,19 €	2,56 €	2,31 €	-
	U	- 5 ans	1,83 €	2,18 €	2,03 €	+0,03
		5 à 10 ans	1,80 €	2,15 €	1,93 €	+0,03
		+ 10 ans	1,73 €	2,03 €	1,86 €	+0,03
	R	- 5 ans	1,80 €	1,86 €	1,84 €	+0,01
		5 à 10 ans	1,70 €	1,80 €	1,77 €	+0,06
		+ 10 ans	1,56 €	1,83 €	1,76 €	+0,13
	O	- 5 ans	-			
		5 à 10 ans	-	-	-	-
		+ 10 ans	1,07 €	1,56 €	1,38 €	-
	E	24 à 36 mois	2,24 €	2,71 €	2,42 €	-0,07
	U	24 à 36 mois	1,98 €	2,22 €	2,09 €	-0,01
	R	24 à 36 mois	1,74 €	1,89 €	1,82 €	--0,03
	TAUREAUX					
	U	+ 500 kg	1,73 €	1,77 €	1,74 €	-
	R	+ 500 kg	-	-	-	-

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Peu de vaches et génisses présentées cette semaine. La demande est réelle dans les jeunes femelles démarrées prêtes pour partir à l'engraissement. Le commerce des sujets les plus vieux est néanmoins plus compliqué, la demande est stricte, il faut que les animaux soient gras pour une valorisation optimale. En règle générale, les transactions sont fluides et dans bon élan par rapport aux semaines passées.

TAUREAUX : Peu d'offre, mais les tarifs pratiqués sont intéressants.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 04/02/2019

Bovins (205)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
280 à 340 kg	800 - 950	2,76 - 2,91
385 à 520 kg	990 - 1260	2,42 - 2,77
Laitonnes		
250 à 340 kg	650 - 930	2,58 - 2,73
375 à 405 kg	-	-
Génisses		
390 à 495 kg (16-24mois)	-	-
595 à 800 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
1125 à 1185 kg	-	-
Vaches légères	760 - 970	
Vaches entre deux	1020 - 1150	
Vaches lourdes	1180 - 1500	

Cours reconduits en broutards de moins de 420 kg, commerce plus discuté en lourds. Peu de relève. Peu d'apports en laitonnes, cours reconduits. Aucun invendu. En vaches la demande s'oriente sur les animaux qualifiés indemne IBR à des tarifs maintenus, vente plus difficile en sujets âgés et vaccinés IBR. 1 invendu !!

Bovins gras : 7

Vaches de viande : 3,40 à 3,72 Euros kg de viande. Cours fermes en bonnes vaches lourdes. Vente totale.

Prochain marché le 11 février aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 06/02/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 149 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Vente très rapide dans tous les sujets. Nous constatons une légère hausse dans les sujets valablement vaccinés FCO 4 et 8 de plus de 60 jours avec des marchés d'exportations qui dopent les cours cette semaine.	M	U	200 - 250	2,81 €	3,13 €	3,07 €	+0,05
			250 - 300	2,66 €	3,10 €	2,96 €	+0,08
			300 - 350	2,86 €	2,92 €	2,88 €	+0,02
			350 - 400	2,64 €	2,72€	2,697 €	-
			400 - 450	2,61 €	2,70€	2,66 €	-
		R	250 - 300	2,52 €	2,83 €	2,68 €	+0,06
			300 - 350	2,47 €	2,80€	2,66 €	=
Laitonnes : Hausse constatée dans les femelles légères disponible pour les engraisseurs français, les demande sont multiples (Italie, Espagne, France ...)	F	U	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-

Tendances SEM. 06/2019

Bovins de boucherie

Le climat commercial de ce début d'année est pesant face aux attaques incessantes des lobbys anti-viande et à une couverture médiatique du scandale sur la viande polonaise. Alors que la situation semblait se détendre face à un recul de l'offre, la consommation de ce début de mois est en net repli face à un impact non négligeable du prélèvement à la source sur le salaire de janvier.
Sur les marchés et dans les abattoirs, les disponibilités sont faibles, mais suffisantes pour une demande amoindrie par le début des vacances d'hiver. Les ventes sont en replis dans les bonnes femelles de cheville ou de qualité bouchère, mais les tarifs restent relativement stables. La modestie de l'offre permet également de maintenir les prix dans les Charolaises et les allaitantes de choix secondaire. Dans les laitières, le début des vacances et la fermeture des restaurants scolaires limitent les besoins, mais les disponibilités sont également moins importantes ce qui permet une reconduction des prix. En jeunes bovins, le marché export reste très concurrentiel et les tarifs sont stables.

Bovins d'embouche et d'élevage

L'activité commerciale reste assez fluide à une période où les engraisseurs et les herbagers préparent les sorties du printemps. Les Charolaises lourdes se maintiennent sans difficulté et les allaitantes maigres à prendre des kg sont mieux demandées.

Broutards

L'activité commerciale ne fait pas apparaître de grand changement par rapport à la semaine passée. Le nombre d'animaux convenablement vacciné reste juste suffisant pour la demande. Les animaux de moindre conformation sont plus nombreux à la saison et souvent non vaccinés ce qui pose de gros soucis pour la vente, car cette gamme de marchandise est refusée par les exportateurs dans les régions où la FCO est active compte tenu du fort taux de cas positifs après PCR. Dans les femelles, les tarifs sont stables dans la bonne marchandise lourde et vaccinée, mais le placement reste très calme pour les légères vers l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Même si les intégrateurs limitent les mises en place de juillet, la réduction de l'offre permet un commerce assez fluide. La vente est régulière avec des tarifs qui se stabilisent dans les Montbéliards et laitiers. La vente reste calme dans les croisés ordinaires. Les tarifs plafonnent dans les bons jaunes avec une demande qui se replie pour les sorties d'été. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 06/02/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS Effectif total : 114- Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Génisses : Nous constatons cette semaine une hausse dans toutes les catégories, vente très rapide la demande est forte et la qualité des animaux cette semaine reste en adéquation avec des cours haussiers.	F	U	- 5 ans	1,61 €	2,24 €	1,96 €	+0,06
			5 à 10 ans	1,76 €	2,16€	1,88 €	+0,03
			+ 10 ans	1,22€	1,83 €	1,60 €	+0,02
		R	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
Génisses	F	U	24 à 36 mois	-	-	-	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **28/01/2019**

Effectif total: 271 - Taux de vente: 86%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Apports de saison. 93 % de vendus. **Agneaux :** demande suivie dans les agneaux gris de qualité ainsi que dans les bons laitons, mais attention au excés de gras pour ces derniers		U	de 32 à 38 kg	2,87 €	3,18 €	2,99 €	-
			de 38 à 44 kg	2,77 €	3,43 €	3,06 €	-
			de 44 à 50 kg	2,74 €	3,45 €	3,04 €	-
			> 50 kg	2,34 €	2,82 €	2,58 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,72 €	2,80 €	2,77 €	-
			de 38 à 44 kg	2,66 €	2,70 €	2,66 €	-

Effectif total: 150 - Taux de vente : 99%

			OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : bonne vente, surtout en brebis lourdes.	M		M	0,94 €	1,22 €	1,06 €
	F	U	> 60 kg (F)	1,25 €	1,64 €	1,40 €
		R	> 60 kg (F)	0,99 €	1,14 €	1,09 €
		O	< 60 kg (F)	0,62 €	0,72 €	0,72 €

Effectif total: 19 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins	O	-	33 €	34 €	34s €	

Effectif total: 61 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	43€	93 €	68 €	-

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux laitons	U	32 - 38 KG	-	-	-	-
		38 - 44 KG	-	-	-	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 04/02/2019*

Ovins : 85	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)	
Agneaux maigre	-	-	Peu de changement dans les tarifs avec seulement un lot d'agneaux invendu.
Agneaux gras	85 - 130	1,96 - 2,63	
Brebis	65 - 85	0,98 -1,02	Prochain marché le 18 février, aux horaires habituels.
Béliers	-	-	

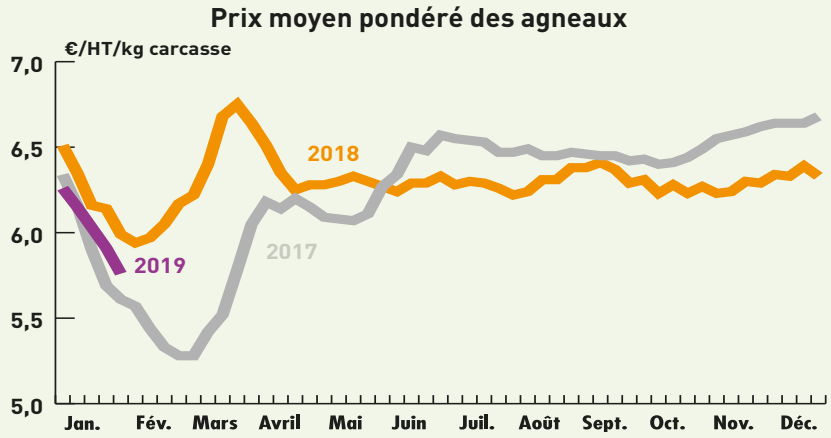
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 28/01 au 03/02/2019

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,46 €	5,41 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,27 €	5,17 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,47 €	4,97 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 28/01 au 03/02/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,76 €	6,22 €	2,41 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 28/01/2019 au 03/02/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,22 -0,10	7,14 -0,06	-	-	-	-	-
	R Var.	6,37 -0,03	6,25 -0,20	5,98 0,04	-	-	6,47 0,05	-	-
	O Var.	5,08	4,91 -0,42	4,73	-	5,34 0,08	5,35 -0,03	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,14 0,04	7,02 0,09	5,77 0,11	-	-	6,43 0,11	-
	R Var.	6,51 0,18	6,24 -0,06	6,11 0,24	5,10 -0,09	6,46 -0,02	6,27 -0,02	5,39 -0,16	-
	O Var.	5,31 -0,42	5,28 -0,40	5,27 -0,34	-	5,41 -0,11	5,17 -0,16	4,97 -0,20	-
4 (gras)	U Var.				-				-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,47 0,02	5,15 0,11	-
	O Var.	-	-	-	-	-	4,97 0,20	-	-

Zone nord : AGN: Baisse importante pour les agneaux o consécutive à l'apport massif de lacaunes, effritement des cours en games intermediaires et fermeté dans les tres bons agneaux consécutive à une offre limitée. **BREBIS :** Cours stables.
Zone sud : Application du réseau.

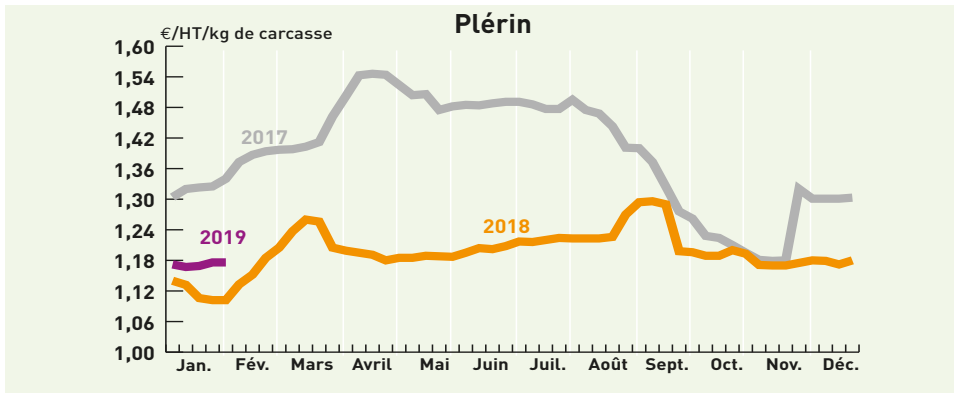
Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 059 porcs présentés) *Cotations du lundi 4 février 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,176 €**



Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 11/01 au 17/01/2019*

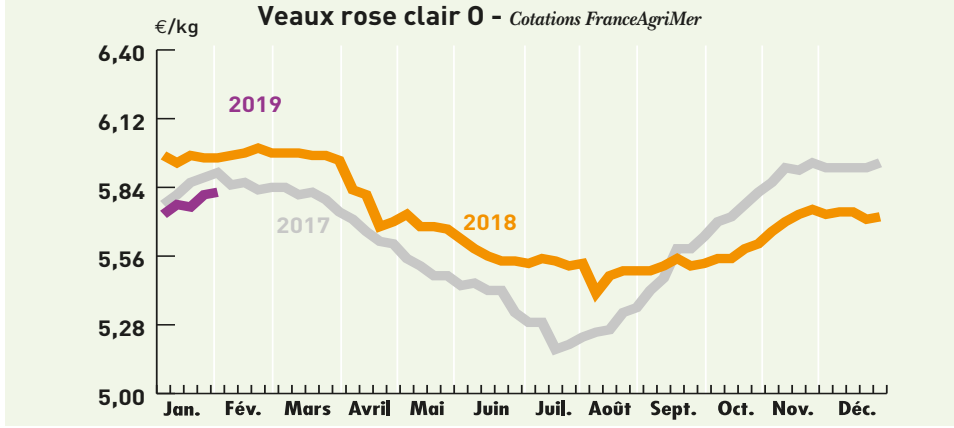
1,41 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 28/01 au 03/02/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,33 €	-	-
U	-	8,53 €	5,70 €	-
R	-	6,57 €	4,69 €	-
O	-	5,88 €	4,88 €	4,22 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 28/01 au 03/02/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	575	Ventes toujours soutenues en veaux farinés, plus difficiles en veaux croisés.
La Talaudière	368	Cours reconduits

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	186	3
Femelles	116	(=)
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	103	1,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 21/01 au 27/01/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,90	- 0,07	- 2,41 %

Céréales

Marché du 31 janvier 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	févr.-mars	195	V	C
	fourrager	févr.-mars	183	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	févr.-mars	195	V	C
	fourrager	févr.-mars	183	V	C
Aube/Yonne	meunier	févr.-mars	190	N	C
	fourrager	févr.-mars	181	N	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	févr.-juin	179	N	C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	févr.-mars	185	V	C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	févr.-mars	185	V	C

TRITICALE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Cote d'Or/haute de Saône		janv.-juin	170	T	C

MAÏS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		févr.-juin	167	N	C

POIS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	févr.	205	N	C
Yonne	fourrager	févr.	200	N	C
Aube	fourrager	févr.	205	N	C

LUZERNES DÉSHYDRATÉES — RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	18%, 1ère main		inc.	

Matériel

Tracteur

01 - Vds DEUTZ Agrotron 150 4RM 2007 bon état 4400H photo sur demandes Pneus AR-neufs Av-60% Relev AV frein remorq pneum et Hydr 38000 euros.
✆ **06 80 71 03 74**

01 - Cse retraite vds tracteur Valtra T120, 9500 h - herse rot. Kuhn 320 avec semoir Nodet 3m 17 rgs - andaineur Vicon 423 - charrue Huard 140, 4 socs - nettoyeur HP 200 bars de 2018 - piquets clôture élect. - vêleuse - lève vache - 01 St Didier d'Aussiat.
✆ **06 22 48 68 03**

07 - Vds Same Centauro exp 4rm 70cv an82 DA 6000h cabine 12vit avec invers. 6500 euros sans TVA
✆ **04 75 88 20 63 HR**

07 - Vds tracteur Ford 5600 2rm 8000h chambre froide 75m3 très bon état - calibreuse Calibrex 4 bandes monte charse bon état - semoir mais monosem 4rg + disques Tournesol
✆ **06 45 86 18 59 HR**

26 - Vends tracteur année 2004 Massey Fergusson série 3340 2600heures TBE + accessoires
✆ **06 70 41 67 95**

39 - Vds Renault 110-14 90 cv embrayage boîte neuve, pneus neufs b.é. 7 000 h
✆ **06 72 99 79 61 hr**

89 - Vends tracteur Case MX 110, 6 400 H., clim., relevage avant, TBE (réf. 050C)
✆ **06 84 52 86 64**

Travail sol

01 - 01630 vend Charrue Kuhn Master 112, 4 corps NSH soc neuf dégagement 70/90 roue de régulation pivot 600 pneu roue de transport / avril 2013 prix 8000e sans tva
✆ **06 72 51 94 32**

07 - Vends charrue quart de tour bon état - prix 450 euros
✆ **04 75 81 02 93**
ou 06 64 06 60 48

71 - Vends motoculteur 118 l, Goldoni, 9 ch., essence, fraise 7, maraîchère, lame 120 orientable, déneigement ou terre, TBE.
✆ **06 14 37 65 92**

76 - Vends déchaumeur Lemken Karat 350, 12 dents, NS, carbure, de 2014 et vis élévatrice Denis, 6 m, 125, moteur 3 ch.
✆ **06 21 49 50 89**

Récolte

18 - Urgent je suis acheteur d'une moissonneuse-batteuse de marque New Holland, type 80.70 ou 80.60, faire offre.
✆ **06 21 49 50 89**

38 - Vds presse NH366 + 1 pour pièce - Monte-bottes 11 m, convoyeur 30 m - petites bottes - 2 herses plates.
✆ **06 33 98 33 36**

38 - Vds secoueur noyer hydraulique, refroidissement hydraulique neuf, générateur gaz.
✆ **06 08 75 19 87**

Distribution

26 - Vds distri. engrais Amazone Zax 902 Perfect TBE 2000 euros. Pulve Hardy 800 litres TBE 1600 euros
✆ **06.15.75.23.55**

71 - Vds très beau bol pailleur Belair SBT20, peu servi, centrale hydrau., tapis 1 m, TB état.
✆ **06 61 65 96 05**

Cave

73 - Vends Cuve fibre 250 hl, tireuse bib techni Bag re 800, formeuse carton Siat Distri, capsules Omar, concentrateur Entropie 600 Vinimatic.
✆ **06 10 33 87 74**

Manutention

01 - Vds grue à fumier Kruger L 212 bon état portacourt pour herse rotative Amazone
✆ **06 98 36 65 15**

57 - Vends Manitou MLT629, 8.500 h, prix 16.000 euros Ht, très bien entretenu, à voir, libre mars.
✆ **06 81 04 74 23**

Agri. divers

01 - Vds distribut. engrais Amazone ZAM 1800 - remorque autocharg. Krone T2900 - faucheuse Accot Agram Prestige 235 - sous sol. 1 corps Obus drainage - cultirotor Kuhn 3l El 122
✆ **06 78 86 97 39**

01 - Vds godet dessileur 2012 BD 2002 attelage euro outil frontal KV KLE 3m dent + rouleau.
✆ **06 24 64 26 69**

07 - Vends treuil 3 points 5T moyen Picard + tracteur Massey Ferguson TEA 20 essence prix à débattre
✆ **06 78 65 81 37**

21 - Vends cause retraite semoir Kuhn 3 m., nombreuses options, très bon état (réf. 050A)
✆ **06 67 09 42 08**
06 08 67 90 76

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, - épandeur 7 - 12 T., - chargeur, - télescopiques Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 050D)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Cause décès vente tracteur Renault type R7624 + matériel.
✆ **06 50 32 52 27**

39 - Vds semoir maïs Monosem NG+ 6 rangs télescopique cuve engrais Micro 2009. Prix à débattre
✆ **06 15 26 60 79**

58 - Cause retraite VEND moulin mélangeur Toy'R, arrêt automatique + trémie, BE, 1 200 euros à débattre (réf. 030C
✆ **06 35 58 58 51**

69 - A vendre roues arrière tracteur 12*4*36.
✆ **06 13 52 27 12**

69 - Vds roto bêche Celli 1,90 m. 1993 TBE - Bineuse Super Préfet 3 éléments 1986 BE.
✆ **06 07 06 77 50 HR**

69 - Vends cause cessation Trisoc Bonnel 3+1 roue terrace - 1 épandeur 5 T 2 hérissons Jurdic équipement céréales - 1 égreneuse spécial Cribs ABM Rivière Casalis Automoteur + Cribs maïs H 4,50 m. tuyaux alu diam 80 50 m. + accessoires et canon. Le tout bon état.
✆ **06 06 57 83 27**

69 - Vends téléscopique Merlo 34.7 avec godet multiservice + fourcheà fumier + fourche palette. Pièce arracheuse P de T Samro. Coupe enrubannage électrique porc fermier
✆ **06 89 85 36 39**

69 - Particulier vends épandeur à fumier marque Mengel 3,5 tonnes, 4 hérissons veerticaux stockage sous abri. Bon état. Semoir à céréales + prairies marque Mahier 2,2 m. 13 rangs bon état.
✆ **06 07 19 39 81**

69 - Vends déssileuse Jeantil 1 M 3650. Tonneau à eau 3000 l. Bacs à eau 120 piquets bois et fer 1 cellule à grain 120 Q. 1 béttonese 350 l. 1 poste de cloture secteur.
✆ **04 74 26 57 47**
ou 06 41 12 47 63

70 - Achète Téléscopiques Manitou - JCB. Presses BR Krone, Claas, Welger, Carraro, Deutz 120x120. Tracteurs Massey 165 - 168 - 178 - 188 - 690, Ford 4000 - 5000. Andaineurs Kuhn 1 toupie. Epandeur à fumier maxi 8t.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Vds charrue Huard 365 NSM, portée 3 corps, non stop méca., axe de retournt neuf, versoirs neufs, B.E., 2.500 euros, vibro. Siam, 28 dts, larg. 2,80 m, 250 euros.
✆ **06 09 44 66 09**

74 - Vends groupe électrogène, SD MO 3 KW, essence 450 euros, 4,8KW diesel démarreur, Bat neuve 850 euros, les 2 peu servi état impeccable, vidange moteur faites.
✆ **06 78 28 28 17**

84 - Vds 1 lot échelles pr vergers: 50 euros/pc, 1 lot 120 sceaux et crochets : 60 euros, 1 tract. Renault 60 : 2000 euros, 1 rotavator Howard (1,50m) : 1 100 euros, 1 TirPal élect.: 500 euros.
✆ **04 90 05 67 79**
06 06 42 75 27
06 71 59 24 82

89 - Achète tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, - télescopiques (réf. 0201)
✆ **06 35 29 44 20**

89 - Vends séparateur 50 qx Denis, B.E., avec 4 grilles, séparateur 200 qx Hélios, B.E., sans courroie, élévateur Denis 8 mètres avec un débit de 100 qx, vis Denis diamètre 240 x 13 B.E. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Elevage

55 - Vends robot Lely A3 Next, de 2011, entretien complet chez Lely Center Nancy.
✆ **06 79 13 27 83**

69 - Vds DAL marque Delaval pour veaux état neuf 2 stations lait + poudre.
✆ **06 75 04 16 27**

Véhicule

Utilitaire

42 - Vds Renault Kangoo DCI 70, 2004, bon état, 167 000 km, TVA récupérable, prix 1 800 euros TTC.
✆ **06 09 09 13 75**

42 - VDS camion isoterme Mercedes 410, VL, tbe, ent. garage Mercedes + 500 kg pommes de terre pour bétail.
✆ **06 13 71 82 00**

69 - Master bétaillère caisse alu neuve 125 cv, révisé, pneus neufs, très bon état. Tel Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

Tourisme

01 - Vds Lada 4x4 diesel CT OK 1996 + 1 moteur pont et boite bien chaussé 2800 euros
✆ **06 88 82 06 31 après 20 h**

Achat-Vente

Récolte

07 - Eleveur recherche échange paille en andain récolte 2019 contre fumier bovins mini 200 tonnes ou à plusieurs céréaliers
✆ **06 85 12 73 24**

26 - Vds luzerne BR 4e coupe 2e choix 170 eur/t + calibreuse électro. Caligramme Calibrex 2010 TBE abricot pêches pommes tomates 2 tables tournantes repose caisse + dégrenailleur
✆ **06 81 39 05 52**

71 - Vds paille, blé, orge, colza, trèfle, pour alimentation, litière et enrubannée, livraison garanties.
✆ **06 84 27 13 81**

Fourrage

21 - Soldes destockage paille et foin balles rondes meu-meu (réf. 0603)
✆ **03 80 29 07 67**

69 - Vends foin de prairie naturels, paille de blé, livraison par 10 ou 20 T. sur département 69 - 42 - 01.
✆ **04 74 00 30 70**

71 - Vends enrubannés trèfle, regat, paille de trèfle, avoine, poids.
✆ **06 84 27 13 81**

Pépinière

26 - Vends plants de chênes truffiers sélectionnés et Mycorhizes de 2 ans et 3ans à 8 et 9 euros.
✆ **06.76.92.81.71**

Propriété

58 - Loue 92 ha, - Vends bâtiments élevage + matériel, - Vends pailleuse Jeulin (réf. 060D)
✆ **03 86 38 63 71**

74 - Vends, loue, ferme 45 ha bâtiment, placée bordure route départementale de Macon, centre du village, grande possibilité vente du producteur consommateur 5 km de Bourg Polliat 01310.
✆ **06 81 71 47 77**

Terrain

26 - Vend terre agri 9hect environ qui comporte 1hect de noyers de 11ans.
✆ **06.50.27.73.08**

69 - Loue 1 ha 25 ca 20 a AOC beaujolais à St Laurent d'Oingt plantation 2002 très bon état mécanisable. Fermage à débattre. Jean Truche.
✆ **04 74 71 22 67**

69 - Lyon Vers à Soie recherche pour différentes activités sériciccoles à développées, (culture de mûriers et élevages de vers à soie), propriétés agricoles, bail,vente et autres. Association possible et formations assurées.
bernard-perret@hotmail.fr

Divers



26 - Vds grpe électrogène Génélec sur prise de force 220/380.7.5KW.750 euros + épandeur à engrais Vicon 953, capacité 950L, ouverture hydraulique 720 euros TBE.
✆ **06 61 76 10 17**

PROFESSEUR GABRIEL
Grand Voyant medium guérisseur aux dons héréditaires
Spécialistes en amour, résout tous vos problèmes, retour de l'être aimé, mariage rapide, luttes contres les mauvais sorts, chances au jeux, etc. Discrétion assurée.
Résultat rapide et efficace en 48h
07 51 29 39 54
gabrielmarabout@gmail.com
N'hésitez pas à envoyer un email ou sms

26 - Vds treuil Kmb 6.5T. Bol Tatoma 14 Bis. Atomiseur Nicolas double turbine 2000l.06.26.90.59.08
✆ **07 78 14 18 37**

26 - Vds bougies antigel 5l. Fraise rotative Ferrand SP230 largeur travail 230 cm année 2016.
✆ **06.17.07.52.89**

69 - Vends piquets acacia 2 m. appointés, écorcés.
✆ **06 37 19 68 71**

69 - Vends fumier de cheval gros volumes à Chaponots.
✆ **06 25 78 74 57**

Location

Agricole

70 - Recherche pâture pour mettre des bêtes ou pour faire du foin. Secteur 70 - 52.
✆ **06 08 73 50 28**

Offre

Emploi

01 - Exploitation agricole cherche chauffeur agricole polyvalent toutes opérations culturales CDI salaire selon compétences expérience sud ain
✆ **06 76 03 14 55**

01 - Coop Agricole Bresse Maconnais 01 Pont de vaux recrute chauffeur livreur suite départ à la retraite. Livraisons auprès des expl. agri. du secteur de la Coopérative (nord du département de l'Ain et sud Saône et Loire). Livraisons d'intrants - engrais semences, aliments, produits de protections des cultures etc.... Cherche personne dynamique, autonome, motivée ayant le permis SUPER LOURD, FCOS et ADR si possible. Horaire: 35H annualisées. Envoyer CV + lettre manuscrite de motivation à: Coopérative Agricole Bresse Maconnais A l'attention de Monsieur Passot 21 Avenue Adrien Thierry 01190 Pont de Vaux.
✆

18 - Arvalis recrute 1 technicien(ne) expérimentation, CDD 8 mois en grdes cultures. Suivi essais au champ et notations. Candidat rigoureux, diplôme indifférent si motivé ! Certiphyto obligatoire. Poste basé à Bourges (18).
e.baranger@arvalis.fr

21 - RECHERCHE salarié CDI, 39 h., traite, champs, moisson, stockage, logement (réf. 0604)
✆ **06 26 36 20 35 - 06 74 41 00 40**

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services













69 - Recherche personnel pour taille arbo (pommiers/pêchers) 10 à 15 jours sur février/mars. Temps partiel possible.
✆ **06 07 11 58 95**

73 - Gaec lait 3 ass, cherche salarié polyvalent suite arrêt maladie, CDD 8 mois, expérience souhaitée, salaire selon expérience.
✆ **06 14 39 70 14**

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur : tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... rectification culasses. vente pièces moteur.
✆ **06 63 43 51 15**

Demande

Emploi

01 - Cherche emploi porcher aussi expérience en bovin viande allaitant dans 01
✆ **06 12 15 32 03**

Proposition

Commerciale

10 - Cause retraite VEND entreprise de travaux agricoles et commerce de fourrage et paille, région Nord Bourgogne (réf. 060B)
✆ **06 80 03 12 03**

Mariage

Rencontre

26 - H 70 ans Désire rencontrer Dame aimant nature. Agréable et Plaisante.
✆ **06 49 92 68 89**
04 79 38 68 74

Animaux

Bovin

01 - Vds taureau Tarin issu IA né le 3 mai 2018
✆ **06 87 41 63 22**

01 - Vds taureau CH 5 ans sans corne origine Unico PP très calme produit visible génotype
✆ **06 84 05 45 87**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2017 et janvier 2018, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, dont : 4 de Jefferson, élevage Métrop Didier (71), fils de Bourgogne et Fantasia et petit-fils de Pacha - 8 de Loubard, élevage Micaud (03), fils d'Héraclès et Banlieue et père d'Olympiade et Olympia, premier et deuxième prix d'honneur La Châtre 2018 - 6 de Junior, élevage Didier Lemasson (23), petit-fils de Romarin, élevage Jean Dufraigne (71). Avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

18 - EARL Breton, vds un taureau charolais 5 ans, un taureau 20 mois, vêlage facile et reproducteurs 13 mois, dociles, qualités de viandes et maternelles, tous HBC.
✆ **06 82 25 17 13**

21 - Vends reproducteurs Limousins de 13 à 16 mois, TBO, type mixte, TGS. Sébastien Groen - Vic de Chassenay (réf. 0103)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage Limousin vend 1 taureau adulte, - reproducteurs 18 mois, - génisses 1 an, TGS. Livré (réf. 010B)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - Vends taureaux 2 ans Charolais, vêlage facile, TGS. Fred. Lechenault - St Thibault (réf. 0301)
✆ **06 67 09 79 80**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 25 veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf.030D)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc)**
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage Charolais HBC, vend taureaux 2 ans et gros veaux d'1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC LECHENAULT Frères - Saint Thibault (réf. 0303)
✆ **06 24 24 69 93**

LE SYNDICAT DE LA RACE BOVINE CHAROLAISE DE L'YONNE
organise trois journées «**PORTES OUVERTES**»
LES JEUDI 14, VENDREDI 15 ET SAMEDI 16 FÉVRIER
dans les élevages suivants

Earl LA CROIX DU CHATEAU	Joux la Ville	**06 25 01 26 67**
Gaec CADOUX Père et Fils	St André en Terre Plaine	**06 89 18 05 87**
Gaec de MARCILLY	Provency	**06 45 47 58 73**
Gaec PETIT	Merry la Vallée	**06 70 70 51 21**
MANDRON Laurent	Montillot	**06 87 15 54 66**
Scea DUBAN	Athie	**06 80 60 10 33**
Scea RIOTTE SCHRAPFER	Angely	**06 08 06 61 66**

Sont proposés à la vente, des reproducteurs de 10-15 mois 18-27 mois et adultes. Garanties sanitaires

01 - Vds 3 repro charolais HBC 14 mois, vêlage facile, TGS, poids 600 kg, bonne origine, prix modéré
✆ **06 88 76 67 81**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay vend reproducteurs Limousins 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS, - vaches pleines vêlage février - mars - avril (réf. 01D)
✆ **06 28 02 04 05**



21 - Vends veaux reproducteurs IBR A, HBC. EARL Jully - Lobreau - 21230 Magnien (réf. 0401)
✆ **03 80 90 08 79**
06 70 11 90 57

21 - Vends génisses et taureaux de 2 ans et 1 an, HBC, TGS. LECHENAULT Yves - 21230 Foissy (réf. 040B)
✆ **06 68 67 74 41**

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard vend taureaux de 2 ans et veaux de 14 mois, fils Hymalaya, champion Semur 2017 + génisses de 18 mois, IND IBR, TGS (réf. 04VB1)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage Charolais Lucand François 21210 Molphey vend taureaux de 2 ans - veaux 1 an (réf. 050B)
✆ **06 76 52 81 85**



21 - Vends vaches Charolaises gestantes, IBR A, vêlage février-mars, prix raisonnable (réf. 0503)
✆ **06 69 44 14 05**

21 - Vends taureaux 2 ans, - veaux 1 an, vêlage facile sans corne, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0502)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Vends génisses 18 mois Limousines (réf. 0501)
✆ **06 82 44 28 60**

21 - Elevage Parthenais vend taureaux 1 an, 2 ans, 6 ans, idéal croisement Aubrac ou autres et génisses 2 ans pour reproduction. EARL LEROY Pascal - Bussy le Grand (réf. 05VB1)
✆ **06 50 56 40 48**

21 - Elevage HBC vend 14 taureaux 12 – 16 mois dont 10 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 7 pour génisses père Artois, Calogéro, Caramel et Dumas , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 050E)
✆ **06 15 28 77 63**

25 - Race Montbéliarde vend ou échange vaches laitières, - génisses pleines. Livraison assurée (réf. 060A)
✆ **03 81 50 46 81**
06 82 66 55 60

38 - Vds vaches génisses Holstein portantes ou en lactation origine Canada ou US.
✆ **06 85 22 49 36**

42 - Vds laitonnes + génisses 18 m + jeunes vaches vêlées charolaises, TBO, TGS, HBC. Cuisset JM, St-Germain-Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12**

58 - Vends veaux et taureaux 2 ans, TGS, très bonnes origines. EARL du Champ-Morin 58250 Saint Seine (réf. 5105)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Elevage de reproducteurs Limousins, vend taureau adulte HBL, mixte élevage et grand choix de veaux mixte de viande avec finesse d'os, TGS, livraison possible (réf. 010E)
✆ **06 10 09 65 69**
03 45 82 90 10

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon Vends 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 020C)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends grand choix reproducteurs 1 - 2 - 3 - 5 - 6 ans, bonne origine HBC ou non, IBRA. GAEC Montcharmont R. et T. - Millay (réf. 030E)
✆ **06 14 09 77 66**
06 16 36 19 68

58 - Elevage HBC, vd 4 taureaux, 2 ans, origine IA, fils de Izoard-Bully Bombx, TGS, livraison possible, GAEC LAUDET Gérard et Fils, la Chalnot, 58170 Chiddes. (040C)
✆ **06 16 20 33 25**
ou 06 19 65 78 42

58 - Vends taureaux maigres au pré 1 et 2 ans, HBC. GAEC PELLE G. et J. - Jailly (réf. 0504)
✆ **06 47 59 78 09**
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends 1 taureau 2 ans HBC, - veaux HBC ou non, IBRA, BVD, BES négatif - SCEA Martin - Montigny sur Canne. (réf. 06VB2)
✆ **03 86 50 05 60**

58 - Elevage Charolais Vend taureaux 1 et 2 ans, Indem. IBR, TGS. EARL Vacher Benoît - 58170 Poil (réf. 06VB1)
✆ **06 19 55 40 80**

58 - Vends gros taureaux 2 ans CHAROLAIS, - veaux reproducteurs 14 mois HBC - bon gros LIMOUSIN 14 mois. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 0601)
✆ **06 72 26 48 56**
06 78 97 54 52

58 - Vends veaux reproducteurs, plusieurs vêlages faciles, Celsius, Jolimome et sans cornes, IBR A, TGS, prix raisonnable. GAEC des Morillats - 58360 Préporché (réf. 060F)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Vends taureaux Charolais HBC et non 2 et 3 ans, TGS, vêlage facile. Guinot - Sermages (réf. 0602)
✆ **06 50 19 42 35**

63 - AV Jersiaises en lactation + génisses - 6 mois CL UPRA.
✆ **06 25 69 41 15**

71 - Vds 50 taureaux de 20 mois, repro., HBC, TB qualité origine, livraison. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem IBR, Gaec Dufraigne, 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55**
ou 06 07 31 03 42

71 - Vends 26 génisses 2 ans, HBC, prêtes à saillir, vac. F4 F8 BVD, ind. IBR, TGS, cse cess., région Charolles.
✆ **06 82 59 43 20**

71 - Vds cse cess., vaches char. et lim. suitées, vaches char. et lim. garanties pleines écho., 1 broutard lim. pour repro., origine Caméo., cheptel indemne IBR.
✆ **06 20 71 54 47**

71 - Vds 5 taureaux HBC, issue de vêlage facile, TGS. Dufraigne D et J, La Tagnière.
✆ **06 83 49 18 19**
ou 06 70 13 23 25

71 - Vends taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 060C)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vds 1 tx adulte, HBC, VF + 2 tx 2 ans, ayant saillie, HBC, pdts visibles, TGS, prix raisonnables.
✆ **06 13 66 20 12**

71 - EARL Limouzen, Milly, vend mâles, femelles limousins, 18 mois, pour repro., HBL, mixité lait.
✆ **06 86 83 84 64**

71 - Prends génisses de 2 ans en pension, indemne, IBR, à partir d'avril, tarif 230 euros. Écrire avec la référence 788 à l'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, CS 70610, maison de l'agriculture, 71010 Mâcon cedex.
Référence 788
qui transmettra

73 - Recherche 50 génisses pour été 100 jours, Haute Tarentaise, appel le soir.
✆ **06 86 78 27 89**

89 - Elevage Charolais HBC vend 12 taureaux de 2 ans, - 60 mâles de 1 an, - vaches pleines, - génisses de 2 ans et 1 an. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 500D)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot propose à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 17 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ **06 87 16 54 66**

Caprin

18 - Vds chevrettes alpines, nées en 2018, mise bas mars à mai 2019.
✆ **02 48 73 74 14,**
heures repas.

42 - Vds cause retraite chèvres mise bas février.
✆ **06 58 28 25 52**

Ovin

38 - 10 agnelles Préalpes du Sud âgées de 1 an.
✆ **06 88 35 36 22**

71 - Vends 20 agnelles charolaises inscrites ou non, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

Volaille-Lapin

21 - Vends poules pondeuses plein air vivantes du 19 février au 2 mars le matin de 10 h à 12h30 - l'après-midi de 15 h à 18 h : de 1 à 20 poules (3 euros), de 21 à 50 (2 euros), de 51 à 100 (1.50 euro), et plus de 100 (1 euro). GAEC du Pontot - Gevrey Chambertin. Téléphoner pour réserver de préférence par SMS (réf. 060E)
✆ **06 80 41 58 75**

Chien

26 - Vds Magnifiques chiots Border Collie type Berger truffier nés le 15/10/18 3 mâles et 3 femelles. Chiens de compagnie non LOF.N° SIRET:34924390700012
✆ **06 83 49 81 50**

73 - Vends chiot mâle berger des abruzzes (portée de 10) nés le 5/09/18, non lof, mère 380260042297579, 300 euros.
✆ **04 79 20 54 20**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Travail à façon





▶ Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

→ AVIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA COTE D'OR
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Pôle Environnement et Urbanisme
Section ICPE
Affaire suivie par Mme AUBRY
(Tél. : 03.80.44.66.01)
marie-pierre.aubry@cote-dor.gouv.fr

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

DEMANDE D'ENREGISTREMENT
SCEA JOFFREY DELAIRE

COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE (21400)

Par arrêté préfectoral en date du 29 janvier 2019, une consultation du public sera ouverte du mardi 26 février 2019 au lundi 25 mars 2019 inclus en mairie de SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE (21400), sur la demande présentée en date du 02 janvier 2019 par M. Joffrey DELAIRE, gérant de la SCEA JOFFREY DELAIRE, en vue d'obtenir le régime d'enregistrement pour la création d'un élevage de poules pondeuses en filière alternative, soit 39.999 emplacements, sur le territoire de la commune de SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE (21400), Ferme de Bel Asile.

Cette installation est rangée sous les rubriques n° 2111-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

A partir de la date d'ouverture de la consultation du public, chacun pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie de SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE (21400) et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet les jours et heures d'ouverture au public, soit le :

Lundi de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h00

Mardi et Jeudi de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 18h00

Mercredi et Vendredi de 08h30 à 12h00 Les observations pourront également être adressées au préfet par courrier, (Préfecture de la Côte d'Or, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial- Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE- 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon cedex) ou par voie électronique (pref-icpe6@cote-dor.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public soit jusqu'au lundi 25 mars 2019.

Le dossier peut être consulté sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Pôle environnement et urbanisme – section ICPE- 21041 Dijon cedex et sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de la consultation: http://www.cote-dor.gouv.fr/scea-joffrey-delaire-a7995.html Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour prendre une décision d'enregistrement. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au l de l'article L.521-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

LE PREFET

Pour le Préfet et par délégation,

La Cheffe du pôle environnement et urbanisme

Evelyne MORI

AL210623309

→ TRANSFERT DE SIÈGE

ZR TRANSPORTS

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 82 681 euros
Siège social : 7 rue Général Weygand
21000 Dijon
809 366 230 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 2-01-2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 7 rue Général Weygand, 21000 DIJON au 47 Rue de la Gentiane 21800 NEUILLY LES DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL210623283

SCI CAGYMMO

SCI au capital de 1 200 €
1 rue de l'Eglise, 21700 QUINCEY
793 801 424 R.C.S DIJON

Le 22 janvier 2019, la SCI CAGYMMO a décidé de transférer le siège social au : 34 Rue du Tribourg 21700 Nuits-St-Georges, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.. Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL210623316

GAUHAR

Société civile immobilière
au capital de 1.000 €
Siège social : 30A Cours du Parc
21000 DIJON
819 566 795 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 31 janvier 2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 4 rue Théophile Foisset 21000 DIJON.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Le représentant légal

AL210623319

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Etude de Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne)

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON

(Yonne), le 30 janvier 2019, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout à titre d'avantage entre époux d'une clause de préciput ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

PAR :

M. Régis Louis PAUTRE et Mme Odile Jeanne Marguerite BERTIN, son épouse, retraités, demeurant ensemble à POINCON-LES-LARREY (21330), 42 rue Basse, Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINTECOLOMBE- SUR-SEINE (21720) le 04 juillet 1970.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le Notaire

AL210623291

→ APPEL D'OFFRES

BCM
Administrateurs Judiciaires Associés

APPEL D'OFFRES DE REPRISE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE (Article R.631-39 du Code de Commerce)

L'ODYSSÉE DU BRASSEUR : ATELIER DE BRASSAGE DE BIÈRE

Activité : fonds de commerce dont l'activité s'articule autour de 3 pôles :

- un atelier de brassage de bière en vue de dispenser des formations à des personnes désireuses d'apprendre à faire leur bière

- un magasin de brassage : vente de produits spécifiques à la création de la bière « maison »

- une cave à bière artisanale.

Clientèle : particuliers ou comités d'entreprise

Éléments Chiffrés :

CA au 30/09/2018 (12 mois) : 22.592 €

CA au 31/12/2018 (3 mois) : 14.033 €

Site d'exploitation : DIJON (21000)

Loyer mensuel : 3.222 TTC

Site internet :

https://www.lodysseedubrasseur.fr/dijon/

Les offres devront être soumises à la Selarl BCM, Administrateurs Judiciaires associés, sis 40 rue de Bonnel, 69003 LYON avant le **Lundi 25/02/2019 à 14 heures**

Un dossier de présentation peut être obtenu auprès de la Selarl BCM sur demande écrite motivée justifiant d'une capacité financière, industrielle ou commerciale adaptée.

Selarl BCM - Maître Eric BAULAND

Collaboratrice : Madame Anissa NEHACHE

40, rue de Bonnel – 69484 LYON CEDEX 3

Tél. : 04 72 84 76 10 – Fax : 04 72 84 76 19 – a.nehache@bcm-aj.com

AL210623273

→ MODIFICATION DE STATUTS

SELARL GUINOT AVOCATS

Le 1er février 2019, l'associé unique de la SELARL « GUINOT AVOCATS « au capital de 20 000 ? - 6 Boulevard de Sévigné - 21 000 DIJON, RCS DIJON 497 801 688, a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient « ARTHEMIS CONSEIL « à compter du 1er mars 2019. L'article 3 des statuts a été modifié ainsi : ancienne mention : GUINOT AVOCATS, nouvelle mention : ARTHEMIS CONSEIL. Mention au RCS de Dijon

AL210623305

SARL DOMUS

au capital de 20 615 euros
Siège social : 5 Rue d'Alise
21000 DIJON
500 609 383 RCS DIJON

Aux termes de l'A.G.E. du 12/11/18 et de l'A.G.E. du 21/12/18 qui a constaté l'absence d'oppositions des créanciers, le capital social a été réduit d'une somme de 3 100 euros, pour être ramené à 17 515 euros par voie de rachat et annulation de 20 parts sociales appartenant à certains associés. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. L'A.G.E. du 21/12/18 a également pris acte de la démission de Monsieur Eudes-Guilhem MARINO et de Monsieur Cyrille de CREPY de leurs fonctions de gérant à compter du 21/12/18 et a décidé de ne pas procéder à leur remplacement.

Pour avis

La Gérance

AL210623308

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ROUGET PERE ET FILS

SARL au capital de 13 500 euros
Siège social : 40 rue d'Amont
21170 ECHENON
RCS DIJON 830 905 881

Par assemblée générale du 01/01/2019, les associés ont désigné co-gérant Xavier ROUGET, demeurant 40 rue d'Amont 21170 Echenon pour une durée illimitée à compter du 01/01/2019.

Pour avis.

AL210623215

S.C.I. NSG IMMO

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 1, rue des Blés
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
840 196 646 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 Décembre 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de désigner en qualité de gérant la Société la S.A.S. NUITS-SAINT-GEORGES AUTO, Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 Euros, ayant son siège social Z.I. - rue des Blés - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, immatriculée sous le n°301 467 569 R.C.S. DIJON, représentée par Mr Jérémy BOYARD, agissant en qualité de gérant de la S.A.R.L. BOYARD & Co, Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 Euros, ayant son siège social 20 rue Piron - 21000 DIJON, immatriculée sous le n°840 207 047 R.C.S. DIJON, Société elle-même Présidente de la S.A.S. NUITS-SAINT-GEORGES AUTO, pour une durée indéterminée à compter du même jour et ce, en remplacement de Mrs Jérémy BOYARD et Camille GUYOT, démissionnaires.

AL210623256

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 04/02/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AISEY-SUR-SEINE: Lande, bois, comportant un bâtiment ancien à rénover et une remise en mauvais état, avec cour - Classification urbanisme : RNU

12 ha 87 a 87 ca - En la plante: AA-212[177](J)-212[177](K) - Le coteau margueron: A-260 - Le plein de lelie: A-383 - Les closiaux: A-59 - Sous rochelimard: A-44-47 - Sur les creux: A-251-252-253-254-255-256

CHARREY-SUR-SEINE: Terre, pré, bois comportant une maison en ruine et une petite cabane en bois. Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées. Classification urbanisme : RNU

2 ha 84 a 55 ca - Aux fondrees: ZD-29(J)-29(K) - Aux lannes: ZD-114(A)-114(B) - En chazois: ZI-37-60 - En la fontaine: ZK-82-83 - Le val de vaux: ZN-48 - Le village: AB-38-122 - Les allos: ZK-156

CHATILLON-SUR-SEINE: Bois - Commune de Chatillon sur Seine : ZH 43 : Classification urbanislme : EBC (espace boisé classé)

64 a 90 ca- Roncey et mascarat: ZH-43

MASSINGY : Terre, pré, bois. Classification urbanislme : RNU - Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.

7 ha 80 a 19 ca - Au breuil: ZA-37 - Contree du bois de langres: ZC-91(J)-91(K) - En veau: ZM-15-33 - Fontaine boyard: ZH-19 - La planche: ZA-71 - Le jumeau: ZN-44 - Vaussien: ZN-18(A)-18(B)

LAIGNES: Terre - Classification urbanisme : RNU

20 a 81 ca - Cropis du bois: B-154[7] YE-27

NOIRON-SUR-SEINE: Terre, bois, lande. Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées Classification urbanisme : RNU

92 a 20 ca - Au dessus des crots: D-35 - Coteau de la veuxelle: ZA-57 - En beauregard: E-155 - En l eproue: ZH-26[4] - Les grandes lavieres: E-252 - Les terres rouges: B-28

CHASSAGNE-MONTRACHET: Location sur la totalité de la surface - Vigne située en Aire d'appellation AOC CHASSAGNE MONTRACHET 1er CRU blanc - Classification urbanisme : Carte communale : non constructible - Objectif : Maintien du fermier en place

16 a 38 ca - Les macherelles: AD-143-229[141]

AISEY-SUR-SEINE: Terres, bois et landes - Classification urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles

36 ha 34 a 08 ca - Au voisin: D-427[235] - Aux carreaux: D-326-327 - Aux champs a la patenaille: C-24-25 - Bon espoir: E-29(B) - Dessous quicogne: D-303 - En la gandre: E-32-35 - La combe guenin: A-96-98-345[96] - La pentanne: D-43 - La tresse: A-84-86-87-88 - Le bouchot rond: A-92(A)-92(B)-93(A)-93(B)-344[93](A)-344[93](B) - Le coteau d avril: B-88 - Le plein de lelie: A-381-382(A)-382(B) - Les arpents: A-100-101-102-123-124-126-128 - Les bouchots: ZA-6 - Les closiaux: A-51-53(A)-55-58 - Les herbues: A-65-67-79-80-81-82 - Sous la cave au foulot: D-219-225 - Sous rochelimard: A-9-16-22-25-40-42 - Sur saint martin: D-299

BELLENOD-SUR-SEINE: Pré - Classification urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles

10 ha 05 a 40 ca - Champs de la pree: ZP-20(J)-20(K)-20(L)

BREMUR-ET-VAUROIS: Pré et landes - Classification urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles

1 ha 37 a 30 ca- Le champ millot: A-116 - Les argillers: B-22

CHATILLON-SUR-SEINE:Terres avec des bâtiments d'exploitation, une maison d'habitation et un jardin - Classification urbanisme : PLU : Parcelles section AT : Uah ; parcelles sections YA, YD, YE : zone A - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles

83 ha 41 a 39 ca - Boute vache: YA-8(J)-8(K)-8(L) - Hameau de marigny: AT-8-56[50]-57[50]-66[9]-68[9] - La paillette: YD-2-4(J)-4(K)-4(L) - Roncey: YE-3(J)-3(K)-3(L)-3(M)-4(J)-4(K)-4(L)-4(M)-4(N)-5(J)-5(K)

MASSINGY: Terre, pré, bois. Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.

Terres, bois - Classification urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles

7 ha 74 a 58 ca - Au breuil: ZA-29 - Aux ormes: ZH-14 - En baly: ZA-62 - Vaussien: ZN-20(A)-20(B)

NOD-SUR-SEINE: Terres et landes - Classification urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles

11 ha 53 a 10 ca - Champ mauroy: F-26-29-30-31-32-33-34-37-38-39-40-41

VILLIERS-LE-DUC: Terres et landes - Classification urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles

12 ha 59 a 80 ca - En chievain: ZB-37(A)-37(B) - Sous fouilloux: ZA-30(J)-30(K)

MONTBARD (21) : terre à louer par Bail Rural de 18 ans

7 a 22 ca – 'champs du sous' : ZH 43

Zonage : PLU : zone A

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 25/02/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210623315

LOCATION-GERANCE

Suivant acte ssp en date à BESANCON du 31 décembre 2018, la société DURUPT, SAS au capital de 231 990 €, dont le siège est à LONGVIC (21600) avenue de l'Europe, identifiée sous le numéro 015 650 617 RCS DIJON, a donné en location-gérance à la société ETS BURDIN BOSSERT, SAS au capital de 2 846 883 €, dont le siège est à BESANCON (25000) 26 rue Albert Thomas, identifiée sous le numéro 562 821 330 RCS BESANCON, les éléments incorporels et corporels d'actif immobilisé nécessaires à l'activité de négoce de quincaillerie, outillage et de fournitures pour le bâtiment, qu'elle exploitait à LONGVIC (21600) avenue de l'Europe, et à SAINT APOLLINAIRE (21850) 6 rue de la Bastogne. pour une durée qui a commencé à courir le 1er janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019, sauf renouvellement par tacite reconduction.

AL210623275

SELARL FV JURICONSEILS & ASSOCIES
Françoise VANDENBROUCQUE
Avocat à la Cour
Spécialisée en Droit des Entreprises Agricoles et Viticoles
8, rue Marceau - 21000 DIJON

EARL DU CHATEAU DE ROSIERES

EXPLOITATION AGRICOLE
A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 86 493,52 €
FERME DE ROSIERES
21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE
RCS DIJON 323 035 063

Aux termes d'une décision prise par l'associé unique retrayant et par l'associé unique entrant en date du 31 décembre 2018, il a été décidé de nommer Monsieur Enguerrand BERGEROT demeurant Château de Rosières 21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Yves BERGEROT.

La gérance

AL210623279

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds artisanal de terrassement, travaux publics, décoration, arbres et arbustes, d'ornement ou fruitiers, sis et exploité à RUFFEY LES BEAUNE (21200) 16 Rue du Chemin Neuf, consentie par M. Xavier ROUSSEAU dont l'identifiant SIRET est le 430 211 193 00023 au profit de la S.A.R.L. COTENER, S.A.RL. au capital de 5 000 euros, dont le siège social se situe à RUFFEY LES BEAUNE (21200) 16 Rue du Chemin Neuf, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le n°511 155 046, a pris fin amiablement au 31/01/2019 par acte en date du 29/01/2019.

Pour insertion.

AL210623280

LOCATION-GERANCE

La location-gérance qui avait été consentie suivant acte S.S.P. en date du 2/09/2016 à DIJON (21), enregistré au S.I.E. de DIJON NORD le 06/09/2016, bordereau 2016/2375, Case n° 3 par Mme Stéphanie CHAUVIERE, loueur, domiciliée à DIJON (21000) 87 Rue du Fort de la Motte Giron, à M. Johann CONTESSI, locataire-gérant, domicilié à SAINT BERNARD (21700) – 2 Lotissement Les Marguerites, et portant sur un véhicule taxi équipé, muni de l'autorisation et des marques réglementaires conformes se terminera le 28/02/2019.

Pour insertion unique

AL210623284

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 26/01/2019 fait à DIJON (21), il a été convenu que Mme Stéphanie CHAUVIERE, demeurant 87 Rue du Fort de la Motte Giron à DIJON (21000), confiera à l'EURL TAXI-DEFLESSELLES – 38 Rue des Cheneteaux – 21910 SAULON LA RUE, l'exploitation à titre de location-gérance d'un véhicule taxi équipé, muni de l'autorisation et des marques réglementaires conformes, pour une durée de 5 ans à compter du 1er mars 2019.

Pour insertion unique

AL210623287

AVIS DE MISE EN LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2019 :

- la SAS LASSARD, au capital de 7.622,45 euros, dont le siège est à CREPAND (21500) - 25 B rue Drouillot, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 399 095 900, a donné en location-gérance à la SAS TAXIS LUDO, au capital de 500 euros, dont le siège et à CREPAND (21500) - 25 B rue Drouillot, en cours d'immatriculation au RCS de Dijon, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°2 est situé sur la commune de Crépand pour une durée de 19 mois à compter du 01/02/2019 pour finir le 30/08/2020.

- L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.

Pour unique insertion,

Le locataire-gérant.

AL210623306

→ NON DISSOLUTION

SARL RED ELECTRICITE

au capital de 8 000 euros
Siège social : 3 Rue En Saint Jacques
21000 DIJON
800 179 434 RCS DIJON

L'A.G.E. du 29/10/2018, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL210623300

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

VETERINAIRE ARC EN CIEL

S.E.L.A.S au capital de 5 000 Euros
Siège social :
54 Grande Rue du Faubourg
Saint Georges
21250 SEURRE
R.C.S : 823 112 529

Par décision du 31 Décembre 2018, l'Assemblée générale, statuant au vu du rapport du Liquidateur a :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur Monsieur NEIRA Alberto, né à TUNJA (COLOMBIE) demeurant Rue Rose – Ormancey – 21320 MONT-SAOINT-JEAN (FRANCE) et l'a déchargé de son mandat ;

- constate le résultat de la liquidation et le mali de liquidation;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis

AL210622885

SOCIETE «J.P.M.»

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 8 000 euros
Siège : 3 Place Emile Zola - 21000 Dijon
Siège de liquidation
3 Place Emile Zola - 21000 Dijon
393 561 634 RCS Dijon

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/01/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Valéry BRABANT demeurant demeurant 15 rue de l'Abbaye – 21600 OUGES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis-Le Liquidateur

AL210623270

DANY PRESSING 2006

SARL Unipersonnelle
en liquidation au capital de 1.500 €
Dont le liquidateur est M. Daniel FREY
Siège de liquidation
1 bd de Sévigné 21000 Dijon
493 100 937 RCS Dijon

AVIS CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération en date du 28/09/2018, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON.

Pour avis

Le liquidateur

AL210623274

GUY BOCARD

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 rue du Comte Jules Lafon
21190 MEURSAULT
831 407 325 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur GUY BOCARD, demeurant 4 rue de Mazeray à MEURSAULT (21190), associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 3 rue du Comte Jules Lafon - 21190 MEURSAULT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur

AL210623293

SCP L. OBADIA, A. NICOLARDOT, J-M. SEGURA, L. VAZQUEZ
Notaires associés à DIJON
(Côte d'Or),
36 rue Ledru Rollin

AVIS DE LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Arnaud NICOLARDOT, le 25 juillet 2018, il a été procédé à la liquidation et au partage de la société GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE ANDRE MERCUZOT, ayant son siège social à VAUX, GRENANT LES SOMBERNON (21540), au capital de 65.309,16 €, RCS DIJON 328 717 574, existant entre Mme Marie-Thérèse MERCUZOT, Mme Françoise MERCUZOT, épouse de M. Roger FOL, Mme Bernadette MERCUZOT et M. Benoit Robert DE LA PANOUSE, son époux, M. Jean-Pierre MERCUZOT, Mme Agnès MERCUZOT, M. Gabriel MERCUZOT, à compter du 25 juillet 2018 et a nommé en qualité de liquidateur Mme Agnès MERCUZOT, demeurant à CREANCEY (21320) 8 rue Truchot.

Le siège de la liquidation est fixé à VAUX, 21540 GRENANT LES SOMBERNON.

Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis

Me NICOLARDOT

AL210623297

RENARD ELECTRICITE

SARL au capital de 5 000 ? Siège : La Montagne, 21540 GRENANT-LES-SOMBERNON 501 924 427 RCS DIJON L'AGE du 31/12/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2018, nommé en qualité de liquidateur Jean RENARD, demeurant La Montagne, 21540 GRENANT-LES-SOMBERNON, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de DIJON.

AL210623298

CUMA DES MONTS FLEURIS

à VILLARS ET VILLENOTTE 21140
N° d'agrément : 21/96/641
RCS Dijon : 408 060 168

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 novembre 2018 a décidé la dissolution anticipée de la CUMA DES MONTS FLEURIS à compter du 19 novembre 2018, et désigné aux fonctions de liquidateurs :

- Jean-Louis RAGOIS demeurant à 21140 VILLARS ET VILLENOTTE

- Hubert CLEMENT demeurant à 21140 MASSINGY LES SEMUR

Lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Mairie – 21140 VILLARS ET VILLENOTTE, Siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis

Les Liquidateurs :

Jean-Louis RAGOIS

Hubert CLEMENT

AL210623312

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/01/2019 il a été constitué une société

Dénomination sociale : L'AGENCE RUTABAGA

Siège social : 21 rue des Ormeaux, 21220 Fixin

Forme : SAS

Capital : 3000 Euros

Objet social : L'organisation et la logistique événementielles de soirées, dîners, événements presse, séminaires, conventions, expositions, arbres de noël, mariages,… et toute activité de support aux manifestations ponctuelles et temporaires d'entreprises et de particuliers

Président : Mademoiselle Alice Eeckhout demeurant : 21 rue des Ormeaux, 21220 Fixin

Élu pour une durée indéterminée

Directeur Général : Mademoiselle Zoé BINET demeurant : 11 rue Proudhon, 21000 Dijon

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :

Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.

AL210623193

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 25/01/2019 : forme : SAS, dénomination social : AGENCEMENT BOIS CONCEPT DESCHARMES, capital : 1 000 euros, siège social : 8 Impasse Saint Bernard, 21110 CHAMBEIRE, durée : 99 ans, objet : fabrication et pose de menuiserie d'agencement intérieur et plus généralement toutes activités en lien avec l'activité principale, Président : M. Hervé DESCHARMES (8 Impasse Saint Bernard, 21110 CHAMBEIRE), une action = une voix, cession : agrément en AGE et libre entre associé. Dépôt légal RCS DIJON, pour avis

AL210623254

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON du 28/01/19, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TAXI JF

Siège : Le Fontval - 18 Rue de Provence - 21121 FONTAINE LES DIJON

Objet : Taxi. VTC. Transport sanitaire assis. Transport de marchandises (notamment colis) avec un véhicule de moins de 3,5 T. Transport de voyageurs avec un véhicule de moins de 9 places

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 euros

Gérance : M. Jean-François CHAPELAIN, demeurant Le Fontval - 18 Rue de Provence - 21121 FONTAINE LES DIJON

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON

Pour avis

La Gérance

AL210623272

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21) du 15 janvier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : HOLDING GT

Siège social : 72 Route de Challanges, 21200 BEAUNE

Objet social : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, agricoles ou autres, créées ou à créer, la gestion directe et la mise en valeur desdites participations.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Geoffrey TERRAND, demeurant 5 rue du Charmillot – 21630 POMMARD.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL210623281

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à COUERNON du 17/01/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : PROPIN AFG. Siège social : 4 Impasse Bel Air, 21560 COUTERNON. Objet social : l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeuble. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 300 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : M. et Mme Frédéric et Ghislaine PROPIN demeurant ensemble au 4 Impasse Bel Air 21560 COUTERNON.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales dans les autres cas.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis. La Gérance

AL210623282

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 30/01/2019, constitution SARL dénommée: DIJON-BOURGOGNE-RENOVATION. Sigle: DBR. Siège: 2 rue du CHAPITRE 21000 DIJON. Capital: 5.250€. Objet: Tous travaux d'installation électrique dans tous locaux; Tous travaux de revêtement des sols et des murs dans tous locaux; Tous travaux d'aménagement intérieur, cloisons, plaques de plâtre, installation de menuiseries, cuisines et salles de bain; Travaux d'installation d'eau en tous locaux; Travaux d'isolation . Gérance: M. Guillaume BOBIGEAT, 6 allée Robert DELAVIGNETTE 21000 DIJON, et M. Arthur Edouard JEAN, 2 rue du CHAPITRE 21000 DIJON, et M. Julien ROBIN, 12 rue Pierre Joseph ANTOINE 21000 DIJON. Durée: 99 ans. RCS DIJON

AL210623286

SARL FILEAS Fiscal & Légal Assistance Société d'Avocats
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENÔVE du 30 janvier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : SphèreCO&co Siège : 52 B rue de Marsannay, 21300 CHENÔVE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 10 000 euros Objet : Exploitation d'un lieu d'activités intergénérationnelles destiné aux particuliers (parents, enfants, grands-parents...) et aux professionnels (indépendants, porteurs de projet, salariés...) comprenant les espaces partagés suivants : espace d'activités (sportives, créatives et originales), espace de travail (coworking, soutien scolaire, réunions, conférences), espace de détente (café, restauration) et espace de découvertes (ateliers pédagogiques d'apprentissage linguistique, scientifique, environnemental,...) ; Prestations de conseil aux associations, entreprises et collectivités dans le domaine éducatif, culturel et social. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Maud RAVEL, demeurant 52 B rue de Marsannay, 21300 CHENÔVE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL210623290

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28 janvier 2019, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination: M & K Siège: 3 Boulevard Eiffel, 21600 LONGVIC Objet: agence de communication, réalisation de supports vidéo, conception, fabrication, achat-vente de supports de communication, conseil en communication et stratégie commerciale, prestations de services de communication Durée: 99 ans Capital: 3 000 euros Gérance : Michael LIORET demeurant 1 Rue de Noiron 21910 SAULON LA CHAPELLE Immatriculation au RCS de Dijon.

AL210623294

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/01/2019 il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes Dénomination : ANTEKA Objet : La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location, sous-location ou autrement : de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire ou titulaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement Siège social : 4 allée des Villas Fondet 21200 BEAUNE Capital social : 1.000 euros Durée : 99 années Gérance : M. Patrick JEANDET demeurant 4 allée des Villas Fondet 21200 BEAUNE Clause d'agrément : Les cessions de parts sociales sont soumis à agrément Immatriculation au RCS de Dijon

AL210623301

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, en date du 28 janvier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AutoStore System

Forme juridique : SASU

Durée : 99 ans

Siège social : 15 Boulevard des Brosses 21000 Dijon

Capital : 1 €

Objet social : La représentation, la commercialisation pour son propre compte ou pour

le compte d'autrui, l'activité d'agent commercial pour le compte de la société Autostore A/S. La prestation de tous types de services en relation ces activités.

Président : Karl Johan LIER, demeurant Jonsokvegen 20, 5550 Sveio, Norvège

Directeurs Généraux : Helge OLSEN, demeurant Stokkastrandvegen 326, 5578 Nedre Vats, Norvège

Gro Anita KLUNGTVEIT, demeurant Smalamyr 13, 5570 Aksdal, Norvège

Commissaire aux comptes :

Titulaire : CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES, AUDITEURS ET CONSEILS, SARL dont le siège social se situe 7 rue Marguerite Yourcenar 21000 Dijon, immatriculée au RCS de Dijon sous le N° 343 723 342

Suppléant : Pierre CLEON, demeurant 7 rue Marguerite Yourcenar 21000 Dijon

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL210623302

AVIS DE CONSTITUTION

Acte s.s.p. du 31 janvier 2019 : constitution de la société par actions simplifiée unipersonnelle aux caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : VELLUET Objet : Le travail à façon dans le secteur agricole (ensilage, …), les travaux paysagers et toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus. Siège social : SOMBERNON (21540), Derrière la Petite Chanois Durée : 99 ans Capital social : 1 500 €uros Président de la société : Monsieur Florent VELLUET, domicilié à SOMBERNON (21540), Derrière la Petite Chanois Admissions aux assemblées et droits de vote : tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. R.C.S. : DIJON Pour avis

AL210623314

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 janvier 2019, à VILLARS ET VILLENOTTE (21140). Dénomination : MEGAMARTH. Forme : Société par actions simplifiée. Objet : La société a pour objet en France ou à l'étranger : La prise de participation dans toute entreprise ou société et la gestion de ces participations, La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, soit seul, soit avec des tiers, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou d'alliance et de fusion de société, Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 5000 euros divisé en 500 actions de 10 euros euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Les actions ne peuvent être cédées entre associés ou au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. Admission aux Assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire Exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent Siège social : 38 Route de Semur - Lieudit Villenotte, 21140 Villars et villenotte. La société sera immatriculée au RCS de DIJON. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : A été nommée : Président : Madame Catherine BIENVENU 38 route de Semur - Lieudit Villenotte 21140 Villars et Villenotte.

AL210623320

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à SEURRE (21) du 28/01/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée - Dénomination sociale : BMT TAXI - Capital social : 1 000 Euros - Siège social : 3, Rue de l'Arc, 21250 SEURRE - Objet : transport de voyageurs par taxi - transport non médicalisé de personnes à mobilité réduite conventionné avec la sécurité sociale - tous services de navettes non régulières vers les gares - transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas neuf places, y compris celle du conducteur - activité de VTC (véhicule de transport avec chauffeur) à titre onéreux - toute activité de messagerie rapide, de distribution de petits colis - Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés - Président : M. Bastien MURE demeurant 3, Rue de l'Arc, 21250 SEURRE - Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. En cas de pluralités d'associés, toutes transmissions d'actions, à l'exception des transmissions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés - RCS DIJON. Pour avis

AL210623321

NIÈVRE

SUCCESSION

OFFICE NOTARIAL
«François PERROT- Magali THUARD, Notaires associés»
27 Rue de la Flèche
BP 525 - 03005 MOULINS Cedex

ACCEPTATION À CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Aux termes d'un acte reçu par Me Magali THUARD, notaire à MOULINS, le 17 janvier 2019, Monsieur Johan CHAPELAIS demeurant 20, quartier de la Gare – 58190 TANNAY a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Guillaume BUFFET, démissionnaire et ce avec effet au 31 janvier 2019.

POUR AVIS

Le Président

AL580623488

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Le 28/01/2019, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Madame CITANAK Kader
3 rue Georges Pielin 58000 Nevers. RCS de Nevers n° A 794 712 216 (2013A00119)

AL580623453

SARL EVASION CUISINES & BAINS (SARL)
5 rue Henri Fabre ZI Nevers Nord 58640 Varennes-Vauzelles. RCS de Nevers n° B 791 004 989 (2013B00030)

AL580623454

BERTIN Gilles
chassy 58120 Montigny-en-Morvan
Siren : 435 097 001 (Non inscrit au RCS de NEVERS)

AL580623455

SAS FLORENT DARON (SAS)
9 avenue Saint-Just 58640 Varennes-Vauzelles. RCS de Nevers n° B 808 906 093 (2015B00007)

AL580623456

Marc Robert VILCHES
114 route d' Avallon 58140 Lormes
Siren : (Non inscrit au RCS de NEVERS)

AL580623457

BOURGOGNE BOIS ENERGY (SARL)
route de Moulot les Hâtes - Mr Paul-Henri VIALAR 58500 Clamecy. RCS de Nevers n° B 794 413 054 (2013B00172)

AL580623458

Monsieur BENSAAD François, Laïd
17 rue Faidherbe 58000 Nevers. RCS de Nevers n° A 535 179 493 (2011A00170)

AL580623459

LES JARDINS DE PROVENCE (SARL)
26 rue des Premanoirs Quartier Saint-François 58240 Saint-Pierre-le-Motier. RCS de Nevers n° B 422 300 392 (1999B00072)

AL580623460

Monsieur LEVERT Erick
20bis rue de l'Eperon 58000 NEVERS
Siren : 439 374 331 (Non inscrit au RCS de NEVERS)

AL580623461

Madame MERAT CATHERINE
MALAY LE GRAND ASSOCIEE DE LA SNC LES MAINATES 26 RUE SAVIGNAT 89239 89100 FR Siren : (Non inscrit au RCS de NEVERS)

AL580623462

JALLAIS Vincent, Michel
28 et 30 boulevard de la République 58120 Château-Chinon Ville. RCS de Nevers n° A 394 527 139 (2012A00143)

AL580623463

SARL SOLS & DCO (SARL)
rue Saint-Lazare la Grange Joada 58400 La Charité-sur-Loire. RCS de Nevers n° B 490 228 939 (2006B00154)

AL580623464

NOMINATION

ENTREPRISE MORINI

SAS au capital de 250 000 Euros
Siège social
Route de la Petite Bussière
ZI de Varennes-Vauzelles
58600 Garchizy
581 880 481 RCS Nevers

Aux termes des délibérations de l'actionnaire unique, en date du 08/01/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Président Mr André-François TESTE du BAILLER, demeurant 78 Boulevard de la Reine 78000 VERSAILLES, en remplacement de Mr Bernard TREVOUX.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nevers.

AL580623444

SONIMETAL

SAS au capital de 381 122 €uros
Siège social
Les Glénons - 58260 La Machine
348 910 696 R.C.S. Nevers

L'AGO du 30/11/2018 a nommé en qualité de Président, en remplacement de Halim SAADE, président démissionnaire, Mr Ziad DEBBAS, demeurant Immeuble Debbas, Rue Debbas – Achrafieh – BEYROUTH (LIBAN) pour une durée indéterminée.

AL580623467

MIROGLACE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 250 000 €
Siège Social : ZI « Les Taupières »
134, rue Francis Garnier - 58000 NEVERS
671 880 144 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 01/02/2019, l'Associée Unique a décidé de nommer à compter du même jour la société AMIRO (843 832 080 RCS NEVERS) aux fonctions de Présidente de la société en remplacement de Mr Thierry DOUBRE démissionnaire.

AL580623481

SO.DI.TAN
Société par actions simplifiée
au capital de 550.000 euros
Siège social :
Avenue de la Fringale
58190 TANNAY
885 820 217 RCS NEVERS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 31 janvier 2019, 2019, dont une copie a été transmise au greffe du TGI de NEVERS : M. Thierry, Dominique, Claude LAURETTE, né à NOISY LE SEC, magasinier, célibataire, demeurant à GELANNES (10100), 8 rue Jules Mirand et M. William, Julien LAURETTE né à LE BLANC MESNIL (93150) le 7 août 1980, gérant de garage automobile, ayant conclu un PACS avec Mlle Séverine Claudine ROY, demeurant à SAINT PARIZE LE CHATEL (58490), ZA Route du Circuit, ont déclaré vouloir accepter à concurrence de l'actif net, conformément aux articles 787 à 803 du Code Civil, la succession de M. Christian, Noël LAURETTE, né à PARIS, le 1er janvier 194 7, divorcé en 2ndes noces de Mme Jocelyne Marie-Hélène MILLEREAU, demeurant à PREMERY, 20 route de Lurcy décédé à NEVERS (58000), le 24 novembre 2017. Élection de domicile est faite à l'étude de Me THUARD, située à MOULINS, 27 rue de la Flèche. Le dépôt de l'inventaire de la succession prévu par l'article 790 du Code Civil, a été effectué le 24 janvier 2019 auprès du TGI de NEVERS.

Pour avis.

AL580623484

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL RAVI AMUSEMENTS

SARL au capital de 300 €
Siège social : Le Moulin de Chazeau,
58110 Rouy 809 026 610
RCS de Nevers

L'AGE du 03/01/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 54 rue Ludovic Julien, 81100 Castres, à compter du 03/01/2019. Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Castres.

AL580623171

GENTY HYPNOTHÉRAPIE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
40 Grande Rue, 17330 Bernay St Martin
823 522 263 RCS Saintes

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2018, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 40 Grande Rue, 17330 BERNAY ST MARTIN au 7 Rue Georges Pielin 58000 NEVERS à compter du 30 novembre 2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINTES sous le numéro 823 522 263 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Président : Madame Zineb GENTY, demeurant 24 Allée des Castors, 17330 BERNAY ST MARTIN

POUR AVIS

Le Président

AL580623276

SARL C.V.L.V

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : le moulin de Chazeau
58110 Rouy
R.C.S Nevers 807 980 214

L'AGE du 30 novembre 2018 a transféré le siège social à Champ des chemins, route de Chatelet-36400 VICQ EXEMPLET, à compter du même jour.La société sera immatriculée au RCS de CHATEAUROUX.

Pour avis, la gérance

AL580623465

CONVOCATION

CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de Donziais, Cosne sur Loire, Haut Morvan, Grand Nevers, Tannay, Varzy, Vaux d'Yonne, Abron, Entre Loire et Allier, Aron, Bas Nivernais, Moulins Engilbert sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 26 février 2019, à 9h30, Groupama 4 esplanade Walter Benjamin 58028 Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports du conseil d'administration et de la commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant), renouvellement d'administrateurs (le cas échéant).

Pour le cas où l'assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis des sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués à l'assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

AL580623064

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

ME MARIE CHERAMY
3 rue Henri Barbusse
BP 50634
58006 Nevers Cedex

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.) Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY notaire à NEVERS (Nièvre), 3, rue Henri Barbusse office notarial n° 58001, le VINGT HUIT JANVIER DEUX MILLE DIX NEUF Monsieur René COUTURIER, né à NEVERS (Nièvre), le 19 août 1942 et Madame Marie-Thérèse DUMONT son épouse, née à NEVERS (Nièvre), le 26 septembre 1941, demeurant ensemble à NEVERS (58000) 1 impasse Général Charles Frebault mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de NEVERS (58000) le 14 mars 1964, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Marie CHERAMY notaire à NEVERS (Nièvre), 3 rue Henri Barbusse où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL580623443

APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identifiant de l'organisme qui passe le marché : Commune de FAUVERNEY (Côte d'or)

Maître d'œuvre : Office National des Forêts

Procédure de passation : procédure adaptée

Objet du marché : création et entretien de dessertes forestières

Lieu d'exécution : territoire communal de DONZY (Nièvre)

Retrait du dossier : plateforme e-bourgogne

Date limite de réception des offres : 06 mars 2019 12 heures

Adresse de réponse : e-bourgogne

Délai d'exécution : deux mois

Date d'envoi de la publication : 04 février 2019

AL580623487

MODIFICATION DE STATUTS

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

EARL DU CHALUMEAU

Société civile au capital de 7 500 ¤
Siège social : ALLIGNY COSNE (58200)
Le Chalumeau
837 528 272 RCS NEVERS
Modification du siège social et du gérant

L'AG du 30/12/18 a transféré le siège social à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), « Villegeai », à cpter du même jour. Elle a pris acte de la démission du gérant, M. Philippe DOUDEAU et a nommé pour une durée illimitée M. Clément QUINTIN, dmt à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), « Villegeai », en qualité de gérant, à cpter du même jour.

Pour avis.

AL580623472

SO.DI.TAN
Société par actions simplifiée
au capital de 550.000 euros
Siège social :
Avenue de la Fringale
58190 TANNAY
885 820 217 RCS NEVERS

EXTENSION D'OBJET

Aux termes d'une délibération en date du 21 janvier 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes :

- la propriété et l'exploitation directe d'un fonds de commerce de distribution au détail de produits alimentaires et non alimentaires à l'enseigne U,

- la vente de carburants, lubrifiants et produits annexes pour véhicules automobiles,

- l'utilisation de distributeurs automatiques pour tous objets,

- l'activité de billetterie, vente de spec-

tacles et autres places pour manifestations diverses,

- dans le cadre des dispositions législatives concernant les activités financières, délivrance et traitement de cartes de paiement et/ou de crédit ; commercialisation de crédits aux particuliers et commercialisation des assurances accessoires aux activités décrites au présent alinéa,

- la réalisation de toutes opérations de trésorerie avec les sociétés ayant avec la présente société, directement ou indirectement des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres et, notamment, l'octroi de prêts, d'avances en comptes courants, de garanties, etc.

- la prise de participation dans toutes sociétés et la gestion de ces participations,

- toutes prestations de services, toutes activités d'agent commercial ou de courtier.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

POUR AVIS

Le Président

AL580623489

CESSION

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

Suivant acte SSP en date à BOURGES du 23.01.2019, enregistré le 28.01.2019 au SPFE de NEVERS, Dossier 2019 00002315, référence 5804P01 2019 A 00138,

Mme Rolande VERNANCHET veuve de M. PRUD'HOMME DE LA BOUSSINIERE immatriculée au RCS de NEVERS, sous le numéro 887 210 573, exploitant en nom propre un fonds de Commerce de bar et débit de boissons et de pompes funèbres, sis à LORMES (58140), Avenue du 8 MAI 1945, a cédé à

La société DE SOUZA FILS, SARL au capital de 62 000 euros, ayant son siège social à CORBIGNY (58800), 62, Avenue St Jean, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le n°348 765 199, la branche d'activité d'exploitant de Pompes Funèbres, dépendant d'un fonds plus important, exercée à partir et sur l'établissement de LORMES (58140), Avenue du 8 MAI 1945 avec entrée en jouissance au 23.01.2019, au prix de 70.000,00 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Me SARLAT, Avocat exerçant au Cabinet ALCIAT-JURIS demeurant 4, rue Porte Jaune à BOURGES (18000) pour la correspondance et au lieu de l'établissement de LORMES, (58140), Avenue du 8 Mai 1945, pour la validité.

Pour avis, le gérant

AL580623483

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL DE LA TOUR

SARL au capital social de 7 500 Euros
Siège social : Fleury la Tour 58110 TINTURY
R.C.S. NEVERS 419 094 438

Le 23.12.2018, l'Assemblée générale extraordinaire a nommé Gérante, Mme Véronique GUENY demeurant 131 rue de Silly 92100 BOULOGNE BILLANCOURT en remplacement de Mme Marie-France GUENY démissionnaire.

Pour avis.

AL580623478

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud –
58000 NEVERS

TRANSPORTS TMF

SARL au capital de 9.000 €
Siège social : Rue de Gérigny
Parc d'activités des Bertranges
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
511 828 428 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale du 24 décembre 2018 les modifications ci-après à publier :

ANCIENNE MENTION

Gérant – Gestionnaire de transports : M. Baptiste ROLLIN dt 14 rue Sainte Anne – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

NOUVELLE MENTION

Gérant – Gestionnaire de transports : M. Jean François NOEL dt 6 rue de la Verrerie – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

Pour avis, la gérance

AL580623482

SCI DES PLANTES
Société civile immobilière
Au capital de 17.520 euros
Siège social :
Avenue de la Fringale
58190 TANNAY

432 252 484 RCS NEVERS

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2019, les associés ont nommé Monsieur Johan CHAPELAIS, né le 03 octobre 1975 à NANTES (44), demeurant 20, quartier de la Gare – 58190 TANNAY, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Guillaume BUFFET, démissionnaire, et ce avec effet au 31 janvier 2019.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis

La Gérance

AL580623485

NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
58000 NEVERS

PEREIRA YANN

SARL au capital de 1 000 euros
22 Rue du Dessous des Vignes
58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX
RCS NEVERS 810 912 907

Décision du 01/02/2019: L'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

AL580623486

DISSOLUTION LIQUIDATION

MU WIMAGE

SASU en liquidation
au capital de 2 000,00 Euros
30, route du Veurdre
58240 LIVRY
RCS Nevers : 828 567 610

L'assemblée générale ordinaire du 19 janvier 2019 a décidé d'approuver les comptes définitifs de liquidation, déchargé de son mandat le liquidateur, de donner à ce dernier quitus de sa gestion et de constater la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur

AL580623199

GAEC DE VANNAY EN LIQUIDATION

Vannay - 58270 SAINT BENIN D'AZY
RCS Nevers - 333 708 055

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2018, les associés ont décidé la dissolution du GAEC DE VANNAY au 31 décembre 2018. M. Maurice Poncelet et M. Jean Poncelet sont nommés coliquidateurs. Le siège de liquidation est fixé à Vannay - 58270 Saint Benin D'Azy. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse du siège de liquidation. L'acte de dissolution sera communiqué à la Formation Spécialisée GAEC de la CDOA. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, les liquidateurs

AL580623414

DISSOLUTION

SCI l'Usine Pré Charpin
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 8 200 euros
Siège social : Le Pré Charpin
58300 CHAMPVERT
Siège de la liquidation : 3 rue des Genêts
ZAC des Varennes - 58300 DECIZE
RCS NEVERS 443 821 814

L'AGE réunie le 17.12.2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Louis CLERET, demeurant 3 rue des Genêts - ZAC des Varennes - 58300 DECIZE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 3 rue des Genêts - ZAC des Varennes - 58300 DECIZE. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

AL580623445

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L'USINE

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 762,25 euros
Siège social
Les Carrières - 58240 Fleury sur Loire
Siège de la liquidation
3 rue des Genêts – ZAC des Varennes
58300 Decize
RCS Nevers 334 476 199

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée du 18.12.2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le Liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

AL580623446

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI l'Usine Pré Charpin
Société civile immobilière en liquidation<
n>Au capital de 8 200 euros
Siège social?: Le Pré Charpin
58300 CHAMPVERT
Siège de la liquidation?: 3 rue des Genêts
ZAC des Varennes
58300 DECIZE
RCS NEVERS 443 821 814

L'Assemblée du 18.12.2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le Liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

AL580623447

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L'USINE

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 762,25 euros
Siège social
Les Carrières - 58240 Fleury sur Loire
Siège de la liquidation
3 rue des Genêts – ZAC des Varennes
58300 Decize
RCS Nevers 334 476 199

DISSOLUTION

L'AGE réunie le 17.12.2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Louis CLERET, demeurant 3 rue des Genêts – ZAC des Varennes – 58300 DECIZE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 3 rue des Genêts – ZAC des Varennes – 58300 DECIZE.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

AL580623448

DSP-AUTO-SERVICE

SARL en liquidation au capital de 2 000 €
Siège social : 47 bis Rue Henri Bouquillard
58000 NEVERS
807828744 RCS Nevers

Par décision du 31 décembre 2018 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mr Gilbert RABIER de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Comptes de liquidation déposés au R.C.S. Nevers

Pour avis

AL580623449

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

SARL AUBERGE DU CRESCENT

S.A.R.L en liquidation amiable
au capital de 1 500 euros
Siège social : Le Bourg
58140 MARIGNY L'EGLISE
Siège de la liquidation :
30, rue Villebois Mareuil
21000 DIJON
RCS NEVERS 811 955 889

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Selon AGE du 5.12.18, les associés ont :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/10/18;

- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation après avoir constaté qu'il y a lieu à remboursement des parts sociales et répartition d'un boni de liquidation.

Le dépôt des actes a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis,

AL580623450

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

abc AVOCATS

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

EARL ELOY BRUNO

Société en liquidation au capital de 7 700 ¤
Siège social et siège de la liquidation :
Lieudit « Chevannes «
58660 COULANGES LES NEVERS
400 990 891 RCS NEVERS

Clôture de liquidation

L'associé unique a décidé le 31/12/20018 d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur et de prononcer la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS pour mention au RCS.

Pour avis.

AL580623473

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud -
58000 NEVERS

SARL BROSSARD

SARL au capital de 14.950 euros
Siège social : 9, route des Levées
58290 MOULINS-ENGILBERT
438 492 191 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Pascal BROSSARD dt 9 route des Levées – 58290 MOULINS-ENGILBERT, a été désigné liquidateur. Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à l'ancien siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur, P. BROSSARD

AL580623492

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/01/2019 constitution de la SAS WHOZIC. Capital: 1000 euros. Siège social: frétoy, 58230 lavault-de-frétoy. Objet: Réseau social et événementiel dédié à l'écosystème de la musique. Président: Philippe Lachaise, Frétoy 58230 Lavault-de-Frétoy. Directeur général: Pierre Chappey, 52 rue de Megret 33400 Talence. Admissions aux assemblées et droits de vote: chaque associé participe aux AG, une action = un vote. Clauses d'agrément: cession soumise à agrément. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

AL580623160

ME MARIE CHERAMY
3 rue Henri Barbusse
BP 50634
58006 Nevers Cedex

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (Nièvre), 3, rue Henri Barbusse, le QUATRE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DÉNOMINATION : SCI LRA.

FORME : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1.000,00 €).

SIÈGE SOCIAL : NEVERS (Nièvre), 10 rue de Rémigny.

OBJET SOCIAL : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

APPORTS : Monsieur Guillaume ACQUART, demeurant à POUGUES LES EAUX (Nièvre), Avenue de Paris - ZI, a fait apport à la société de la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 €) Madame Linda JANEZ, demeurant à POUGUES LES EAUX (Nièvre), Avenue de Paris - ZI, a fait apport à la société de la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 €)

GÉRANCE : Monsieur Guillaume ACQUART, demeurant à POUGUES LES EAUX (Nièvre), Avenue de Paris - ZI Madame Linda JANEZ, demeurant à POUGUES LES EAUX (Nièvre), Avenue de Paris - ZI.

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour Avis, Maître Marie CHERAMY.

AL580623451

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/11/2018, il a été constitué une SCI dénommée : LE TREFLE NIVERNAIS

Siège social : 1 rue des Moreaux, 58210 CHAMPLEMY

Capital : 1.000€

Objet : propriété administration et exploitation de biens immobiliers ou location

Gérance : M. Jean Marie ROUSSEAU, 1 rue des, Moreaux, 58210 CHAMPLEMY

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL580623468

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI MatBat'immo ; Siège social : 27, rue de Betzdorf – 58300 DECIZE ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : Mr Benoît LAMBERT et Mme Eloïse LAMBERT dt ensemble à DECIZE (58) – 27, rue de Betzdorf ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL580623469

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 18 janvier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI MACASTE

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : 26 avenue de Paris 58320 POUGUES-LES-EAUX

Objet : La société a pour objet : l'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers..

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 € constitué en intégralité de 1.000 € d'apport en numéraire .

Gérant : M. Stéphane MIENS, demeurant 230 chemin de Saint-Martin 06440 Peille

Transmission des parts : Librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant et soumises à l'autorisation des associés pour toute autre cession..

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

Le représentant légal.

AL580623474

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTIGNY SUR CANNE du 1er janvier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : PB 58 Siège social : Rue de la Bombarde, 58340 MONTIGNY SUR CANNE Objet social : Aménagement paysager, construction et rénovation de piscines, maçonnerie paysagère. Durée de la Société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros Gérance : Monsieur Yann HUGUET et Madame Jennifer HUGUET Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. Pour avis La Gérance

AL580623475

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/01/2019 constitution de la SCI: SCI ANNIPHIL. Capital: 500euros. Siège social: 1 rte de mussy58240 chantenay st imbert. Objet: gestion immobilière. Gérance: Philippe Harquevaux, 1 rte de mussy 58240 chantenay st imbert. Admissions aux assemblées et droits de vote: chaque associé participe aux AG, une action = un vote. Clauses d'agrément: cession soumise à agrément. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

AL580623476

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/01/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes': DENOMINATION : VERANDA DES AMOGNES, SIEGE SOCIAL : 49 rue François Mitterrand, SAINT-BENIN-D'AZY (Nièvre) OBJET : Commercialisation et pose de vérandas, serres, auvents, portails, fermetures en aluminium et autres matériaux, de volets, volets roulants, stores, salons divers; Négoce en gros et au détail, auprès de particuliers ou professionnels, de tous articles, produits et ouvrages de menuiseries, articles en PVC, en bois, en aluminium, de huisseries, portes, fenêtres, fermetures. DUREE : 99 ans CAPITAL : 10 000 euros PRESIDENT : M. Hugues CHARLES, demeurant chemin de Bellevue, SAINT-BENIN-D'AZY (Nièvre), IMMATRICULATION : RCS de NEVERS. Pour avis, le Président.

AL580623477

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu le 31 janvier 2019 par Maître Sévrine Lebovici, Notaire à Paris 8ème, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CAP BATELIERS

Forme : Société Civile

Siège Social : Cour du Bois route de Decize 58380 LUCENAY-LES-AIX

Objet : Acquisition par voie d'accession d'un immeuble situé à CLICHY 92110 - 20 et 20 bis rue des Bateliers.

Durée : 99 années

Capital social : 1.868.110 € dont 10 € d'apport en numéraire et 1.868.100 € d'apport en nature ainsi constitué : Immeuble situé 20 rue des Bateliers 92110 CLICHY LA GARENNE, évalué à 1868100 €.

Gérant : Mme Chantal FONVERNE, demeurant Cour du Bois route de Decize 58380 LUCENAY LES AIX

Transmission des parts : Cession libre seulement entre associés et descendant du cédant.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

Pour avis.

AL580623479

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu le 31 janvier 2019 par Maître Séverine Lebovici, Notaire à Paris 8ème, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CMG BATELIERS

Forme : Société Civile

Siège Social : Cour du Bois route de Decize 58380 LUCENAY-LES-AIX

Objet : Acquisition par voie d'accession d'un immeuble situé à Clichy 92110 - 20 et 20 Bis rue des Bateliers.

Durée : 99 années

Capital social : 1.868.110 € dont 10 € d'apport en numéraire et 1.868.100 € d'apport en nature ainsi constitué : Immeuble situé 20 rue des Bateliers 92110 CLICHY LA GARENNE évalué à 1 868 100 €.

Gérant : Mme Chantal FONVERNE, demeurant Cour du Bois route de Decize - 58380 LUCENAY LES AIX

Transmission des parts : Cession libre seulement entre associés et descendant.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

Pour avis.

AL580623480

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique, reçu par Maître Olivier CLERMONT, Notaire à PARIS (75003), 65 rue de Turbigo, en date du 08/01/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AFC CHARONNE

Forme : SCI

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, de tous meubles, biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément de ces biens.

Siège social : 11 Rue Gambetta 58000 NEVERS

Capital : 1.000,00 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément

Gérance : Mr MECHRIA Aymen, demeurant Résidence des Magistrats villa Num 5 Soukra TUNIS (TUNISIE)

La société sera immatriculée au R.C.S de NEVERS.

AL580623491

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution suivant acte reçu le 04/02/2019, par KL ASSOCIES, notaires à PARIS (75002), 20 rue de la Paix, du Groupement Foncier Rural de « ETANG MORIN » ; capital social : 1000 € en numéraire ; siège social : Moulin de la Chaume, 58230 ALLIGNY-EN-MORVAN ; objet social : propriété, jouissance, administration, mise en valeur par dation à bail à long terme de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et propriété, jouissance, administration par dation à bail ou mise en valeur directe de tous biens et droits immobiliers à usage forestier, dont le groupement aura la propriété ; cogérants : M. Jean-Marc RAVIER et Mme Bettina NIEBEL demeurant ensemble à ILE MAURICE (MAURICE) 151 route Cotière - Poste Lafayette ; durée : 99 ans ; transmission des parts : libre uniquement entre associés, agrément pour les descendants et les tiers ; dépôt : RCS NEVERS

AL580623493

YONNE

DIVERS

SOCIETE DES CARS LAMBERT

Société par actions simplifiée au capital de 800.000 euros

Siège social : rue Saint Pregts – 89140 GISY-LESNOBLES

RCS SENS 338 735 384

Par acte sous seing privé en date du 31 Mars 2017, les associés ont décidé de révoquer

Monsieur Marc ESCHENLAUER, demeurant 3 rue Tuilerie à 67210 Bernardswiller, de ses fonctions de Directeur Général à compter du même jour. Les associés ont décidé qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour avis

AL890623501

NOMINATION

COMPTOIR DE L'ACCESSOIRE

SAS au capital de 200 euros
12 lieudit La Motte
89520 Sainte Colombe sur Loing
RCS Auxerre 828 177 246

L'AGE du 31/01/2019 a nommé Directeur Général à compter de ce jour : Mme HADDAD Fabienne et M. HADDAD Jean-Claude

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Dijon en date du 29/01/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la SAS à associé unique **VINS BERNARD GRAS** rue Robert Raclot Ccial 89290 Champs sur Yonne (RCS DIJON 403.695.141).

AL890623488

Jugement du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 01/02/2019, prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la SAS à associé unique **TOUPARGEL** 69 rue Guynemer 89000 Auxerre (distribution de produits alimentaires aux particuliers) RCS LYON 957 526 858 RCS Lyon. Date de cessation des paiements le 25/01/2019. Administrateurs : Me MEYNET Robert-Louis 128 rue Pierre Corneille 69003 LYON, et la SELARL AJ UP représentée par Me Olivier BUISINE ou Me Eric ETIENNE-MARTIN 107 rue Servient 69003 LYON, avec pour missions d'assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Les créances sont à déclarer entre les mains des mandataires judiciaires : la Selarl ALLIANCE MJ représentée par Me Marie DUBOIS 32 rue Molière 69006 LYON et la Selarl MJ SYNERGIE représentée par Me Bruno WALCZAK 136 cours Lafayette CS 33434 69441 LYON Cedex 03, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois suivant la publication du jugement au BODACC.

AL890623495

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/02/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Sàrl à associé unique DomiFamille** 55 Ter avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (Les services à la personne, assistance aux personnes âgées et/ou dépendantes). RCS Auxerre 751550799. CIP 4011. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL890623506

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/02/2019 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la **SAS ECURIES DU PONT MARQUIS** 2 rue Paul Arrighi 89130 Moulins Sur Ouanne (centre équestre). RCS Auxerre 813683349. CIP 4009. Commissaire au plan : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon .

AL890623507

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/02/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl EURL MMH** 13 B rue Sutil 89000 Auxerre (petite maçonnerie). RCS Auxerre 800366064. CIP 4135. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890623508

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/02/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl Jo's Factory 1**4 rue Fécauderie 89000 AUXERRE (pâtisserie). RCS Auxerre 829527159. CIP 4136. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890623509

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/02/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl à associé unique **CENTRE PNEUMATIQUE** 6 route de Paris 89380 Appoigny (remplacement des pneus). RCS Auxerre 788771244. CIP 4137. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890623510

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/02/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl AZUREVA-MOBILITY** 14 chemin des Val-Profondes 89700 TONNERRE (Commercialisation et installation de systèmes d'alarme). RCS Auxerre 813876398. CIP 4138. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890623511

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/02/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl KLOTHALSO** 10 rue Fécauderie 89000 Auxerre (restaurant, crêperie). RCS Auxerre 491342010. CIP 4139. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890623512

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/02/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl ATELIER MORGANE RAUX** 2 rue du Colombier 89800 Saint Cyr les Colons (Fabrication et vente de pains). RCS Auxerre 839017175. CIP 4141. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890623513

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/02/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS BOIS MENUISERIE CHARPENTE TOITURE** 13 route des Bois de Bèze 89480 Lucy-sur-Yonne (réalisation, création, entretien de toiture). RCS Auxerre 441058484. CIP 4140. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890623514

LOWREY ADVENTURES

Société Civile au capital de 100 euros
Siège : 10 promenade de l'Ouest
89510 Veron
828 706 366 RCS Sens

Par décisions du 30/12/2018 et à compter du 30/12/2018, Terry CALLAGHAN demeurant A502, 1Moroney Avenue - NEWCASTLE NSW 2300 (AUSTRALIE) et Carol CALLAGHAN demeurant A502, 1Moroney Avenue - NEWCASTLE NSW 2300 (AUSTRALIE) ont été nommés cogérants, en remplacement de Rowan LOWREY et Ian LOWREY, cogérants démissionnaires le 30/12/2018 et il a décidé de modifier la dénomination sociale de la société, qui devient «CALLAGHAN ADVENTURES».

AL890623469

SCEV DOMAINE DU CHARDONNAY

Société Civile au capital de 160 050 € Siège social : Moulin du Patis - 89800 CHABLIS 341 805 943 RCS AUXERRE La collectivité des associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 29 janvier 2019 : - A nommé M. Arnaud NAHAN, demeurant AUXERRE (Yonne) 23 avenue Pierre Scherrer, et M. Thomas LABILLE, demeurant à AUXERRE (Yonne) 23 avenue Pierre Scherrer, aux fonctions de gérant, à compter du 29 janvier 2019. - A décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante : Rue Laffite – 89800 CHABLIS, à compter du 29 janvier 2019. - A pris acte de la fin de la mission de M. Thierry VANDENBROUCQUE, administrateur judiciaire, prenant effet le 8 février 2019. Pour avis, la gérance.

AL890623477

GAEC DU MONTIER

GAEC agréé au capital de 189 270 euros Siège social : 10 rue de la Gare - 89800 CHEMILLY SUR SEREIN 389 336 751 RCS AUXERRE Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2019, la collectivité des associés : - A décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. - A pris acte de la démission de M. Francis BORGES de ses fonctions de gérant et a nommé Mme Ophélie BORGES, demeurant à CHEMILLY SUR SEREIN (Yonne), 5 rue du Pont, à ces fonctions. - A décidé de compléter l'adresse du siège social. - A décidé de proroger la société de 95 ans, reportant ainsi son terme au 8 décembre 2117. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : EARL DU MONTIER. Forme : Explitation Agricole à responsabilité Limitée. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 189 270 €. Siège social : 10 rue de la Gare - 89800 CHEMILLY SUR SEREIN. Durée : Jusqu'au 8 décembre 2117. Gérants : M. Hervé MATHIEU demeurant 4 route de Poilly, 89800 CHEMILLY SUR SEREIN, M. Romain BORGES demeurant 6 route de Poilly, 89800 CHEMILLY SUR SEREIN, et Mme Ophélie BORGES demeurant 5 rue du Pont, 89800 CHEMILLY SUR SEREIN. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres quand la société a deux associés. Pour avis, la gérance.

AL890623478

AVIS

SCEA DOMAINE DE LA MARQUISE
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 1 524,45 euros
Siège social : Rue Derrière les Fossés
89700 VIVIERS
377 879 283 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte en date du 29 janvier 2019, le capital social a été réduit d'une somme de 762 euros, pour être ramené de 1 524,45 euros à 762 euros par rachat et annulation de 50 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à mille cinq cent vingt-quatre euros et quarante-cinq centimes (1 524,45 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à sept cent soixante-deux euros (762 euros).»

Aux termes de ce même procès-verbal, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Sylvain TROTTI de ses fonctions de co-gérant à effet du 31 décembre 2018 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Monsieur André ARNAUD reste gérant pour une durée illimitée.

Il est constaté la fin des fonctions d'Administrateur Judiciaire de Monsieur Thierry VANDENBROUCQUE.

AL890623479

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

AQUINOX - Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros - Siège social : 7 Rue de Rome ZA des Macherins - 89470 MONETEAU - 400 915 799 RCS AUXERRE - Aux termes d'une décision unanime en date du 29 janvier 2019, la collectivité des associés a décidé : - de modifier l'objet social qui devient « négoce de tout matériel ; acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ; - de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale AQUINOX par A.L.G. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ; - de transférer le siège social du 7 Rue de Rome ZA des Macherins - 89470 MONETEAU au 595 Boulevard de la Guillaumée – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL890623480

GAEC DE LA PORTE

Groupement agricole d'exploitation en commun agréé au capital de 235 515 € Siège social : La Porte - 89350 VILLENEUVE-LES-GENÊTS 307 019 307 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Patrick MARTIN, et décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA DE LA PORTE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 235 515 €. Siège social : La Porte - 89350 VILLENEUVE LES GENÊTS. Durée : Jusqu'au 18juin 2073. Gérants : M. Adrien MARTIN demeurant à TOUCY (Yonne), 33 rue Arrault, et M. Sylvain LEGRAND demeurant à VILLENEUVE LES GENÊTS (Yonne), 1 rue de la Fontaine. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres. Pour avis, la gérance.

AL890623481

GAEC ROZAN

GAEC au capital de 60 000 € Reconnu par le comité départemental d'agrément des GAEC de l'YONNE le 26 janvier 2003 Siège social : Les Minards - 89220 SAINT PRIVÉ 380 331 678 RCS AUXERRE Par acte du 31 janvier 2019, prenant effet rétroactivement au 31 décembre 2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Anita GERMINEAU de ses fonctions de gérant, et a décidé de réduire le capital social de 30 000 euros afin de le ramener à 30 000 euros. Pour avis, la gérance.

AL890623482

ELG PROD EURL

au capital de 1.000€ Siège social : 14 rue Chaude, 89150 MONTACHER-VILLEGARDIN 800 222 838 RCS de SENS. L'AGO du 18/01/2019 a décidé de :- changer la dénomination sociale qui devient : ÉDITIONS LE CHARMOISET - modifier l'objet social comme suit :L'édition de livres, de manuels scolaires, de brochures, de prospectus et de publications similaires, y compris l'édition de dictionnaires et d'encyclopédie sMention au RCS de SENS.

AL890623494

SCI ROZANOFF89

Société civile immobilière Au capital de 1 000,00 euros Siège social : 35 rue des Etangs - 89113 CHARBUY 841 480 023 Rcs AUXERRE Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2018, la collectivité des associés a décidé, à compter du 31 décembre 2018 : - de transférer le siège social au 15 rue du Colonel Rozanoff - ZI des Pieds de Rats - 89000 AUXERRE, - de nommer Monsieur Sébastien DELBOS en qualité de cogérant, demeurant Chemin du Pied Noir - Cidex 406 - 89144 MERE, pour une durée illimitée. Monsieur Robert BUJEAU reste également cogérant L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. La société restera immatriculée au RCS d'AUXERRE. Pour avis, la gérance.

AL890623502

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHEU - bois-taillis

- 37 a 96 ca - Le pleneau: AK-48 - Les grandes boullees: AL-401-405 - Presles: AL-277

Zonage : RNU

JAULGES - bois-taillis

- 70 a 62 ca - Les bruyeres villiers vine: AH-198-230-232-237-238 - Les grandes bruyeres: AI-61 - Les petites bruyeres: AK-149

Zonage : RNU

LIGNY-LE-CHATEL - bois-taillis

- 1 ha 16 a 81 ca - Comtes de piece cent arpen: C-540 - La haie de siselle: A-205-314

Zonage : RNU

VILLIERS-VINEUX - bois-taillis

- 2 ha 00 a 31 ca - Les bruyeres: D-93-94 - Les coureaux: ZL-31-35

Zonage : RNU

MONTHOLON (VOLGRÉ) - bois-taillis

- 48 a 35 ca - Lavocate: 484ZD-109

Zonage : RNU

COLLAN - bois-taillis

- 31 a 20 ca - Vallee de vaubras: A-266

Zonage : RNU

DYE - bois-taillis

- 15 a 65 ca - Les reposees: C-146

Zonage : RNU

MOLOSMES - bois-taillis en AOC Bourgogne

- 52 a 66 ca - Les migraines: YC-21

Zonage : RNU

VEZANNES - bois-taillis

- 9 a 18 ca - La comotte: ZN-75 - Vallee des poiriers: ZN-109[239]

Zonage : RNU

AUXERRE - terre, terre à planter AOC Bourgogne, bois, lande et verger

13 ha 95 a 95 ca - Bon boire: B-796 - Champs plats: B-1128-1154-1165 - Envers d orgelle: B-256-278-281-287-288-289-290-304-307 - Envers des nantelles: B-1364-1408-1413 - L adroit vautrin: A-778 - L orme roulant: A-496-510- La cote d or: A-37 - La fossa: B-167-176-191 - Le courant: B-1211 - Les flamiaux: A-914-916 - Les montardoins: BY-72 - Les nantelles: B-1053-1487- Les vaunenins: A-828 - Orgelle: A-895-903-904 - Poiry: A-237 IR-34 - Tachignone: B-50-51 - Vaucelle: B-812-821-824-827 - Vautrin: A-758-767 - Beau regard: A-144 - Bon boire: B-785 - Champs plats: B-1139-1145-1174-1182 - Les flamiaux: A-988 - Pains perdus: B-344-372-373-408-1576 - Le paty: IR-48-53-55 - Les vaunenins: A-834 - Pains perdus: B-364 - Seche bouteille: B-498 - Tachignone: B-35 - Pains perdus: B-378 - Pains perdus: B-374 - Dessus les pains perdus: B-553-1455-1456 - La cote d or: A-29(B)-38-40-41-43-46-47-48-1035-1055 - Les palmes: CD-12 - La cote d or: A-50 A et B - Les flamiaux: A-945-946 - Poiry: A-181(C) - Champs plats: B-1137-1153-1156-1158-1159-1161-1163 - Dessus la vaux de bouc: B-581 - Du paty - vaux: IR-1 - La fossa: B-186-188 - Le paty: IR-52-61 - Seche bouteille: B-523(A) IP-243 - Tachignone: B-45-46-47 - Beau regard: A-152-159 - Bon boire: B-713(A)-713(BJ)-749-756 - Champs plats: B-1122-1129 - Dessus la vaux de bouc: B-578 - Envers d orgelle: B-261-262-298 - La cote d or: A-1335 - La fossa: B-170-178- Les flamiaux: A-915 - Les montardoins: BZ-43-45-46 - Les vaunenins: A-592-831-833-875 - Orgelle: A-898 - Poiry: A-235 IR-31-32 - Seche bouteille: B-527-531-537-540 - Tachignone: B-24-26-34-36-39-43-44-58-61 - Vaucelle: B-817-818

Zonage : PLU - zone A, Nevp, UH, A1v, N

MONETEAU – bois

17 a 62 ca - Le buisson: B-60

Zonage : PLU – zone NEbc

SAINT-VALERIEN – terre et pré

4 ha 23 a 35 ca - L ecarris: ZO-18 - Les fregers: E-957[14] ZO-9-13 - Moulin du bas: E-682-689-692-980[690] - Moulin du bois: ZO-7

Zonage : RNU

VILLEBLEVIN - terre

1 ha 48 a 15 ca - Les pres de loup: U-416

Zonage : RNU

VILLENEUVE-LA-GUYARD - bois

2 a 55 ca - La haye du grand pre: B-93

Zonage : PLU – Zone N

PERCENEIGE - bois

22 a 60 ca - La foret: XY-1

Zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 25 février 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL890623504

MODIFICATION DE STATUTS

JARDINS REALISATION

Société par actions simplifiée
au capital de 7 622.45 euros
Siège social : 68, rue des Sœurs Lecocq
89300 Joigny
RCS Sens 389 984 378

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 janvier 2019, il résulte que la collectivité des associés de la Société JARDINS REALISATION a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 1er janvier 2019. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

· Ancienne mention : Le capital social est fixé à 7 622.45 euros. Il est divisé en 500 parts sociales, de 15.24 euros chacune.

· Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 7 622.45 euros. Il est divisé en 500 actions, de 15.24 euros chacune entièrement libérées.

Forme

· Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

· Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

Anciennes mentions : CO-GERANTS : Messieurs GRISARD Bruno et LEAU Bruno

Nouvelles mentions : PRESIDENT : GRISARD Bruno, demeurant 3, chemin des Levées – 89110 SAINT-AUBIN-CHATEAU-NEUF

Mentions complémentaires

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS de SENS

Pour avis, le représentant légal.

AL890623423

JARDINS REALISATION SERVICES +

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 3, chemin des Levées
89110 Saint Aubin Chateau Neuf
RCS Sens 505 232 009

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 janvier 2019, il résulte que la collectivité des associés de la Société JARDINS REALISATION SERVICES + a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 1er janvier 2019. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

· Ancienne mention : Le capital social est fixé à 5 000 euros. Il est divisé en 400 parts sociales, de 12.50 euros chacune.

· Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 5 000 euros. Il est divisé en 400 actions, de 12.50 euros chacune entièrement libérées.

Forme

· Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

· Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

Anciennes mentions : CO-GERANTS : Messieurs GRISARD Bruno et LEAU Bruno

Nouvelles mentions : PRESIDENT : GRISARD Bruno, demeurant 3, chemin des Levées – 89110 SAINT-AUBIN-CHATEAU-NEUF

Mentions complémentaires

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS de SENS

Pour avis, le représentant légal.

AL890623424

SARL B.H.L.P.

au capital de 21 000 euros, siège social : 30-32 Rue Jean Mermoz Zone Industrielle 89000 AUXERRE, 495 378 531 RCS AUXERRE, AGE du 30/12/2018: transformation en SAS, dénomination sociale : B.H.L.P., Président : M. Hervé PARMENTIER (25 Rue du Temple 89000 AUXERRE), Directeur Général : Bernard LOWYCK (16 Rue des Dumonts 89470 MONETEAU), une action = une voix, cession : agrément en AGE pour les tiers, libres entre associé et à un conjoint, ascendant ou descendant déjà associé. Pour avis.

AL890623445

TRANSFERT DE SIEGE AUGMENTATION DE CAPITAL

A.M.S.T.com Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 € porté à 55 000 € Siège social : 6 rue de la Varence 89700 TONNERRE 807 964 119 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 22 décembre 2018 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire : – A transféré le siège social qui était 6 rue de la Varence - 89700 TONNERRE, au 14 avenue Aristide Briand - 89700 TONNERRE. – A décidé d'augmenter le capital social de la société d'une somme de cinquante mille euros (50 000,00 €) par création de 5 000 nouvelles parts sociales, ledit capital social se trouvant ainsi porté à cinquante-cinq mille euros (55 000,00 €). Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE. Pour avis, la Gérance

AL890623452

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL

ODABAS FRERES Société à responsabilité limitée Au capital de 5 000 euros réduit à 2 550 euros Siège social : 14 Les Près du Bois 89144 LIGNY LE CHATEL 792 577 033 RCS AUXERRE Par délibération en date du 27 novembre 2018, les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 245 parts sociales.

Aux termes d'un procès-verbal établi le 30 décembre 2018 : - la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée et que le capital se trouvait ramené à la somme de 2 550 euros à la date du 30 décembre 2018. - l'associé unique a décidé de modifier la dénomination de la société, qui sera désormais : ODABAS. Pour avis, le gérant

AL890623453

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL PAT-GUI

Aux termes de décisions en date du 21 décembre 2018, l'associé unique de SARL PAT-GUI société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros ayant son siège social 4 b Avenue Gambette 89000 AUXERRE immatriculée 829413368 RCS AUXERRE a nommé M. Guillaume BOURBON, demeurant 46 Rue de l'Ile Chamond 89250 GURGY, en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2019 en remplacement de M. Patrick MOREAU, démissionnaire.

Pour avis

La Gérance

AL890623338

EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE FERME DES GLACIERS

EARL au capital de 77 000 euros
Siège social
Ferme des Glaciers
89100 Saint-Martin-du-Tertre
421 763 277 RCS Sens

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018, les associés ont pris acte de la démission de M. Michel GROEN de ses fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL890623456

PEG

SARL au capital de 1 000.00 euros Siège social : 34 avenue Pierre de Coubertin 89100 SENS 798 175 139 RCS SENS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2018 :

La société PEG a mis, en location –gérance, le fonds de commerce de restauration sis 34 avenue de Pierre de Coubertin, 89 100 SENS à compter du 15 novembre 2018. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, la gérance

AL890623459

SARL MORVAN FOURRAGES

SARL au capital de 3 000 € Siège social : hameau La Maison des Champs - 89630 SAINT-LEGERVAUBAN 512 154 956 RCS AUXERRE - L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018 a pris acte

TRANSFERT DE SIÈGE

NATYKA

SCI au capital de 1.000 ? Siège social : 23, rue Louis Pouey, 92800 Puteaux 480 149 616 RCS de Nanterre En date du 01/02/2019, le gérant a décidé de transférer le siège social de la société 8 RUE SAINT MICHEL, 89700 Tonnerre, à compter du 01/02/2019 Objet social : La propriété, la gestion et l'exploitation par la location de biens immobiliers Durée : expire le 27/12/2102 Radiation au RCS de Nanterre et réimmatriculation au RCS d'Auxerre

AL890623492

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

ELEGANZA - Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros - Siège social : 9 Place de l'Hôtel de Ville - 89000 AUXERRE - 492 149 497 RCS AUXERRE - Aux termes d'une décision en date du 28 janvier 2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 9 Place de l'Hôtel de Ville - 89000 AUXERRE au 10 rue de l'Horloge – 89000 AUXERRE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL890623503

MODIFICATION DE CAPITAL

VALBAIE

SARL au capital de 51.000 euros
Siège social : 5 rue du Quenoux
89380 APPOIGNY
RCS de AUXERRE n° 950 499 145

Par procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/11/2018, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 10.489 euros par apport en nature de titres à la suite de la fusion absorption de la société VERANVAL par la société VALBAIE pour le porter à 61.489 euros. Modification au RCS de AUXERRE.

AL890623465

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans TERRE DE BOURGOGNE du 11 janvier 2019, concernant la société SCI ODET, demeurant 1 RUE DUFAUBOURG ST JACQUES, 89300 Joigny. Il a été indiqué à tort et par erreur que le siège social était transféré au 30 Quai du Général Leclerc 89300 JOIGNY, il y a lieu de lire désormais que le siège social est transféré au 31 Quai du Général Leclerc 89300 JOIGNY..

AL890623472

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

de la démission de ses fonctions de gérant de M. Philippe CHATELAIN à compter du 31 décembre 2018. Pour avis, la gérance.

AL890623460

PEPINIERES NAUDET LORDONNOIS

SARL au capital de 1.200.000 €
Siège social : LORDONNOIS (89144)
393 092 721 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique du 23 NOVEMBRE 2018, Monsieur Vincent NAUDET demeurant à SAINT GEORGES (89000) – 60 Grande Rue a été nommé gérant.

AL890623463

EARL DE LA MAISON DES CHAMPS

EARL au capital de 104 460,00 euros Siège social: Chez M CHATELAIN Philippe, La Maison des Champs - 89630 SAINT-LEGER-VAUBAN 378 321 442 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018 a pris acte de la démission de M. Philippe CHATELAIN de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2018. Pour avis, la gérance.

AL890623464

SCEV DOMAINE DU CHARDONNAY

Société civile au capital de 160 050 euros Siège social : Moulin du Patis - 89800 CHABLIS 341 805 943 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2018 a pris acte de la démission de M. Étienne BOILEAU de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance

AL890623476

SAS WILLIAM FEVRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 janvier 2019, la société WILLIAM FEVRE SAS au capital de 870 000 euros , dont le siège social est situé 21, avenue d'Oberwesel 89800 CHABLIS , immatriculée au R.C.S. d'Auxerre sous le n° 379 093 016 a confié en location gérance à la société Maisons & Domaines Henriot International SAS au capital de 300 000 euros , dont le siège social est situé 65, rue d'Anjou 75008 Paris , immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° 794 585 414 , les branches d'activité de commercialisation et d'administration de la vente, à l'international de ses produits issus de sa production de boissons, vins et spiritueux sis et exploité 21, avenue d'Oberwesel 89800 Chablis pour lequel le propriétaire est immatriculé au R.C.S. d'Auxerre sous le n° 379 093 016 .

Le présent contrat est consenti et accepté pour une durée indéterminée, à compter du 2 janvier 2019.

AL890623485

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 janvier 2019, la société WILLIAM FEVRE SAS au capital de 870 000 euros , dont le siège social est situé 21, avenue d'Oberwesel 89800 CHABLIS , immatriculée au R.C.S. d'Auxerre sous le n° 379 093 016 a confié en location gérance à la société Maisons & Domaines Henriot France SAS au capital de 1 008 000 euros , dont le siège social est situé 65, rue d'Anjou 75008 Paris , immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° 347 938 136 , les branches d'activité de commercialisation et d'administration de la vente, en France de ses produits de sa production de boissons, vins et spiritueux sis et exploité 21, avenue d'Oberwesel 89800 Chablis pour lequel le propriétaire est immatriculé au R.C.S. d'Auxerre sous le n° 379 093 016 .

Le présent contrat est consenti et accepté pour une durée indéterminée, à compter du 2 janvier 2019.

AL890623486

GÉRANT

Dénomination : ETC MANAGEMENT Forme : SARL. Capital social : 40000 euros. Siège social : Place de l'europe, 89000 St georges sur baulche. 94650960 RCS Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 février 2018, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : à compter du 1 septembre 2017, - Monsieur Bernard THIESSON (partant) Mention sera portée au RCS de Auxerre.

AL890623496

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

Clôture de liquidation de societé civile

S.C FINACOT

Au capital de 147 357.00 €
6 RUE DES SEIGLES
89100 COURTOIS
RCS SENS B 408 037 281 000 24

Aux termes d'un délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2018, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Sens

AL890623272

C & E

SARL au capital de 30000euros. Siège social: 11, grande rue 89390 Cry. 819400474 RCS Auxerre. Le 15/12/18, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Lydie CASALINO-BUSSEAU, 23 bd Bourdon 75004 Paris , et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Auxerre.

AL890623437

LIQUIDATION

EURL JEAN MARIE BONNET Société à responsabilité limitée à associé unique en

liquidation au capital de 20 000 euros Siège social et siège de la liquidation : 2 rue de la Maison d'École 89800 CHABLIS RCS AUXERRE 534 504 618 Liquidateur : M. Jean-Marie BONNET, demeurant 2 rue de la Maison d'Ecole 89800 CHABLIS Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE. Le liquidateur.

AL890623454

SCI LES CARRETS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 2 janvier 2019 de la SCI LES CARRETS, société civile immobilière en liquidation au capital de 100 euros, dont le siège est 24 Rue Thomas Ancel 89000 AUXERRE, immatriculée 539429464 RCS AUXERRE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 2 janvier 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Valérian GUENIN, demeurant 24 Rue Thomas Ancel 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 24 Rue Thomas Ancel 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Le liquidateur.

Pour avis

Le Liquidateur

AL890623455

SCEA PILLOT

Société civile en liquidation
au capital de 102 000,00 euros
Siège social
31 bis rue du chemin de Ronde
89190 Courgenay
403 845 019 RCS Sens

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2018, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Mme Valérie FOURREY épouse DROUOT, demeurant 31 bis rue du chemin de ronde, 89190 COURGENAY, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et

documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : 31 bis rue du chemin de Ronde, 89190 COURGENAY. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL890623457

VERANVAL

SARL au capital de 15.000 euros
Siège social : 5 rue du Quenou
RCS Auxerre n° 808 245 674

Le 21/11/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution sans liquidation de la société à compter du 21/11/2018 suite à l'approbation du traité de fusion absorption de la société par la société VALBAIE.

Modification et Radiation au RCS de AUXERRE.

AL890623458

TRAVIMMO

sci capital de 1000 €
38 rue de la république
89150 St Valérien
814879771 RCS Auxerre

De l'AGO du 28/01/2019 dissolution anticipée et liquidation au 28/01/2019, liquidateur Travers Yoann 38 rue de la république, 89150 St Valérien et Travers Christophe ruelle de Cotteret 77910 Varreddes, mention au RCS Auxerre.

AL890623468

AVIS DE DISSOLUTION

SARL GARAGE MARQUAND
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 12 Grande Rue,
89160 ANCY LE FRANC
950 497 255 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 JANVIER 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Didier MARQUAND, demeurant 7 Rue du Collège 89160 ANCY LE FRANC, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI LE TOIT. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 1800 euros. Siège social : 38 Avenue de la Gare, 89460 Bazarnes. 461678803 RCS Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société . Monsieur Thiebaut FAYADAT, demeurant 38 Avenue de la Gare 89460 Bazarnes a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL890623500

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/12/2018 constitution de la SCI: MILLOT BEAU DO. Capital: 100euros. Siège social: 20 bis rue carnot 89100 sens. Objet: gestion immobilière. Gérance: Arnaud Millot, 234 rue championnet 75018 paris. Gérance: Beau Sophie, 20 bis rue carnot 89100 sens. Admissions aux assemblées et droits de vote: chaqueassocié participe aux AG, une action = un vote. Clauses d'agrément: toute cession est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens.

AL890623278

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 19/12/18, il a été constitué une SAS dénommée LLH EUROPE. Siège social: 36 -38 rue de la tête noire 89210 Brienon sur armançon .Capital: 1000euros. Objet: Commerce de gros de matériel et d'équipements industriels. Président: M. ZhaoQi MENG, imm light infinity 2 rue marie noel 89210 Brienon sur armançon. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de Sens.

AL890623288

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2019, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA ECURIE MEL & BEN Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 2 000 €. Siège social : 1 impasse de la Croix de l'Orme – 89144 MÉRÉ. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Numéraire : 2 000 €. Gérants : Mme Mélanie MALLET et M. Benoît BRIANT, demeurant tous deux 1 impasse de la Croix de l'Orme – 89144 MÉRÉ. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL890623466

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 janvier 2019 à NOYERS, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI ALGAR Forme : Société civile immobilière. Objet : Acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 1 000,00 euros, constitué de numéraire uniquement. Siège social :

Ferme de maison blanche, 89310 NOYERS Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : Mme Valérie POITOUT épouse ROUGIER, demeurant Ferme de maison blanche, 89310 NOYERS. Cessions de parts : Les parts sociales sont cédées librement entre les associés lorsque la société ne comporte que deux associés. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérante

AL890623467

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 19.1.2019, il a été constitué une SAS dénommée : ZEN TECH. Capital : 10 000€. Siège : 1, le Moulin de Ville - Saint Aubin Chateau Neuf, 89110 Le Val D'Ocre. Objet : L'achat, la vente en gros et demi gros et au détail, import-export de tous produits manufacturés. Le conseil aux entreprises et la formation en matière de bienêtre et de massage. Durée : 99 ans. Président : Mr BI Alain, 1, le Moulin de Ville - Saint Aubin Chateau Neuf, 89110 Le Val D'Ocre, pour une durée indéterminée. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Transmission des actions : Cessions libres entre associés et soumises à l'agrément préalable du Président de la société envers les tiers. Immatriculation au RCS de Sens

AL890623473

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 janvier 2019, à ARCES DILO.

Dénomination : YOANN LEFEVRE.

Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Siège social : 6 Route de Saint Florentin, 89320 Arces dilo.

Objet : La réalisation de travaux d'installations, de dépannages et de tous travaux concernant le chauffage, la plomberie, le sanitaire, le ramonage, l'électricité et les énergies renouvelables, la vente, l'installation, l'entretien et le dépannage d'adoucisseurs d'eau, la vente, l'installation, l'entretien et le dépannage de poêles, chaudières à gaz, à fioul, à bois et à granulés.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 3000 euros

Gérant : Monsieur Yoann LEFEVRE, demeurant 35 Grande Rue, 89210 Brienon sur Armancon

La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

Le gérant

AL890623475

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/01/2019 il a été constitué une société Dénomination sociale : TNT LOCATION Siège social : 7 rue Suzanne Guichard, 89100 MALAY LE GRAND Forme : Société Civile Immobilière Capital : 100 € Objet social : Acquisition et gestion de biens et droits immobiliers Gérant : Monsieur Thomas NEUVILLE, 138 avenue de la liberté, 89100 Paron Cogérant : Monsieur Jeremy TOURY, 7 rue Suzanne Guichard, 89100 MALAY LE GRAND Cogérant : Mademoiselle Jessica TRIGO, 7 rue Suzanne Guichard, 89100 MALAY LE GRAND Toutes cessions, échanges, apports, donations ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales sont soumises à l'agrément. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL890623491

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/01/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : LA MELODIE

Forme : SCI

Capital social : 1.000 €

Siège social : 44 bis rue de chablis, 89400 CHENY

Objet social : Location de biens immobiliers

Gérance : M. Kamal-Alaoui BENOUALI demeurant 44 bis rue de chablis,

89400 CHENY

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de AUXERRE

AL890623313

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COURTOIS SUR YONNE du 01/02/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes?: Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : ALLIE FORMATION - Siège social : 34 Rue des Froments, 89100 COURTOIS SUR YONNE - Objet social : Organisme de formation - Conseil en entreprise - Animation -

Coaching - Organisation de séminaires - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 20?000?euros - Gérance : Mme Isabelle CABRAL, demeurant 34 Rue des Froments - 89100 COURTOIS SUR YONNE et M. Frédéric ZDYZKOU, demeurant 13 Bis Rue Victor Basch - 94360 BRY SUR MARNE -

Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

AL890623498

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 4 février 2019, à Saint georges sur baulches. Dénomination : Les gars du coin. Forme : Société à responsabilité limitée. Siège social : 24 Grande Rue, 89120 Charny oree de puisaye. Objet : Café - Brasserie-PMU - Française de jeux. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 5000 euros Gérant : Monsieur Aurélien PECOT, demeurant 19 Place Saint Laurent - Prunoy, 89120 Charny oree de puisaye Gérant : Monsieur Laurent TAVELIN, demeurant 19 allée de la plaine, 89120 Charny oree de puisaye La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

Les cogérants

AL890623499

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne
Je m'abonne pour 1 an 107 €
Je m'abonne pour 2 ans 200 €
+ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 49 €
☐ pour 2 ans 98 €
TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___
date d'expiration: ___/___

SIGNATURE



HAUTE-LOIRE (79)

Paroles de jeune

RUGBY AU FÉMININ

Sacrée meilleure joueuse mondiale de rugby de l'année, en novembre 2018 **Jessy Trémoulière** de Bournoncle St Pierre, garde les pieds sur terre et revient régulièrement sur la ferme familiale où elle compte s'installer un jour.



Jessy, reine 2018 du monde de l'ovalie

Encore sur son nuage après son titre de « meilleure joueuse mondiale de rugby » reçu des mains du Prince Albert de Monaco lors de la cérémonie des World Rugby Awards le 25 novembre dernier, Jessy Trémoulière est rentrée à la ferme à Barlières sur la commune de Bournoncle St Pierre, où elle retrouve son père Serge et son frère Amaury sur leur exploitation bovine conduite en bio. Dès qu'elle a quelques jours, elle revient en Haute-Loire pour se ressourcer et retrouver famille et amis, ses soutiens, ses piliers. *« Ce sont eux qui m'ont vu grandir, qui m'ont soutenue… et communiqué des valeurs familiales fortes… »*, souligne Jessy.

La ferme, elle aime ça. S'occuper des vaches, conduire un tracteur, c'est naturel pour elle. Elle enfile une cotte et participe aux travaux du moment, et quand elle est loin elle s'intéresse à ce qui se passe sur l'exploitation. Car celle qui est passée par le Lycée agricole de Brioude-Bonnefont puis Marmilhat, un Bac Pro Agricole et un BP paysagiste en poche, envisage une fois les crampons raccrochés, de s'installer sur l'exploitation familiale en Gaec avec Amaury, avec en tête un projet de valorisation de la viande en circuits courts. Son père est prêt à lui laisser sa place, mais quand ? C'est le rugby (santé, forme, résultats) qui en décidera.

Le rugby par hasard

C'est à l'occasion de ses études à Brioude-Bonnefont que Jessy s'est initiée au rugby. Auparavant, elle a touché un peu à tout. Tennis à 5 ans, pétanque, basket, football… Elle finira par choisir le rugby même si c'est le hasard qui l'a amenée à découvrir ce sport au féminin. Et au fil des ans, Jessy a progressé grimpant les échelons presque naturellement, suivant une ligne ascensionnelle qui la conduira vers les sommets.



Un grand moment pour Jessy Trémoulière, qui a reçu des mains d'Albert de Monaco le prix de Meilleure joueuse Mondiale 2018 de Rugby. DR

Elle commence la compétition en rugby dans un championnat au sein des lycées agricoles et remportera avec Bonnefont le titre de Champion de France. À 18 ans, en 2010/2011, elle intègre l'équipe de Romagnat dans le Puy-de-Dôme à laquelle elle restera fidèle jusqu'en 2017, année de son départ pour Rennes *« pour quitter (mon) confort, voir autre chose et continuer à apprendre »*, dit-elle.

C'est aussi en 2010 qu'elle obtiendra sa première sélection en Équipe de France -20 (ans), suivie en 2011 par sa première sélection en sénior.

À 19 ans, suite à la blessure d'une joueuse elle participe à son premier Tournoi de novembre et joue contre l'Italie et l'Angleterre. *« Quand Annick Ayraud, manager de l'Équipe de France et entraîneur de Romagnat, m'a appelée j'étais en stage sur une exploitation en train de traire. Ce fut une grande et belle surprise »*, raconte Jessy.

Petit à petit, Jessy a fait du chemin s'imposant dans le monde du rugby féminin.

Intarissable quand elle parle de sa passion, Jessy nous fait vivre son aventure en s'arrêtant sur les temps forts qui l'ont marquée ; des temps forts ponctués par des retours à la ferme, avec en parallèle la poursuite de ses études.

Sa première sélection au Poste 10 contre l'Italie ; son premier Tournoi des 6 Nations (compétition européenne entre la France, l'Italie, l'Angleterre, l'Irlande, l'Écosse et le Pays de Galles) où la France termine première en 2012 ; la Coupe du Monde 2014 en France où l'équipe nationale réussit le Grand Chelem ; son premier contrat pro en rugby à VII en 2015 ; puis les JO en 2016 à Rio où partie réserviste elle prend le poste de remplaçante dès le premier match après blessure d'une joueuse ; les stages dans de nombreux pays qui lui offrent une ouverture sur le monde ; sa première titularisation ; puis les premières désillusions avec les blessures qui la privent de la Coupe du Monde 2017, ou l'éloignent actuellement des terrains… Et enfin la consécration : les titres de meilleure joueuse internationale par le Midi Olympique et de meilleure joueuse mondiale de rugby en 2018 lors des World Rugby Awards…


En Équipe de France comme en club, Jessy Trémoulière s'est faite une place. © J.T.

Son profil

- Joueuse de rugby au Stade Rennais depuis 2017, et en équipe de France à XV et VII. Élue Meilleure joueuse de rugby à XV de l'année par World Rugby en 2018 ; Meilleure sportive auvergnate 2018.
- Formation : Bac Pro Agricole au Lycée Agricole de Brioude Bonnefont ; BP Paysagiste à Marmilhat.
- Objectifs sportifs : poursuivre sa carrière et remporter des titres par équipes avec son club et l'Équipe de France. En 2019, qualification pour les JO de 2020 à Tokyo en rugby à VII, et en 2021, la Coupe du Monde (à XV) en Nouvelle-Zélande.
- Objectifs professionnels : rejoindre le Gaec familial pour s'installer avec son frère Amaury et développer une activité d'élevage bovins en bio, en circuits courts.

Les pieds sur terre

Consciente de sa belle ascension dans le rugby féminin, Jessy n'en garde pas moins les pieds sur terre. De retour des grandes compétitions, elle vient se ressourcer à Barlières, et continue à travailler dur dans son club pour rester au haut niveau et servir son équipe. *« Même si on joue en Équipe de France, on ne doit pas faire de la figuration dans notre club. Si j'en suis là c'est grâce à mon club… »*, dit-elle très lucide.

À 26 ans, cette jeune femme affiche déjà un magnifique palmarès. Perfectionniste, déterminée, parfois râleuse, Jessy ne veut pas s'arrêter là. *« Le rugby est un sport d'équipe. Cette année j'ai remporté des titres individuels. Je veux maintenant aller chercher d'autres titres collectifs avec mon club et avec l'Équipe de France à XV ou à VII. »* Avant de revenir s'installer sur la ferme familiale dans quelques années, Jessy Trémoulière vise la qualification de l'Équipe de France à VII pour les JO de 2020 à Tokyo, puis dans la foulée la Coupe du Monde en Nouvelle-Zélande en 2021 en rugby à XV… Travailler, saisir les opportunités, s'enrichir d'expériences personnelles et partagées, se nourrir de ses victoires et de ses échecs, et s'entourer de sa famille, de ses amis et de conseillers techniques, voilà la recette de Jessy pour progresser et prendre du plaisir sur les terrains de rugby.

Suzanne Marion

> *« Même si on joue en Équipe de France, on ne doit pas faire de la figuration dans notre club. Si j'en suis là c'est grâce à mon club… »*

Sardaigne : l'art de l'agrotourisme

Il n'y a pas que l'été et la plage. Toute l'année et sur tout le territoire de l'île, un tourisme rural, durable et attentif associe ovins et vins, gastronomie et patrimoine.



Pierrick Bourgault

«La culture, c'est ce que l'on mange» **affirme l'herboriste Valentina Allegria. La magnifique diversité de l'agriculture et des nourritures est un angle passionnant pour aborder un territoire. C'est un héritage lié au climat et à l'histoire locale.**

On connaît souvent mal ses voisins. La Sardaigne se situe à 11 km de la Corse mais semble une île mystérieuse, plus exactement méconnue. Bien sûr, ses rivages sont magnifiques mais ne la limitent pas au tourisme de plage durant la brève période estivale. Toute l'année, l'intérieur du territoire mérite la visite.

Certains villages tombent en ruine, vidés par l'émigration, d'autres restent bien vivants, peuplés de cafés et d'épiceries qui vendent les fruits et les légumes locaux et de saison cueillis localement par les familles. Sur les parkings, au bord des routes, des voitures au coffre ouvert proposent les fraises du jardin, les cerises d'une fraîcheur et d'une maturité parfaites. La grande distribution ne monopolise pas encore le commerce.

Sur les routes, les constructions préhistoriques en pierre massive de l'époque nuragique sont signalées. Mais il n'est pas rare de découvrir des cercles de pierres entassées, enclos primitifs et vestiges des premières bergeries, par exemple chez Michele Cuscusa, éleveur à Gonnostramatza dans le centre de l'île. Son bâton pastoral qui servait aussi à casser le lait caillé et sans doute autrefois à se défendre, nous plonge dans des temps immémoriaux. Michele Cuscusa organise des stages de techniques fromagères. Il cuisine pour ses hôtes les légumes de son jardin, la viande de ses ovins et caprins, accompagné des vins de sa vigne et bien sûr de ses fromages.

Gastronomie terre et mer

Un océan de brebis - trois millions, la moitié du cheptel italien - gardé par la mer Méditerranée. Une île ne compte que sur elle-même pour se nourrir et la Sardaigne cuisine une gastronomie originale, sans doute proche des recettes antiques. La fregola, pâte locale aux gros grains de blé dur, évoque le couscous tunisien. Le fromage de brebis, salé ou non, frais ou en tomme, entre dans les recettes.

La ricotta valorise le lactosérum en le recuisant, ce qui explique son nom. On en fourre les raviolis. Les artichauts sont appréciés petits, ainsi que le cochon de lait. La guanciale est une joue de porc, bien grasse, et il existe un jambon de brebis. Côté mer, le poulpe se magnifie en carpaccio à l'huile d'olive. Les chefs créatifs tels Marcella Frau (de la modeste pizzeria Era Ora, à Arborea) associent le tartare de vache avec poutargue et oursin, dans une cuiller ; d'autres avec oignon frais et pêche tranchée au couteau. Ces gastronomies originales, différentes d'une région à l'autre, constituent l'un des charmes de l'Italie.

Ce que raconte le vin

Piero Cella, le célèbre œnologue sarde, évoque les soucis des deux derniers millésimes : *«2017 a connu des températures extrêmes, près de 50 °C, et 2018 des pluies diluviennes qui ont raviné les vignobles et provoqué un mildiou que l'on ne pouvait traiter car il était impossible d'entrer dans les parcelles détrempées»*. La production de vin est deux fois moindre qu'une année normale et a été divisée par dix depuis les années 1970 !

Largement exporté, le vin est, avec le fromage de brebis, la fierté de la Sardaigne. Les cépages cannonau (grenache, rouge) et vermentino (blanc) sont les plus fréquents. Comment les vignerons s'adaptent-ils au changement climatique ? En se tournant vers leurs cépages anciens, nuragus, pascale, bovale et monica, plus résistants aux maladies et moins consommateurs d'eau. Ces cépages en voie de disparition intéressent désormais les amateurs curieux de vins originaux. Quelques domaines se donnent pour mission de les sauver, tel Contini pour le nieddera. L'heure est à la finesse, au retour des cépages locaux qui répondent à l'évolution climatique avec une approche moins consommatrice de chimie et de travail au tracteur. L'agritourisme implique le consommateur final en l'invitant à observer, goûter aux produits du territoire et les acheter ; il donne un atout et un financement à une agriculture locale différente.

PIERRICK BOURGAULT


Pierrick Bourgault

Herboriste randonneuse

Valentina Allegria connaît par cœur les collines et les montagnes autour de Jerzu, à l'est de la Sardaigne. Elle organise des promenades tous publics (sportifs, retraités, enfants…) pour explorer la flore méditerranéenne : lavande sauvage, lentisque, ciste, genévrier aux baies qui aromatisaient les plats des Anciens et encore aujourd'hui la choucroute. Au printemps, des orchidées. Pour la cave coopérative de Jerzu, elle a guidé des clients américains qui ont cueilli des plantes de la garrigue et ont retrouvé les arômes en dégustant les vins.
Un âne porte les bagages et la collation typique dont le coccoi prena, délicieuse spécialité à base de pâte, pomme de terre et tomme de brebis pecorino. En dessert, pardula avec orange et fromage non salé. En automne, châtaignes grillées, le tout accompagné du cépage local cannonau. Le concept de Valentina : *«associer la découverte du vin, du vignoble et de la cuisine, participer aux vendanges, à l'élaboration du fromage ; relier le territoire et ses produits»*. Dès 45 €/jour.
Contact : erbaallegra@yahoo.it et www.sardaignenliberte.com

En pratique


Pierrick Bourgault

Pour visiter les villes et les plages, le train sarde est fiable, fréquent, bon marché. Un charme des années 1970 émane de ses vieux wagons aux sièges en skaï. Mais pour sillonner campagne et montagne, une voiture s'impose. Le bateau Nice-Olbia acheminera la vôtre en une quinzaine d'heures. L'essence est chère (1,60 à 1,80 €) mais aucune autoroute n'oppose de péage. Pour louer une voiture, attention aux promotions sur Internet (dès 3 € par jour !) qui exigent des assurances-cautions à l'arrivée, car votre carte « de crédit » française se limite au débit.